

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
jeudi 15 février 2018 à 09h00
Hall Comminges - Colomiers

L'an deux mille dix-huit le jeudi quinze février à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Hall Comminges - Colomiers.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	108
Procurations :	26
Date de convocation :	09 février 2018

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme

	Françoise RONCATO, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Patrice RODRIGUES
M. Bernard LOUMAGNE	Maurice GRENIER
M. François LEPINEUX	Nathalie SIMON-LABRIC
M. Philippe PLANTADE	Bertrand SERP
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
Mme Claudette FAGET	Robert MEDINA
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Bernard SANCE	Marc PERE
Mme Véronique DOITTAU	Jacques DIFFIS
M. Jacques SEBI	Patrick DELPECH
M. Christophe ALVES	Christine ESCOULAN
M. Olivier ARSAC	Franck BIASOTTO
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
M. Joël CARREIRAS	Claude RAYNAL
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Françoise RONCATO
Mme Vincentella DE COMARMOND	Gisèle VERNIOL
Mme Isabelle HARDY	Claude TOUCHEFEU
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Mme Annette LAIGNEAU	Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
M. Daniel ROUGE	Frédéric BRASILES
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	Pierre TRAUTMANN
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Florie LACROIX
M. Aviv ZONABEND	Michel AUJOULAT
Mme Martine BERGES	Dominique COQUART

Conseillers excusés

Villeneuve-Tolosane

Rappel de l'ordre du jour

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 09 NOVEMBRE 2017
- 2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2017
- 3 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU
- 4 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
- 5 RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole - DEL-18-0094
 - 5.2 Adhésion de Toulouse Métropole au Service d'Action Médicale des Salariés Inter-entreprises (SAMSI) - DEL-18-0113
- 6 ADMINISTRATION
 - 6.1 Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (modification de la délibération n°DEL-14-174) - DEL-18-0112
 - 6.2 Avis sur le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public - DEL-18-0009
 - 6.3 Désignation de représentants à l'EPFL : modifications - DEL-18-0240
 - 6.4 Aéroport Toulouse-Lasbordes : approbation de l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public aéronautique communautaire non constitutive de droits réels au profit de l'association aviation sans frontières - DEL-18-0145
 - 6.5 Commune de Toulouse - Avenue de Fondeyre : approbation d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle au profit de la SARL LAVATRANS FONDEYRE - DEL-18-0181
 - 6.6 Parcs de stationnement Jean Jaurès et Victor Hugo (impact de l'aménagement des allées Jean Jaurès et travaux de génie-civil nécessaires à l'inversion des rampes) - Parc de stationnement Gare Marengo (nouvelle tarification) : adoption de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement à Toulouse du 1er mars 2016 - DEL-18-0019
 - 6.7 Parking Jean Jaurès - Impact de l'aménagement des allées Jean Jaurès : adoption de l'avenant n°12 au contrat de concession du 12 juillet 1985 - DEL-18-0023

- 6.8 Contrat de concession du 21 octobre 1988 pour la construction et l'exploitation de "parcovilles" - Modification du projet de remise en état du site : adoption de l'avenant n°5 - *DEL-18-0034*
- 6.9 Contrat de concession pour l'exploitation du service d'eau potable de la Commune de Toulouse - Complément au protocole de fin de contrat : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-18-0026*
- 6.10 Contrat de concession pour l'exploitation du service d'assainissement de la Commune de Toulouse - Complément au protocole de fin de contrat : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-18-0027*

7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- 7.1 Europe - signature de la "Charte Alliance" pour un rôle accru des métropoles dans la cohésion européenne - *DEL-18-0122*
- 7.2 Europe - projet COLlaborativ Mobility Management for Urban Traffic and Emissions reduction (COMMUTE) : adoption d'un contrat de subvention et d'une convention de partenariat - *DEL-18-0123*
- 7.3 Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : adoption du schéma de développement des hébergements marchands - *DEL-18-0032*
- 7.4 Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : lancement d'une plate-forme de financement participatif pour l'économie sociale et solidaire - *DEL-18-0115*
- 7.5 Toulouse Aerospace - Bâtiment B612 : adoption de la charte des valeurs et de pilotage - *DEL-18-0156*
- 7.6 Toulouse Aerospace – Bâtiment B612 : adoption des forfaits locatifs pour les espaces de coworking - *DEL-18-0157*
- 7.7 Emploi - salon " Travail Avenir formation" 21 et 22 mars 2018 : adoption d'une convention de subvention avec la Région Occitanie - *DEL-18-0131*
- 7.8 Manifestation - Optimize - "Start-up Week End" : soutien à l'édition 2018 - *DEL-18-0116*
- 7.9 Manifestation - TWB - "Hey, start me up! - industrial biotech" : soutien à l'édition 2018 - *DEL-18-0117*
- 7.10 Tourisme : mise en place des dispositifs relatifs à la location pour de courtes durées des locaux destinés à l'habitation à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile - *DEL-18-0159*

8 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 8.1 Rectifications suite à l'approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne - *DEL-18-0056*

9 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 9.1 Communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane - Projet de réalisation d'un équipement de gendarmerie et aménagement des Secteurs Pé d'Estèbe - Belle Enseigne : objectifs de l'opération et engagement de la concertation - *DEL-18-0054*
- 9.2 Communes de Toulouse, Launaguet et L'Union - Secteur Paléficat Rives de l'Hers : lancement de la concertation préalable à la réalisation d'une opération d'aménagement - *DEL-18-0077*
- 9.3 Communes de Toulouse et Launaguet - Secteur Paléficat Rives de l'Hers : lancement de la consultation pour la passation d'une concession d'aménagement et constitution de la commission d'avis sur les propositions reçues - *DEL-18-0078*
- 9.4 Commune de Toulouse - Site Guillaumet : modalités de concertation suite à la désignation de l'aménageur pour l'opération, dans le cadre d'une ZAC - *DEL-18-0076*
- 9.5 ZAC Laubis (Seilh) : approbation des modalités de participation financière des constructeurs (article L311-4 du Code de l'Urbanisme) - *DEL-18-0053*
- 9.6 Commune de Castelginest - Secteur Saint-Gilles : adoption d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec Mme Sophie ROUS et M. Jean-Marie ROUS, propriétaires fonciers, et d'une convention de reversement avec la commune - *DEL-18-0080*
- 9.7 Commune de Castelginest - Secteur Les Graves - 66, route de Pechbonnieu : adoption d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la société Gotham et d'une convention de reversement à la commune - *DEL-18-0079*
- 9.8 Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères - Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) conclue avec la Société Nacarat pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-18-0055*
- 9.9 Commune de Saint-Jory - Secteur de Perruquet-Grenade - Convention de reversement partiel par Toulouse Métropole à la commune de Saint-Jory de la participation due au titre du Projet Urbain Partenarial conclu avec la société UNITI : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-18-0154*
- 9.10 Dossier supprimé - *DEL-18-0140*
- 9.11 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Ginestous : acquisition de locaux situés 10/12 rue Ferdinand Lassalle à la SCI Ferdinand Lassalle - *DEL-18-0106*
- 9.12 Opérations foncières - Commune de Toulouse – Quartier Lespinet : Cession au CCAS d'une emprise foncière située avenue de Lespinet - *DEL-18-0107*
- 9.13 Commune de Toulouse - Quartier Bellefontaine : Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU - *DEL-18-0162*
- 9.14 Commune de Toulouse - Quartier Mirail - Université : Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU - *DEL-18-0163*
- 9.15 Commune de Toulouse - Quartier Izards - Trois Cocus - La Vache : Ouverture des concertations préalables sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU et sur l'aménagement du Coeur de quartier Micoulaud-Trois Cocus - *DEL-18-0164*
- 9.16 Commune de Toulouse - Bagatelle - Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue : Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU - *DEL-18-0165*
- 9.17 Commune de Colomiers - Quartier Val d'Aran - Fenassiers - Poitou Bel Air : Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU - *DEL-18-0166*

10 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- 10.1 Politique cyclable de Toulouse Métropole : adoption de la Convention d'objectifs et de moyens, années 2018-2019-2020, avec l'association "La Maison du Vélo" et attribution d'une subvention au titre de l'année 2018 - *DEL-18-0035*
- 10.2 Politique cyclable - Poursuite du développement et de la maintenance du site web "GEOVELO" (recherche et calcul d'itinéraires à vélo) - Expérimentation de partenariat avec la Compagnie des Mobilités : adoption d'une convention et attribution d'une subvention pour l'année 2018 - *DEL-18-0036*

11 HABITAT

- 11.1 Adoption du protocole Lutte contre l'Habitat Indigne - 2018-2022 - *DEL-18-0134*

- 11.2 ADIL 31 : adoption de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale 2017-2019 et attribution d'une subvention au titre de l'année 2018 - *DEL-18-0109*
- 11.3 ATLAS : attribution d'une subvention pour la gestion du fichier départemental de la demande locative sociale au titre de l'année 2018 - *DEL-18-0110*
- 11.4 ObserveR : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2018 - *DEL-18-0108*
- 11.5 Club des conseils syndicaux de Haute-Garonne : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 - *DEL-18-0088*
- 12 COHÉSION SOCIALE**
- 12.1 Contrat de ville 2015-2020 : approbation du rapport annuel Politique de la Ville - Toulouse Métropole - année 2016 - *DEL-18-0089*
- 12.2 Cohésion sociale : Veille Educative - programmation 2018 - *DEL-18-0071*
- 12.3 Fonds d'Aide aux Jeunes collectif : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Rebonds au titre de l'année 2018 - *DEL-18-0052*
- 12.4 GIP Réussite éducative - Contribution 2018 de Toulouse Métropole et adoption d'une convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers - *DEL-18-0074*
- 12.5 GIP CDAD : Adoption du protocole de coordination des Maisons de Justice et du Droit de la Haute-Garonne - *DEL-18-0075*
- 13 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES**
- 13.1 Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET - convention 2017 - 2019 avec l'association Solagro pour le financement de l'Espace Info Energie de Toulouse Métropole : adoption de l'avenant 2018 et attribution d'une subvention - *DEL-18-0118*
- 14 CULTURE**
- 14.1 Muséum - Accès aux Jardins du Muséum et Jardin Botanique Henri Gaussen - Evénements 2018 : approbation du principe de gratuité - *DEL-18-0037*
- 14.2 Muséum - Accès du public en situation de handicap : adoption de conventions de partenariat avec l'association "Route Nouvelle" et l'association "Valentin Haüy" - *DEL-18-0039*
- 14.3 Muséum - Itinérance de l'exposition "Les coulisses des As de la Jungle" - Convention de partenariat avec la Sarl TAT productions : adoption de l'avenant n°1 - *DEL-18-0042*
- 14.4 Muséum - "La Valise Rio Loco 2018" : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse - *DEL-18-0045*
- 14.5 Quai des Savoirs et Muséum d'Histoire Naturelle - Evénement "Week-end la Chimie et le Vivant" : adoption d'une convention de partenariat avec la Société Chimique de France - *DEL-18-0040*
- 14.6 Quai des Savoirs - "Semaine du Cerveau" : adoption d'une convention de partenariat avec le Centre de Recherche Cerveau et Cognition - *DEL-18-0041*
- 14.7 Quai des Savoirs et Muséum d'Histoire Naturelle - Représentations d'un spectacle au théâtre Sorano : adoption des tarifs - *DEL-18-0043*
- 14.8 Quai des Savoirs et Muséum d'histoire naturelle - billetterie en ligne : adoption de conventions de commercialisation avec la Société Festik - *DEL-18-0120*
- 15 VOIRIE**
- 15.1 Commune de Saint-Jean - Aménagement du carrefour giratoire entre la RD 888 (route d'Albi) et la RD 70 (chemin de Montrabé) : approbation de l'avant projet et du montant prévisionnel de l'opération - *DEL-18-0057*
- 15.2 Communes de Toulouse et de Saint-Orens de Gameville - Chemin des Tuileries - Requalification des voiries et des modes doux : approbation de l'avant-projet de la phase I et du montant prévisionnel - *DEL-18-0061*
- 15.3 Commune de Toulouse - Réaménagement de la rue Negreneys : approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel de l'opération - *DEL-18-0060*
- 15.4 Suppression du passage à niveau préoccupant n°189 bis situé chemin Carrosse à Toulouse - Réalisation des études projet et des travaux des trémies Carrosse et Payssat : adoption d'une convention financière avec SNCF Réseau et la Région Occitanie - *DEL-18-0005*
- 16 VŒUX**
- 16.1 Vœu du groupe Europe Ecologie Les Verts pour l'organisation d'une concertation du Conseil de la Métropole sur le calendrier de réalisation du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest - *INFO-18-0003*
- 16.2 Vœu du groupe Communiste, Républicain et Citoyen pour une réalisation de la LGV Bordeaux-Toulouse à une date qui soit la plus proche possible de 2024 - *DEL-18-0312*
- 16.3 Vœu du groupe Communiste, Républicain et Citoyen pour le maintien de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) aux paysans - *INFO-18-0005*
- 17 QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Luc MOUDENC invite Maxime BOYER, benjamin de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

J.-L. MOUDENC

Je vous informe de la remise en séance de trois vœux qui ont été validés par la Conférence des Présidents de groupes. Selon la tradition lors d'un Conseil se situant dans une autre commune que celle

de Toulouse, je donne la parole à Mme Karine TRAVAL-MICHELET, Maire de Colomiers, pour le mot de bienvenue.

K. TRAVAL-MICHELET

Mes chères et chers collègues, je suis évidemment très heureuse de vous accueillir à Colomiers, dans le cadre de l'organisation des Conseils de Métropole décentralisés, dans ce presque mythique Hall Comminges que la mémoire métropolitaine connaît, tant il a reçu de grandes manifestations culturelles, sportives, mais aussi de belles manifestations politiques. Vous l'évoquiez ce matin avec notre maire honoraire, Bernard SICARD, que je salue, car il est parmi nous ce matin, des Conseils se sont déjà tenus ici, par le passé. J'avais prévu de vous accueillir avec un trait d'humour en m'excusant presque pour la circulation qui vous aurait retardés, ce qui aurait été normal un jeudi matin de février par temps de pluie, cela m'aurait d'ailleurs permis une transition toute prête avec ce grand projet de la 3ème ligne de métro, la TAE. Toutefois, il semblerait que nous n'ayons pas de chance, ce matin, tout le monde étant arrivé très à l'heure. Donc, soit vous avez pris beaucoup de marge, soit vous avez eu beaucoup de chance, soit l'horizon s'est dégagé exceptionnellement pour vous permettre d'arriver sans encombre à Colomiers, mais sachez que ce n'est pas toujours le cas. Nous avons besoin de transports en commun importants, de qualité, pour desservir notre métropole et pour desservir également ce grand secteur de l'ouest, qui accueille, comme vous le savez, je ne vous apprends rien, de nombreuses entreprises, des plus grandes aux plus petites. Nous sommes évidemment très vigilants à ce que les infrastructures de transports en commun permettent le maintien et le développement de cette dynamique économique, ici, à Colomiers comme ailleurs. Bien sûr, le sujet, Monsieur le président, de la TAE est encore ouvert. Vous le savez, ici à Colomiers, nous soutenons ce projet et nous nous réjouissons de l'arrivée du métro dans notre commune grâce à votre initiative, à des votes favorables de l'ensemble des collectivités siégeant au sein de Tisséo, mais également à la participation du Conseil Départemental et de son président Georges MÉRIC, du Conseil Régional et de sa présidente Carole DELGA, qui soutiennent également ce projet. Il reste, néanmoins, de nombreuses étapes à franchir, d'autres modalités à définir, notamment sur le bouclage du financement de ce projet très important. Et bien sûr, je me suis exprimée dans ce sens au SMTC, il faudra que les habitantes et les habitants de la Métropole s'approprient l'enquête publique à venir et qu'ils nous apportent leurs contributions, dans un débat démocratique que nous souhaitons le plus important possible pour soutenir, en tout cas je l'espère, ce projet. Je ne veux pas être exhaustive sur l'ensemble des dossiers qui concernent à la fois la Métropole mais également Colomiers, je le dis souvent, le fait métropolitain est maintenant bien ancré. Au-delà d'un fait politique ou institutionnel, c'est véritablement un vécu de nos concitoyens et de nos concitoyennes dont nous devons prendre acte et que nous devons accompagner. Les compétences transférées sont très importantes, elles sont stratégiques pour le quotidien de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Il nous appartient à nous, élus métropolitains, de les accompagner. Evidemment, parmi ces grands sujets que nous traitons régulièrement ici, il y en a encore qui sont devant nous. Je ne veux pas ouvrir de débat, ce n'est pas mon rôle, mon rôle c'est de faire un mot d'accueil, mais ce matin, vous accueillez aussi le collectif Eau Secours 31, qui défend une régie publique de l'eau. Je veux en dire un mot et les citer pour noter leur présence. Vous le savez, Monsieur le président, ici à Colomiers, c'est historiquement un modèle de régie publique de l'eau qui nous accompagne et auquel nous sommes attachés. Tous les sujets sont bien sûr d'importance et comme je le disais, nous devons les appréhender avec sérieux, avec rigueur, alors même que de nombreuses contraintes pèsent sur nos collectivités, sur l'ensemble des collectivités territoriales. Mes collègues, qui sont ici, le savent bien ! Récemment encore, les annonces du gouvernement sur une possible réforme de la fonction publique peuvent nous inquiéter. Dans ces débats, Monsieur le président, Toulouse Métropole a son rôle à jouer pour porter la voix des maires qui la composent et qui font vivre au quotidien les valeurs de notre République. C'est donc sur ces mots-là que je vais conclure mon mot d'accueil, en vous indiquant que vous trouverez dans la petite chemise qui vous a été distribuée, un peu de ce qui fait Colomiers, beaucoup de ce qui fait la Métropole. Je tiens, en conclusion, à remercier les services qui ont beaucoup travaillé, depuis plusieurs jours, pour nous accueillir dans d'excellentes conditions, les services de la Métropole, associés pour cette grande réunion aux services municipaux de Colomiers. Merci à toutes celles et ceux qui ont beaucoup travaillé. Et puis enfin, je veux saluer aussi les commerçants columérins, auxquels vous aviez donné la

possibilité d'une belle prestation autour du buffet, Monsieur le président, au mois de décembre. Je vous remercie d'avoir bien voulu leur offrir cette nouvelle opportunité d'être à l'honneur aujourd'hui.

J.-L. MOUDENC

Madame la maire, mes chers collègues, je voudrais vous remercier, Karine TRAVAL-MICHELET, ainsi que votre équipe, de nous accueillir à Colomiers. Nous sommes ici dans un lieu qui a du sens. Un lieu important pour la vie communale, qui a également une personnalité du point de vue de l'histoire de notre intercommunalité et qui parle à l'ensemble de l'agglomération. Cet équipement a été voulu par un grand maire de Colomiers, mais aussi une grande figure de l'intercommunalité en Haute-Garonne et dans l'aire toulousaine, je veux lui rendre hommage et avoir une pensée pour lui, Alex RAYMOND. Nous sommes quelques-uns à avoir des souvenirs de réunions du syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine (SITPRT) qu'il présidait, ici, et auxquelles j'ai eu l'occasion de participer lorsque je présidais le SMTC. À l'époque, un autre projet motivait ma venue très régulière, c'était la construction de la deuxième ligne de métro. Je me souviens de débats, très passionnés et passionnants, présidés par Alex RAYMOND. Permettez-moi aussi d'avoir un salut amical pour Bernard SICARD, son successeur, votre prédécesseur, qui nous fait l'amitié de sa présence ici, en ce moment. Permettez-moi enfin d'avoir une pensée amicale pour les collègues du Conseil Municipal de Colomiers, ceux d'entre eux qui ne sont pas membres du Conseil de Métropole ont tenu à être ici pour partager cet événement, je les en remercie et je les salue. Cette séance est pour moi l'occasion de souligner le rôle important que joue la commune de Colomiers dans la dynamique intercommunale et donc dans la Métropole aujourd'hui. Colomiers, c'est la deuxième ville du Département et de la Métropole. Elle entend tenir tout son rang et elle constitue pour nous une référence dans un certain nombre de domaines où la commune a toujours été très allante, très en pointe.

Vous avez parlé des transports, depuis longtemps effectivement les élus columérins, par-delà les mandats, sont engagés pour le développement des transports en commun et portent avec nous une ambition d'agglomération. Colomiers est au cœur du développement économique et depuis longtemps, dans cette commune, on a compris que le corollaire du développement économique et démographique, c'était le développement des services publics, et singulièrement de celui des transports et de la possibilité de mieux se déplacer sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Je veux aussi saluer l'engagement historique de Colomiers pour un autre sujet, que nous travaillons souvent, le logement social. Depuis longtemps, sans attendre les obligations imposées par la loi SRU et la loi ALUR, Colomiers a fait preuve d'un volontarisme reconnu qui la place dans les tout premiers rangs de notre Région. Alors que nous sommes en train de finaliser la mise en place d'un PLUi-H, fixant des objectifs nouveaux en termes de production de logement et singulièrement de logement social, je trouve très symbolique que nous démarrions cette année 2018 par un Conseil de Métropole dans la ville de Colomiers. Je souhaite que cela soit inspirant pour nous tous. Donc je salue le rôle de Colomiers sur ces thématiques qui concernent la commune, mais qui nous concernent aussi. Et c'est dans cet esprit que je vous propose de travailler aujourd'hui.

La troisième ligne de métro, vous avez abordé le sujet donc je ne vais pas paraphraser. Il est vrai que la troisième ligne de métro sera un trait d'union dans notre agglomération, de l'est à l'ouest. Ce projet va concrétiser une ambition d'une ampleur inédite pour notre agglomération. Le débat a eu lieu, dès 2016, au travers d'un débat public riche et fourni. Il y aura, l'année prochaine, l'enquête publique. A l'issue de celle-ci, ce projet pourra prendre une tournure définitive et entrer dans sa phase de réalisation. Je suis heureux de la contribution que la ville de Colomiers a apportée à l'élaboration de ce projet depuis qu'il a été lancé, travaillé et amélioré par les interventions des uns et des autres.

Mes chers collègues, je vous propose de passer aux propos liminaires. J'avais prévu de vous parler de l'actualité de la LGV. Carole DELGA et moi-même, nous avons été auditionnés, il y a quelques semaines, par le Comité d'Orientation des Infrastructures et nous étions dans le bureau du Premier ministre la semaine dernière. Aujourd'hui, deux vœux concernent, toutefois, ce sujet. Aussi, en vertu des bonnes pratiques que nous essayons de développer dans cette assemblée, je l'aborderai ultérieurement. Nous avons eu une réunion de travail avec les présidents de groupe et nous avons décidé d'une réflexion pour améliorer la qualité de nos débats, les rendre plus audibles, plus dynamiques. Il s'agit de mettre en exergue les sujets les plus stratégiques, plutôt que de concevoir des Conseils qui sont des compilations de déclarations qui n'en finissent pas et qui tout de suite font que

nous n'écoutons plus. C'est un peu la situation actuelle, aussi nous allons essayer de travailler cette question de la qualité des débats dans les Conseils de Métropole. J'invite tous les orateurs qui se succéderont à la tribune à faire preuve de concision pour que leurs propos soient tout simplement plus intéressants, plus audibles et plus entendus.

P. LACAZE

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus communautaires, Mesdames et Messieurs les élus de la commune de Colomiers, Mesdames et Messieurs, je veux d'abord remercier Karine TRAVAL-MICHELET de nous accueillir dans le Hall Comminges. Le Comminges est dans l'actualité et à l'honneur. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil municipal et l'ensemble des fonctionnaires territoriaux de Colomiers et de la Métropole. Monsieur le président, je voudrais axer mon propos sur le rapport public-privé, avec des débats locaux et un débat national. Vous attaquez la fin de votre mandat. Nous considérons que ce mandat a été marqué par des insuffisances considérables, notamment en termes de transports. Si on a souligné une circulation à peu près correcte sur l'ouest toulousain ce matin, nous sommes pour notre part abreuvés de mails, de lettres, de courriers, de tout le nord de notre métropole. Le retard assumé que vous avez pris dans la mise en place du boulevard urbain nord marquera, de manière définitive, une méconnaissance des urgences de transports et de mobilités dans ce territoire.

La Cour des comptes rendra bientôt un avis sur le financement de la troisième ligne de métro. J'alerte sur la similitude de points de l'actualité. Le gouvernement multiplie des annonces, peut-être est-il pris aujourd'hui par d'autres préoccupations autour de ministres concernés par différentes affaires, mais il multiplie des annonces assez violentes vis-à-vis des services publics. Je reviendrai sur l'annonce la suppression de 120 000 fonctionnaires, dont des fonctionnaires territoriaux, de quoi se mêle-t-il ? Je voudrais faire un parallèle. Le gouvernement a annoncé sa volonté de privatiser tout ou partie de l'activité de la SNCF et de mettre fin à cet EPIC, au nom de l'endettement. Vous le savez, Monsieur MOUDENC, avant 2008, notre groupe analysait l'endettement très important, de plus de 1,9 milliard, menaçant la structure de l'EPIC Tisseo. A l'époque, Christian SEMPÉ, maire de Saint-Orens, avait été écarté, avec d'autres, de Tisséo, et nous y avions vu une volonté de privatisation. Donc je souhaiterais que l'on revienne, avant la fin de l'année 2018, sur l'analyse de ce mode de financement de la 3ème ligne, que vous nous avez présenté et qui nous intéresse. Il ne faudrait pas, là aussi, qu'une logique d'endettement trop importante conduise l'autorité politique à nous dire ensuite : « Nous arrêtons avec l'EPIC Tisséo ».

Dans ce débat public-privé, au-delà des fonctionnaires territoriaux de la Métropole et de Colomiers, il nous faut saluer tous les fonctionnaires. L'État vient de reconnaître son erreur d'avoir fait baisser le pouvoir d'achat des retraités. De fortes mobilisations sont annoncées pour le 15 mars, il a fait baisser le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires. On verra si le rattrapage se fait, Édouard PHILIPPE nous l'a promis, mais parfois les promesses ne sont pas tenues. Un sondage évoque qu'au moins deux tiers et jusqu'à 80 % des Français considéreraient que leur pouvoir d'achat a baissé en 2018.

Monsieur le président, je vous le dis avec beaucoup de force, à propos du choix du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement en cette fin d'année, avec plus de 1 milliard 200 millions d'euros en jeu, il y a une garantie d'éthique à ce que ces services soit gérés par la puissance publique. Même si dans le cadre d'une DSP, les actionnaires du groupe privé ne se partageaient au bout du compte que 70, 80, 90 millions d'euros, ces sommes impacteraient de toute façon le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Vous êtes le « champion de France » des augmentations d'impôts et des tarifs, mais à mon sens, en faisant le choix de la régie, on manifesterait une volonté de maîtrise financière sur des sommes qui sont considérables. Ce matin, un certain nombre d'associations se sont mobilisées pour nous alerter, nous tenons à les saluer. Nous invitons tous les élus qui seront responsables du choix définitif en décembre, à prendre connaissance des avis de ceux qui, au-delà des élus communistes, défendent l'option d'une régie.

Ce matin, place du Capitole, les services de la petite enfance manifestent eux aussi. Je crois qu'il nous faut, Monsieur le président et maire de Toulouse, analyser ce qui s'est passé pendant quatre ans sur Toulouse et les impacts que cela peut avoir sur la Métropole. La volonté de restreindre le service public conduit à un échec sur l'une de vos priorités, la petite enfance. Vous avez aujourd'hui deux tiers, il me semble, des structures de la ville qui sont fermées...

J.-L. MOUDENC

La petite enfance ne fait pas partie des compétences de la Métropole ! Réservez-vous pour le Conseil municipal de Toulouse et revenons aux sujets métropolitains.

P. LACAZE

Je continue sur les sujets métropolitains et la défense des services publics. Bien sûr, voir le résultat d'une priorité non tenue doit vous énerver ! Le débat que vous n'ignorez pas, en tant que président de France Urbaine, l'idée que peut-être la Métropole à l'avenir assume l'ensemble des compétences des communes, voire du Département, pose la question de la défense des services publics dans les communes, notamment dans la grande commune centre de Toulouse par rapport à notre métropole. Elle paraît essentielle. Je crois que le mauvais exemple que vous avez donné à la Ville de Toulouse doit alerter l'ensemble des conseillers métropolitains sur la défense des services publics.

Je souhaite faire le lien avec ce qui se passe autour de l'aéroport, là-aussi il s'agit d'un débat privé-public. Je vous ai reproché de ne pas être assez offensif vis-à-vis de l'État sur la privatisation de l'aéroport. Un autre débat peut se faire autour de son devenir et autour de la vente possible des parts restantes de l'État au consortium chinois, même si ça a été dénié dans la presse, et autour de l'intérêt de grands groupes qui pourraient porter un regard sur l'aéroport de Toulouse. Depuis deux jours, il y a également un débat sur les nuisances sonores et la pollution engendrée par le trafic de l'aéroport. Nous vous redemandons, et là non plus nous ne sommes pas les seuls, un certain nombre d'habitants de la métropole sont mobilisés, de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation des vols de nuit. Et je ne parle pas de la tranche horaire minuit - 6h du matin, mais de la tranche horaire 22h-6h du matin. Il y a aujourd'hui une augmentation considérable de ces vols de nuit et je pense que nous pourrions décider, durant notre matinée, d'une position plus ferme vis-à-vis de l'aéroport Toulouse Blagnac pour limiter les nuisances. L'État semble prendre des responsabilités qui lui incombent, je crois que nous pouvons, nous aussi, nous inscrire là-dessus. Dans une société où certains défendent les premiers de cordée et d'autres tous ceux qui n'atteignent pas les sommets, il y a un débat sur le public-privé lié au développement économique harmonieux et à la qualité de vie de nos habitants. Le choix du public, souvent, répond à la demande de nos concitoyens.

C. RAYNAL

Monsieur le président, mes chers collègues, je veux d'abord à mon tour remercier la commune de Colomiers de nous accueillir ainsi que sa maire pour ses mots de bienvenue. Je voudrais évidemment revenir, comme il se doit, sur quelques regrets que j'exprime régulièrement. C'est terrible d'avoir toujours les mêmes regrets, qui s'accroissent d'une séance à l'autre. Le regret de votre soutien permanent, régulier, Monsieur le président, à la politique menée par votre ami Édouard PHILIPPE. À chaque assemblée vous saluez sa méthode, aujourd'hui vous ne l'avez pas fait, je suis un peu pris au piège, mais cela viendra sûrement plus tard.

J.-L. MOUDENC

Je le ferai tout à l'heure. Comment ne ferais-je pas attention à vous, pour vous faire plaisir ! Vous qui cherchez à être premier de cordée et qui avez tant de mal à l'être, je vais venir vous aider !

C. RAYNAL

C'est curieux, vous ne pensez qu'à ça depuis le premier jour de votre mandat. Arrêtez de penser à votre réélection ; pensez à votre métropole, c'est plus intéressant ! En tant que président de France Urbaine, vous aviez salué l'annonce de la première Conférence des territoires comme étant quelque chose d'intéressant. Il est vrai qu'il y avait des prémisses tout à fait intéressantes. Et puis la veille, vous vous en souvenez, on avait eu l'annonce que les 10 milliards d'efforts, en moindres dépenses, que devaient faire les collectivités, étaient portés à 13 milliards. Vous l'aviez d'ailleurs dénoncé, en disant que c'était un mauvais coup par rapport à la méthode annoncée. Après la deuxième Conférence de Cahors, cela figure dans le procès-verbal que nous allons voter, vous nous avez fait part d'avancées extrêmement significatives et permettant d'aller de manière confiante vers la contractualisation avec l'Etat. Et malheureusement si je puis dire, un mois après, sans aucune concertation, nous avons une nouvelle fois une démarche unilatérale du gouvernement et de l'assemblée nationale, minorant la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Chaque fois, c'est la

même chose, vous nous dites « c'est bien » et derrière on se fait transpercer. Donc, ce que je voudrais vous dire, c'est qu'il faudrait maintenant être beaucoup plus prudent. Vous allez encore nous dire pour la troisième Conférence des territoires, « c'est une très bonne action », mais préparez vous, derrière, à ces mauvais coups.

Sur l'effort demandé par l'État et ses conséquences, Sacha BRIAND, dans le procès verbal du dernier Conseil, soumis au vote, nous disait avec des vibratos dans la voix « l'État ne peut pas... l'État ne doit pas... nous n'accepterons pas en tout cas, de brider notre développement économique au bénéfice d'un ratio stupide parce qu'il est national ! ». On en était resté soufflé ! Une telle énergie, une telle volonté de batailler avec le gouvernement, tout ça nous semblait sublime, on en était resté sans voix. Malheureusement, deux mois plus tard, les Vice-présidents de notre Métropole ont reçu un courrier de vous, Monsieur le président, qui me paraît en tous points opposé à cette vision flamboyante. Vous écrivez dans ce contexte : « *Je vous ai demandé de travailler collectivement et de manière urgente à une priorisation des projets afin de réduire le volume des dépenses d'investissements prévues d'ici la fin de mandat.* » Autrement dit, on est passé de « je refuse le ratio, je refuse les conséquences » à « je m'adapte », tout simplement. Vous précisez d'ailleurs « *cet exercice sera mené en suivant la règle légale de progression cible de 1,2 %, les programmes d'investissements doivent par conséquent être contenus afin de limiter les recours à l'emprunt* ». Autrement dit, on s'aligne tout simplement. On n'est plus flamboyant, on s'aligne sur ce que demande le gouvernement. Et le retour sur terre s'annonce beaucoup plus douloureux. Que dire d'ailleurs de la position de la Cour des comptes, elle s'est exprimée et elle a dit quoi ? Elle a tout simplement indiqué qu'elle jugeait irréalistes les efforts demandés aux collectivités locales. C'est cette position, Monsieur le président, peu suspecte tout de même d'être gauchiste, que nous aurions aimé vous voir défendre, plutôt que cette défense du piège, certes habile, qu'est la contractualisation.

Je finirai sur un deuxième sujet, plus local, amenant à des questionnements et à une réponse de votre part sur ce qui se passe et qui nous est renvoyé par la presse, au sein de l'office public Toulouse Métropole Habitat. Le tribunal administratif de Toulouse a annulé l'élection du conseil d'administration de Toulouse Métropole Habitat, annulation confirmée par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Dans cette affaire, je ne comprends pas très bien la position de Toulouse Métropole Habitat. J'aimerais que vous nous donniez la position de l'Office et votre position, s'agissant d'une structure métropolitaine. Je ne comprends pas bien cette attitude qui voudrait que l'on ne tienne pas compte de l'avis de ces deux juridictions. En tant qu'ancien conseiller du tribunal administratif, j'apprécie que les structures auxquelles je participe tiennent compte des avis des juges administratifs. Cette situation dégrade, de manière un peu inutile, l'image de la collectivité. Aussi, j'aimerais bien que l'on en sorte. On pourrait se dire, d'ailleurs, qu'on aurait peut-être eu plus d'informations et que les choses auraient été mieux gérées par l'Office si Karine TRAVAL-MICHELET avait rejoint le conseil d'administration de cet office, ce qui aurait été naturel en tant que Vice-présidente chargée de l'habitat. Peut-être que du fait de cette absence, on n'arrive pas à trouver la solution adéquate au sein de l'Office. D'ailleurs, vous avez salué très justement, Monsieur le président, la qualité et le travail de la maire de Colomiers, ici dans sa ville. Aussi, je voudrais qu'à l'occasion de cette réunion aujourd'hui à Colomiers, vous nous confirmiez que vous êtes ouvert à l'idée de modifier la représentation de Toulouse Métropole au sein de cet Office pour y faire entrer la Vice-présidente de Toulouse Métropole. Cela vous permettrait, derrière les « mots d'amour » que vous avez eu pour elle, d'y trouver des « actes d'amour ». En tout cas, je vous y engage.

M. PÉRÉ

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais remercier la maire de Colomiers, Karine TRAVAL-MICHELET pour son accueil dans cette très jolie salle et pour l'organisation que cela a engendré et que l'on connaît.

Je voudrais d'abord saluer la présence du collectif qui se bat pour une gestion publique de l'eau à l'horizon 2020 et les assurer du soutien du groupe Métropole Citoyenne. Je voudrais rappeler aussi que nous souhaitons que la Commission eau et assainissement organise en son sein un débat contradictoire, en invitant, par exemple, des directeurs de régie publique et des représentants du monde industriel. Ce débat pourra éclairer, dans un premier temps, les membres de la Commission eau et assainissement. Nous avons confiance dans le fait qu'en connaissance de cause, ils sauront ce qu'il y a de mieux pour notre métropole quand il s'agira de choisir un mode de gestion fin 2018. Donc, je

souhaite demander ici au président de cette commission d'organiser ce débat contradictoire. Je précise d'ailleurs que la ville de L'Union organise, le 19 mars prochain, un débat contradictoire de façon à ce que les citoyens puissent s'emparer de cette question et assister à des débats et à des échanges éclairants. Je voudrais saluer, également, le vœu adopté par le Conseil municipal de la Commune de Colomiers. Nous nous en inspirerons pour voter le même vœu ou un vœu approchant. Nous invitons les collègues maires qui défendent la régie publique à faire de même, pour marquer une volonté des élus d'aller en ce sens.

Deuxième sujet rapide, Monsieur le président, sur l'aéroport. Je sais que les 4 collectivités membres du conseil d'administration de l'aéroport ont rédigé un courrier, avez-vous eu une réponse à ce courrier ?

Enfin, une intervention sur le PDU et sur l'adoption des propositions faites en réponse au rapport de la commission nationale des débats publics, lors de la dernière réunion du Conseil syndical de Tisséo. Je voudrais, d'abord, rappeler l'existence d'un outil, proposé par le groupe de télécommunication Orange, capable de suivre les déplacements, par extrapolation, de tous les habitants de la métropole. Cet outil, extrêmement performant, s'appelle Flux Vision. Il permet de savoir d'où ils viennent, où ils vont, ce qu'ils prennent comme mode de transport et les stations de métro qu'ils utilisent... Je sais que des contacts ont eu lieu entre Tisséo et Orange pour l'utiliser, dans une phase de test du moins et je souhaiterais savoir si ces tests ont été concluants.

A propos de la proposition du gouvernement de mettre en place des péages intra-urbains, information parue il y a deux, trois semaines. Nous avons conscience que ce n'est qu'un ballon d'essai, mais je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur les cartes de pollution de la métropole, produites par Atmo Occitanie. Ces cartes de pollution indiquent un taux de pollution extrêmement inquiétant sur la périphérie, sur la rocade et sur les axes sortant de la rocade, allant dans les différentes directions : nord-ouest, nord et est. Les taux de NO₂, de dioxyde d'azote, y sont supérieurs à ce qui est admissible. La légende selon laquelle des péages intra-urbains empêcheraient les automobilistes de rentrer dans Toulouse et diminueraient de fait la pollution dans Toulouse ne cadre pas avec la réalité chimique de notre environnement. La pollution n'est pas dans Toulouse, elle est majoritairement en périphérie et à l'extérieur.

Je veux rappeler aussi notre souhait d'avoir une gouvernance sur la problématique des transports, au-delà de ce qui nous est proposé actuellement entre le Département, la Région et Métropole. Il est nécessaire d'avoir une voix et une approche commune autour de cette lourde problématique. Rappeler également notre souhait d'un plan d'urgence et d'une réponse à l'asphyxie que nous connaissons dans la banlieue toulousaine. Je continue à dire que nous ne vivons pas la même vie lorsque l'on habite en banlieue et lorsque l'on vit dans Toulouse. Le slogan « ville rose, banlieue morose » s'applique également aux transports, puisque la réalité que nous vivons est très difficile. Le plan d'urgence proposé par l'Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs (AUTATE) et par le Codev porte sur plusieurs points. Il porte, notamment, sur le chantier du Boulevard Urbain Nord qui s'est arrêté aux portes de Toulouse. Nous souhaitons qu'il continue au-delà.

Sur le rail, je voudrais aussi insister sur l'étoile ferroviaire, dont on parle beaucoup ces temps-ci et sur l'utilisation du rail. Une voie entre Saint-Sulpice et Matabiau a été doublée pour 200 millions d'euros, il y a quelque deux ou trois ans. Une magnifique voie qui permet d'être en trois minutes à Matabiau. Certains défendent l'idée d'un RER toulousain vers cette partie est, mais aussi vers le nord avec l'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain (AFNT). Il me semble que ce dossier-là n'est pas poussé suffisamment. On ne réfléchit pas assez à la mise en place de ce RER qui pourrait servir de plan d'urgence. Je voudrais dire, d'ailleurs, que nous allons inviter Monsieur le président de Tisséo et la présidente de Région à une réunion pour discuter de l'avenir de cette ligne Toulouse-Matabiau-Saint-Sulpice, pour voir comment, au cours de prochaines années, on pourrait l'orienter vers un service RER.

Enfin, en dernier point, je voudrais rappeler le fait que nous sommes favorables à un moratoire sur les 20 % de baisse des enveloppes locales de voirie. Nous sommes pour une remise à niveau de ces enveloppes à 100 %. La voirie relève de la compétence de la Métropole, et cela donnerait plus de puissance et plus d'actions à la Métropole pour des dépenses de proximité. Cela permettrait de démontrer aux citoyens l'utilité de la Métropole. Je rappelle que nous avons demandé par courrier, deux fois, à ce que l'on nous explique vers quoi étaient fléchés les 20 % prélevés sur ces enveloppes

locales en 2015, 2016, 2017, et qui représentent entre 70 et 90 millions d'euros. Nous souhaiterions obtenir une réponse.

M. BLEUSE

Monsieur le président, chers collègues, d'abord je veux dire ma satisfaction d'assister à ce Conseil de Métropole organisé sur la commune de Colomiers. Je suis très attachée à cette commune ; j'y ai vécu étant plus jeune et donc j'ai l'impression d'être en terrain connu. Par contre, comme d'habitude, je me suis déplacée en vélo depuis l'est de Toulouse. Et je vous assure qu'il est absolument nécessaire de faire des efforts, en matière de sécurité et de signalisation, concernant les déplacements actifs ! S'agissant des propos liminaires, que vous souhaitez limités, nous ne pouvons que vous rejoindre pour la clarté des débats ; néanmoins, ils s'imposent à nous avec des dossiers d'actualité. J'aborderai donc, le plus rapidement possible, quatre dossiers d'actualité importants. Ces quatre dossiers représentent des enjeux politiques et financiers significatifs ou des enjeux politiques et démocratiques significatifs. Tout d'abord, il y a les dossiers transports au sens large, qu'ils impactent le territoire de la métropole ou plus largement le reste du territoire. On pense, notamment, au grand projet sud-ouest (GPSO) et au rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures, dit rapport DURON. Il est vrai que sur ce volet-là, la position des écologistes est connue, elle est constante et elle est convergente avec les conclusions de ce rapport. La priorité absolue porte sur les transports du quotidien et la proposition de réalisation, par exemple, du nœud ferroviaire. Il faut avancer sur les aménagements ferroviaires du nord toulousain (AFNT) en différant la LGV.

J.-L. MOUDENC

Je vous rappelle que vous avez déposé un vœu là-dessus, essayons de ne pas multiplier les prises de paroles.

M. BLEUSE

Tout à fait, justement, je poursuis Monsieur le président, car non seulement, nous avons déposé un vœu, mais avant cela, nous vous avons adressé un courrier. Ce courrier et ce vœu portaient sur deux objets, dont nous débattons tout à l'heure. Nous avons été très surpris de votre réponse écrite, vous nous y expliquez très tranquillement : « L'option que je défends est connue », vous n'avez pas écrit : « Que la Métropole défend », cette option, c'est celle du zéro phasage. Il n'y a pas de débat, pas d'arbitrage sur le calendrier et l'ensemble des financements dits innovants est connu. Devons-nous comprendre, Monsieur le président, que nous devons encore une fois aller chercher dans la presse une position qui n'a pas encore été débattue ? Vous l'avez dit, on va en débattre tout à l'heure. Sur ce dossier, Monsieur le président, vous êtes « l'homme du tout ou rien », l'homme du sans phasage ou rien, celui qui ne souhaite pas, sur ce dossier comme sur d'autres, qu'il puisse être question d'arbitrages sur un calendrier de réalisation.

Le deuxième dossier d'actualité que nous voulons aborder, c'est le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et sa troisième ligne de métro. Là encore, la position des élus écologistes est connue et constante. Le projet, tel qu'il est adopté, ne remédiera pas à l'asphyxie des habitants de notre agglomération qui, tous les jours, se retrouvent englués dans les bouchons. On le redit parce que c'est important, c'est le fondement même de nos divergences, Monsieur MOUDENC. Cette troisième ligne de métro, avec sa concentration d'infrastructures plus lourdes sur la ville centre, fait courir un risque extrêmement important, avéré, d'incohérences entre l'urbanisation de notre agglomération et l'offre de transports. Pourtant, des propositions pourraient constituer un début de réponse, par exemple, la réalisation d'une ceinture sud Colomiers-Portet, en différant le tronçon de la troisième ligne de Matabiau à Labège. La problématique, c'est d'accepter d'arbitrer le calendrier des réalisations. Et là encore, comme sur le dossier LGV, vous êtes, Monsieur MOUDENC, l'homme du « tout sans phasage ou rien ». Pourtant, il y a bien des incertitudes financières sur ces dossiers-là. Qu'il s'agisse du GPSO ou du PDU, vous restez sur cette position. Cette position, à notre avis, met à mal la solidarité territoriale. Elle constitue une dérive vers un égoïsme territorial. De plus, elle fait l'impasse sur la priorité que nous devons accorder aux transports du quotidien.

Autre dossier d'actualité incontournable, il s'agit du choix que nous devons faire sur le mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Malgré vos dénégations, Monsieur MOUDENC, ce n'est pas un simple choix technique. Choisir une régie publique ou une délégation de service public,

c'est un choix politique. C'est un choix politique parce que l'eau est un bien commun dont la gestion ne peut pas être confisquée au bénéfice d'intérêts privés. La gestion de l'eau et de l'assainissement, c'est un élément primordial de la gestion de la ressource en eau. On ne peut pas considérer que ce n'est pas un choix politique. La décision de recourir à une délégation de service public, si elle est prise, va nécessairement engager la Métropole et les 37 communes qui la composent, sur plusieurs mandats électoraux. On est sur des contrats qui nous engageraient pour les deux prochains mandats. C'est parce que c'est un choix politique que nous devons accéder à la demande des citoyens et des communes d'un débat public à l'échelle de la métropole et d'un référendum.

Enfin un dernier dossier, financièrement et démocratiquement important, qui concerne le volet financier et qui constitue un peu le fil rouge de l'ensemble des dossiers évoqués, la fameuse « contractualisation ». Depuis les débats que nous avons eus, au moment du débat d'orientations budgétaires, de l'adoption du budget primitif, il est d'évidence, en matière d'investissements, surtout d'investissements transports, que si Toulouse Métropole signait cette contractualisation, quelles qu'en soient les réserves, elle abandonnerait de fait ce que vous appelez « l'ambition métropolitaine » avec l'encadrement de nos dépenses de fonctionnement et de la dette. Il est vrai que nous ne partageons pas les mêmes arbitrages, les mêmes priorités, mais pour nous, il est impossible que Toulouse Métropole signe en juin cette « mise sous tutelle fiscale et financière ». De plus, vous ne pouvez pas parler au nom de Toulouse Métropole sans que nous ayons examiné ensemble les conséquences de cette contractualisation, sur les arbitrages au sein du plan pluriannuel d'investissements (PPIM) de Toulouse Métropole et sur la trajectoire financière qui nous a été présentée au début du mandat. Il est donc nécessaire de convoquer un séminaire budgétaire avec un volet dédié au financement de nos projets transport, même si, une fois encore, nous ne partageons pas les mêmes arbitrages. Vous ne pouvez pas, Monsieur le président, soutenir la contractualisation tout en maintenant vos positions « du tout sans phasage ou rien ». Vous ne pouvez pas, à la fois, refuser les négociations sur des arbitrages de calendrier et maintenir la PPIM et la trajectoire financière en l'état. C'est incohérent ! Si vous faites cela, vous allez lier les élus des prochains mandats. Les élus des prochains mandats devront faire des coupes franches dans nombre de projets existants dans la PPI, ou en gestation, sur le volet investissement ou fonctionnement. Et ce que vous allez laisser comme héritage, au bout du mandat, c'est qu'il n'y aura plus que TESO et la troisième ligne de métro, et toutes les autres opportunités de choix seront fermées. C'est pour cela que nous vous disons, Monsieur MOUDENC, que ce mandat-là, les citoyens et les élus de Toulouse Métropole ne vous l'ont pas donné.

S. BRIAND

Monsieur le président, mes chers collègues, je vais essayer d'être rapide. D'abord saluer effectivement la réunion du Conseil de Métropole, aujourd'hui, sur la ville importante de Colomiers. Nous sommes attentifs à l'ensemble des dossiers qui concernent cette commune. Damien LABORDE, membre du groupe majoritaire, attire régulièrement notre attention sur les besoins de cette commune et de ce secteur plus généralement. Dire également que la Ville de Colomiers a souvent, effectivement, été un des moteurs de la démarche intercommunale et qu'il est important qu'elle le reste. Comme Claude RAYNAL, on pense au domaine du logement social. Nous le savons, la réforme des structures et des opérateurs de logement social nécessite une réflexion et un travail d'ensemble pour pouvoir, demain, disposer d'un opérateur unique sur notre territoire, ce qui renforcera notre capacité d'action et les réponses apportées à la population.

Pour le reste, nous avons dans notre ordre du jour et dans les prochains mois, un certain nombre de dossiers extrêmement importants qui sont évoqués. C'est ceux, théoriques, du mode de gestion, comme l'évoque Pierre LACAZE. Il est aujourd'hui confronté à une situation très capitaliste, c'est l'arrivée de concurrents sur un marché restreint. On voit bien qu'il a, sur la question des modes de gestion, une tentation de retrait, une tentation de considérer que cette question serait l'alpha et l'oméga de l'appréhension des dossiers, qu'il s'agisse des transports ou de la gestion de l'eau et de l'assainissement. D'autres orateurs sont intervenus sur la question du mode de gestion. Pourtant, depuis des mois que nous débattons de ce dossier, nous avons eu l'occasion de réaffirmer que, en ce qui nous concernait, il n'y avait pas d'a priori sur le mode de gestion. Nous l'avons démontré, d'ailleurs, en renouvelant le contrat de service public avec la régie Tisséo. Mais nous recherchons, pour chaque politique métropolitaine, le mode de gestion le plus à même d'apporter une prestation de qualité aux habitants, c'est ce que nous leur devons. Nous nous devons de trouver les conditions

économiques, de prix et de tarifs les plus concurrentielles possible. Cela contribue, effectivement, à la défense du pouvoir d'achat. Je n'ai pas, en disant cela, de trémolos dans la voix, comme pouvait l'avoir, tout à l'heure, Claude RAYNAL. Il a gentiment rappelé mes déclarations lors des précédents Conseils de Métropole auxquels je ne rajoute et je n'enlève rien. Nous avons effectivement exprimé à l'époque, et nous avons été entendus, des réserves extrêmement fortes sur l'encadrement du ratio de l'endettement. Le gouvernement a entendu ces réserves, la question du ratio d'endettement ayant été enlevée du projet de loi pluriannuel sur les finances publiques. Ce ratio aurait eu, effectivement, pour conséquence de brider notre capacité d'investissement alors que nous sommes un territoire dynamique. Il est vrai que Claude RAYNAL retrouve aujourd'hui un peu de liberté de ton. Il a probablement, pendant le quinquennat de François HOLLANDE, été martyrisé, tant sur le plan des idées que sur sa capacité d'expression. N'ayant pu rien dire pendant cinq ans, il retrouve aujourd'hui sa capacité à démontrer, à chaque phrase, ses qualités intellectuelles indéniables. Il manque simplement de cohérence lorsque, rappelant ses fonctions de magistrat des tribunaux administratifs, il appelle les élus métropolitains au respect des décisions de justice après avoir invité le Conseil de Métropole à refuser la contractualisation et donc l'application de la loi votée par le Parlement. La contractualisation, c'est la volonté du législateur. Elle s'inscrit dans un programme, exprimé à plusieurs reprises, de façon transparente, par le Président de la République, qui se distingue en cela de son prédécesseur. Nous avons exprimé un certain nombre de réserves et nous continuerons à le faire, quant aux conditions d'application de cette contractualisation. Cette loi est désormais votée, c'est la loi de la République et nous sommes attachés à son application juste et équilibrée.

Marc PÉRÉ, quant à lui, évoque régulièrement les mêmes sujets, en faisant surtout abstraction des réponses qui lui sont apportées. Il exige un plan d'urgence pour les déplacements. Ce plan d'urgence, c'est le PDU ! La commission nationale du débat public a rendu un rapport favorable sur ce PDU. Ce plan développe l'ambition du programme d'investissements, de plus du double, par rapport au précédent PDU. Personne ne peut raisonnablement prétendre qu'il ne s'agirait pas là d'une réponse, qui n'est certes pas totale, qui ne réglera pas toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, mais qui répond à un certain nombre de problèmes. Ce PDU, Madame BLEUSE, ne représente pas un égoïsme territorial, puisqu'il va permettre de relier les zones d'emploi situées du SICOVAL au secteur de Matabiau, jusqu'à Colomiers et au secteur nord-ouest. C'est un véritable plan d'urgence qui ne s'inscrit pas simplement sur des pétitions de principe, mais bien sur une volonté et une action concrète. Sur la question de l'affectation des 20 % des enveloppes locales de voirie, il ne s'agit pas de crédits municipaux, mais bien de crédits métropolitains, je rappelle avoir, à l'occasion de la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), lors du dernier Conseil, indiqué qu'ils correspondaient aux 90 millions d'AP/CP sur les opérations d'aménagements métropolitains.

Pour finir, ce PDU ne constitue donc pas un projet limité. C'est un projet de territoire, il concerne l'ensemble de notre population. Il peut, certes, être amélioré et il le sera certainement dans les prochaines années pour tenir compte, notamment, du PLUi-H et de ses adaptations. Mais c'est la première fois que le PDU et le PLUi-H sont arrêtés concomitamment et qu'ils sont élaborés de façon cohérente. On ne peut donc pas soutenir que ces outils ne permettent pas d'apporter des réponses concrètes aux besoins de notre territoire. Au total, vous l'avez compris, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui, deux postures politiques. Celle de ceux qui, talonnés par des concurrents politiques, libérés de la pression majoritaire, s'expriment pour simplement exister politiquement et porter une voix, indépendamment des attentes de la population. Et celle que nous souhaitons incarner, au-delà même du groupe majoritaire, avec toutes celles et ceux qui, dans les communes et au sein de cette métropole, veulent d'abord et avant tout répondre aux problématiques de nos concitoyens. Nous sommes sensibles aux problématiques de transport et nous avons élaboré ce PDU qui est le plus ambitieux depuis toujours sur notre aire urbaine. Nous sommes sensibles aux questions de logement, pour toute réponse nous avons adopté le PLUi-H. Ces réponses ne sont pas totales, elles ne permettent pas de régler toutes les difficultés mais elles s'inscrivent dans une stratégie que nous maintenons, une dynamique essentielle qui prend en compte évidemment les contraintes qui nous sont imposées par l'État, mais qui ne nous feront pas dévier de notre trajectoire. Notre trajectoire, c'est l'ambition, l'ambition d'accompagner le développement de la métropole la plus dynamique de France.

J.-L. MOUDENC

Quelques mots en complément, sur deux thématiques qui ont été abordées par les orateurs. Sur la contractualisation avec l'État, je vois que des propos critiques se développent à l'égard de cette méthode. Moi, je rappelle l'alternative. L'alternative à la contractualisation, c'est la baisse des dotations. Nous avons tous combattu la baisse des dotations. Même si Claude RAYNAL s'est dédoublé, puisque localement, il tenait un discours avec nous contre la baisse des dotations et que comme parlementaire à Paris, il votait le budget qui mettait en œuvre la baisse des dotations. Mais à chacun ses contradictions et ses doubles attitudes. Pour ma part, je préfère la contractualisation à la baisse des dotations. Autrement dit, je suis cohérent avec le discours que je tiens. Je le rappelle, puisque la mémoire fait souvent défaut dans les débats publics, la contractualisation, si elle est proposée par le gouvernement actuel, a été suggérée, pour ne pas dire inventée, par Alain LAMBERT et Martin MALVY, dans un rapport qu'ils ont remis au gouvernement de l'époque, qui n'avait pas donné suite, c'était en avril 2014. Ces deux élus nous expliquaient qu'elle était basée sur un dialogue entre les deux cocontractants, la collectivité territoriale et l'État. A partir de là, il pouvait y avoir, effectivement, un engagement de la collectivité à limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et un mécanisme de bonus et de malus, en fonction des engagements tenus. C'est exactement cela qui est mis en œuvre. La contractualisation présente cet intérêt d'organiser un dialogue avec l'État sur ces questions-là. Et la contrepartie de la contractualisation, c'est justement le maintien de nos ressources, ce qui nous a manqué au cours des années précédentes. Les orateurs qui se sont exprimés n'ont pas dû suivre attentivement l'actualité de ce débat, puisque Monsieur RAYNAL et Madame BLEUSE indiquent que la contractualisation va brider notre endettement. C'était l'intention du gouvernement il y a quelques mois et nous l'avons combattue. Nous avons expliqué au gouvernement qu'il ne pouvait pas nous imposer un ratio d'endettement parce que ça porterait atteinte à notre capacité d'investissement. Le gouvernement nous a entendus et le ratio d'endettement a été retiré des obligations de la contractualisation, par annonce du Premier ministre, à Cahors le 14 décembre dernier. Il a été simplement convenu qu'il y aurait un suivi de l'endettement, mais qu'il n'y aurait pas de règle, pas d'obligation de ce point de vue-là. J'ai entendu, également, l'idée assez répandue de « mise sous tutelle des collectivités territoriales », ce qui est curieux comme accusation lorsque nous avons affaire à un dialogue entre deux cocontractants. Je vous renvoie à la décision du Conseil constitutionnel, prise au mois de décembre, qui a très précisément analysé ce risque et qui l'a écarté au vu des points méthodologiques retenus pour la mise en œuvre de cette contractualisation. Donc il s'agit là d'une affirmation polémique. Je rassure Madame BLEUSE, on ne va pas contractualiser en catimini, ça se fera en toute transparence. Avant de signer le contrat, nous en discuterons ici. Je vous donne, là-dessus, toutes les garanties de transparence et de démocratie que nul n'a ici songé altérer, à aucun moment. Voilà pour ce qui concerne la contractualisation. Il y aura des collectivités qui refuseront la contractualisation, à ce moment-là, elles reviendront dans un rapport autoritaire de leurs relations avec l'Etat et elles subiront une reprise financière. Cette reprise financière ne sera pas discutée, elle sera imposée. Et donc, les « fiers-à-bras » et les « va-t-en-guerre » qui aujourd'hui tiennent des discours flamboyants, pour reprendre une expression employée, contre la contractualisation, je leur souhaite bien du plaisir lorsque les reprises financières de l'État tomberont sur leurs budgets. L'objectif de tenir l'évolution des dépenses de 1,2 % est, effectivement, difficile mais je considère que c'est un challenge que nous devons organiser, que nous devons relever. Et on ne peut pas vouloir être une métropole ambitieuse sans relever une multiplicité de challenges. D'autant que la limitation de la croissance des dépenses de fonctionnement, demandée par le gouvernement, l'est aussi par l'opinion publique. Quant à la Cour des comptes, je regarde et j'entends ce qu'elle dit. Ce qu'elle dit, elle l'écrivait déjà ces dernières années, dans des rapports d'une sévérité extrême, que je considère comme infondés et exagérés à l'égard des collectivités. La Cour des comptes, elle aussi, nous demande depuis des années de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement. Et je suis très serein sur le jugement populaire qui sera fait à la fin du mandat entre ceux qui iront dire : « Ne limitons pas la croissance de nos dépenses de fonctionnement », et ceux qui diront : « j'en fais partie, faisons des efforts pour limiter cette croissance ».

S'agissant du débat sur l'eau, nous assistons à un paradoxe, à chaque fois que certains orateurs s'expriment. Ces orateurs me disent : « Il faut organiser un débat » et en même temps, ils défendent l'idée que le débat est terminé et qu'ils ont déjà trouvé leurs propres conclusions. Ils défendent l'option

de la régie et, en même temps, ils réclament un débat. Quelle contradiction ! La position que je défends et c'est la position majoritaire dans cette assemblée, c'est celle qui consiste à mettre en balance, comme Edmond HERVÉ l'avait fait à Rennes, ces deux hypothèses de la régie et de la gestion déléguée. C'est ça le vrai débat, un débat pragmatique, un débat de gestion et non pas un débat uniquement politique et idéologique et en l'occurrence dogmatique. A l'issue de ce travail comparatif, je vous inviterai, vous me suivrez ou vous ne me suivrez pas, à prendre l'option qui sera la plus conforme à l'intérêt général et la plus profitable à nos concitoyens. Celle qui garantira la ressource en eau, celle qui garantira la qualité de l'eau, celle qui garantira la modération des prix, celle qui garantira le contrôle de la collectivité. Voilà les critères qui seront les miens le moment venu. Je crois que ces deux modes de gestion peuvent répondre à l'ensemble de ces critères, simplement, ils y répondront plus ou moins. Comme je n'ai pas d'a priori et que l'exercice n'est pas terminé, j'attends que les faits, les écrits, les offres, les propositions, viennent enrichir nos débats. Il ne s'agit pas d'être uniquement dans les a priori et les postures, mais de rentrer dans les faits et dans une approche objective pour que l'intérêt des citoyens et du territoire l'emportent.

Nous avons, mes chers collègues, terminé cette première partie traditionnelle des propos liminaires. Nous allons maintenant aborder un rendez-vous, désormais annuel, qui me permet en votre nom et en mon nom personnel d'accueillir, avec un plaisir renouvelé, notre collègue Vice-président de la Métropole Montpellier Méditerranée, Max LÉVITA. François CHOLLET est son homologue dans la relation de travail que nous avons instaurée avec la Métropole montpelliéraine, suite à la signature du protocole d'accord cadre entre nos deux métropoles, il y a un peu plus de deux ans. Il est convenu que cet accord de coopération puisse faire l'objet d'un compte-rendu, de questionnements, de débats si nécessaire, une fois par an, au début de l'année, pour l'exercice précédent. C'est avec plaisir que je donne la parole à François CHOLLET, puis à Max LÉVITA, pour cette présentation.

F. CHOLLET

Merci Monsieur le président. Vous avez effectivement signé, avec Philippe SAUREL, il y a un peu plus de deux ans, ce protocole d'accord cadre entre les métropoles de Toulouse et de Montpellier. Je dois dire que cette coopération est très bien engagée au niveau institutionnel. Les institutions se parlent, les services se rencontrent. Je voudrais remercier les deux directeurs qui jouent le jeu et qui permettent cet échange de pratiques. Pierre-Emmanuel REYMUND et Philippe RENAUD sont nos sherpas et ils aident à la fluidification de toutes les initiatives. Cette coopération n'est pas uniquement dans le champ des institutions, elle est un entraînement auprès des acteurs et des partenaires qui sont les nôtres. Un entraînement aussi vis-à-vis de l'État, qui s'est manifesté récemment pour demander aux deux métropoles de venir autour de la table et voir comment l'État pouvait intervenir dans cette relation et cette coopération. Si vous en êtes d'accord, je laisserai la parole à Max LÉVITA pour le bilan de cette coopération et je reviendrai sur les perspectives qui sont les nôtres.

M. LÉVITA

Monsieur le président, mes chers collègues conseillers métropolitains, je vous adresse les salutations de Philippe SAUREL qui m'a demandé de le représenter ce matin auprès de vous, pour présenter le bilan de cette deuxième année de coopération. Au préalable, je voudrais nous féliciter de cette coopération engagée et de ses résultats. Cette coopération s'est manifestée par des rencontres et des échanges réguliers entre les élus et les membres de nos personnels pour des opérations. Nous avons entamé des opérations de promotion internationale, sur lesquelles je vais revenir en détail. Nous pouvons nous féliciter également des positions politiques définies et défendues ensemble, aussi bien devant l'État que devant la Région. Je parle du pacte État-métropole, ainsi que du volet métropolitain du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Je voudrais, également, nous féliciter de notre approche de la coopération territoriale de proximité. Monsieur le président de la Métropole de Toulouse, vous avez été conscient, comme le président de la Métropole de Montpellier, qu'il était essentiel de ne pas tout concentrer sur la Métropole mais d'être attentifs à ce qui se passait dans la proximité. Vous avez entamé les négociations avec les Portes de Gascogne et nous avec la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Je voudrais remercier les vice-présidents élus qui s'impliquent, ainsi que les directions opérationnelles de nos deux métropoles. Je voudrais remercier mon collègue, François CHOLLET, pour son écoute attentive, ainsi que nos deux sherpas, Pierre-Emmanuel REYMUND et Philippe RENAUD.

Notre coopération est bien engagée auprès des acteurs économiques, en particulier sur les opérations touristiques engagées. Nous avons suscité l'intérêt de l'État, il examine, en ce moment, comment accompagner les synergies et les complémentarités entre nos deux métropoles.

Si on rentre un peu plus dans le détail de ces affirmations, sur le bilan au titre de la gouvernance politique et technique de l'accord-cadre, nous avons eu des réunions de travail entre vice-présidents. Il y a eu des rencontres et des échanges réguliers entre les directeurs de mission. Enfin, en novembre 2017, nous avons tenue une réunion commune des comités de direction de nos deux métropoles, animée par nos deux DGS, au Musée Fabre de Montpellier. Nos échanges sont continus sur le développement économique, ce qui se traduit par une participation commune des deux métropoles aux dispositifs de capital-risque régional via l'IRDI SORIDEC et dans la préparation du SRDEII. Ils sont continus sur l'organisation des pôles territoriaux, sur le processus de mutualisation et l'organisation des services, et enfin sur le développement culturel. Nous avons, notamment, assumé un stand commun « culture » au salon du tourisme de Montpellier. Également, nous avons des échanges dans le cadre des travaux de France Urbaine. Nous poursuivons la participation conjointe des deux métropoles aux grands événements nationaux et internationaux, au MIPIM par exemple, dans des opérations de promotion et d'attractivité économique. Enfin, il est prévu de poursuivre notre participation conjointe des deux offices du tourisme métropolitains aux principaux salons spécialisés en tourisme d'affaires, que ce soit l'IMEX de Francfort, le Summer Forum de Séville ou l'ITBM de Barcelone.

Sur le partage de bonnes pratiques multi-thématiques, il y a eu une journée commune sur la gouvernance et l'organisation des pôles territoriaux, ainsi que sur la mise en place du transfert de la voirie départementale. Cette réunion s'est tenue à Toulouse, en janvier 2017. Il y a eu une visite de la plate-forme de télé-services à disposition des communes sur notre métropole, ça a fait l'objet d'une rencontre à Montpellier en mars 2017.

Je voudrais souligner nos échanges et notre coordination concernant les positions de nos deux métropoles au sein de la conférence territoriale de l'action publique. Nous nous sommes coordonnés sur la préparation des deux pactes Etat - Métropole, signés en janvier 2017 à Montpellier et à Toulouse. Nous avons intégré des positions communes, avec un soutien consolidé de l'État. Nous échangeons, également, sur la préparation des volets métropolitains respectifs du SRDEII, aussi bien pour négocier avec la Région que pour avoir des positions communes, notamment sur la promotion internationale. Enfin, nous partageons la gouvernance au comité régional de tourisme, puisque ce comité a accordé une place à nos deux métropoles. Nous nous sommes mis d'accord pour tenir cette place de manière alternée dans le temps. Dans un premier temps, vous avez accepté que ce soit la métropole de Montpellier qui représente les deux métropoles à ce comité.

Notre coopération a des effets d'entraînement vers d'autres partenaires. Nos conseils de développement ont travaillé en commun sur les coopérations entre les deux métropoles. Les chambres de commerce et d'industrie métropolitaines ont échangé et nous avons également participé à la conférence nationale des métropoles à Strasbourg. Sur nos deux marchés d'intérêt nationaux, il y a eu des rencontres des directeurs. Un grossiste montpelliérain de fruits et légumes s'est implanté sur le site de Toulouse et il est prévu de poursuivre la collaboration dans ce domaine. Nos deux conservatoires de musique et de rayonnement régional ont entamé des négociations pour le partage d'un artiste en résidence, au cours de l'année 2017. Enfin, dans nos négociations avec l'État, nous avons obtenu l'engagement de l'État d'une étude sur les complémentarités et les synergies entre les deux métropoles. Ce travail a été confié au cabinet Edater. Des séminaires de travail entre les services de l'État, de la Région, les directions des deux métropoles et les acteurs du développement économiques ont été organisés, à Toulouse au moins de juin, et à Montpellier au mois de juillet. Enfin, il y a eu l'opération Futurapolis, organisée en 2017, à Toulouse et à Montpellier.

Sur le bilan de la deuxième année, nous pouvons faire un zoom sur l'opération croisée de promotion touristique, qui s'est déroulée le 22 avril à Toulouse et le 29 avril à Montpellier. Cette opération a très bien fonctionné et elle a reçu l'aval de tous les participants. Cette opération était destinée à promouvoir l'offre touristique et culturelle de chaque métropole. Il s'agissait de déclencher chez les habitants de la métropole voisine, le réflexe « Je vais passer un week-end à Toulouse ou à Montpellier ! ». Il y a eu un pilotage commun par les offices de tourisme des deux métropoles. Je voudrais rendre hommage à ma collègue, Sylvie ROUILLON-VALDIGUIÉ, vice-présidente de la Métropole de Toulouse en charge du tourisme, qui a piloté ces échanges entre les deux offices de

tourisme. Enfin, il y a eu un plan commun de communication auprès de la radio, de la presse, de la télé, ou d'autres supports.

Nous avons eu deux opérations, qui ont bien fonctionné en 2017 et qui donc seront renouvelées en 2018 sur deux week-ends. La première, c'était « Toulouse fait sa Comédie » sur la place de la Comédie à Montpellier, qui a permis à des acteurs culturels et touristiques toulousains de venir présenter leurs propositions à Montpellier. Environ 3 000 personnes ont été accueillies et un certain nombre de choses ont été présentées. De la même manière et réciproquement, Montpellier est venu à Toulouse. 17 exposants et acteurs culturels, sportifs et touristiques ont été associés, non seulement des acteurs de la Métropole de Montpellier mais également d'agglomérations proches. Ils sont venus présenter un certain nombre de propositions. 3 000 personnes ont été accueillies. Nous avons enregistré un retour enthousiaste de l'ensemble des partenaires publics et privés associés. Cette opération sera donc renouvelée le 6 et 7 avril 2018 à Montpellier et le 13 et 14 avril à Toulouse.

Nous nous étions engagés à présenter ce bilan aux Conseils de la Métropole. La semaine prochaine, François CHOLLET fera la même opération au Conseil de la Métropole Montpellier-Méditerranée. C'est une coopération qui fonctionne bien et sur laquelle nous avons des espoirs dans l'avenir.

F. CHOLLET

Quelques éléments sur les pistes qui sont les nôtres et les perspectives pour cette année 2018. Notre ambition, c'est de poursuivre et de renforcer cette coordination entre les deux métropoles pour les associer au mieux et défendre les intérêts métropolitains dans le cadre des grands chantiers régionaux.

Nous sommes dans la suite de la signature du pacte État Métropole, c'est l'initiative du préfet de région que de se rapprocher des deux métropoles, pour développer ces synergies et ces complémentarités à travers une étude. Nous renforcerons, évidemment aussi, le développement des coopérations entre les métropoles et les territoires périphériques.

Deuxième point, nous avons prévu une concertation entre les deux métropoles, au titre du processus de définition des prochains contrats territoriaux Métropole/Région. Cela ne signifie pas que nos intérêts sont toujours les mêmes, au contraire, mais on échange, au titre du processus de définition de ces contrats, que nous signerons à l'été 2018. Une coordination devrait se mettre en place, au titre de la préparation du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il y aura, là aussi, une coordination dans des prises de position et les avis émis dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Je voudrais mentionner les actions continues, d'importance, en faveur du renforcement du cadencement ferroviaire entre Montpellier et Toulouse. On constate des améliorations par rapport à 2016. On peut prendre le train, être en deux heures à Montpellier et rentrer le soir après une journée de travail. Ce n'est pas encore parfait, les deux métropoles continueront à jouer un rôle, avec la complicité de la région Occitanie, pour améliorer ces cadencements. Il sera aussi prévu une promotion commune du tourisme urbain et d'affaire.

Sur le plan économique et des relations internationales, il y aura des participations concertées aux politiques régionales de promotion à l'international et à la conférence nationale de l'attractivité française avec Business France. Nous nous orientons vers une présence alternée aux comités d'orientation et de suivi des projets étrangers (Copse) organisés par Business France. Nous allons poursuivre le développement de la mise en place de stands communs ou jumelés. Nous le ferons, notamment, pour le MI-PIM 2018, courant mars.

En matière de tourisme et d'événements sportifs ou culturels, nous allons poursuivre le développement de la mise en place de stands communs dans les salons professionnels du tourisme. Nous allons, aussi, renforcer le positionnement des deux offices métropolitains au sein du Comité Régional du Tourisme. Nous allons mettre à disposition des espaces d'affichage réciproques sur le mobilier urbain des deux métropoles, pour des campagnes de promotion croisées, notamment à l'occasion de manifestations culturelles ou sportives. Je pense à la valorisation des derbys. Enfin, nous avons tenu à ce que, et je suis ravi que Montpellier ait accepté, Montpellier soit associé aux événements « Toulouse – Capitale européenne de la science 2018 - ESOF ».

Quelques éléments, également, sur la création par les deux offices de tourisme de packs de découverte des deux métropoles et sur les campagnes de promotion croisées, notamment à l'occasion de manifestations culturelles ou sportives dans les deux villes. Cette action est en cours et elle sera développée cette année. Il y aura aussi au programme la promotion et la valorisation du patrimoine historique, une coordination des calendriers des congrès internationaux dans les palais des congrès toulousains et

montpellierains. Et puis, c'est le renouvellement cette année, le 6 et 7 avril à Montpellier, et le 13 et 14 avril à Toulouse, de cette opération de promotion touristique croisée.

Enfin, en matière de génie urbain et de culture, nous allons poursuivre des échanges sur les politiques et les techniques en matière d'eau et assainissement et sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention inondations (GEMAPI). Nous allons nous rapprocher dans le cadre de la finalisation du Plan climat air énergie territorial (PCAET), qui pourrait avoir des traits communs sur les deux métropoles ; c'est ce à quoi nous allons travailler.

Enfin dernier point, nous allons coproduire, pour la première fois, un opéra de Richard STRAUSS, intitulé « Ariane à Naxos », pour la saison lyrique 2018-2019. C'est une nouveauté et je salue les responsables et les vice-présidents à la culture qui ont œuvré dans ce sens. Une représentation du ballet NOUREEV du Capitole à l'Opéra de Montpellier est prévue en janvier 2019. Enfin, on s'oriente vers une mise en réseau des deux conservatoires régionaux et des expositions muséales coproduites. Voilà, Monsieur le président, la synthèse de ce qui a été fait au cours de l'année 2017 et de ce qui est proposé pour l'année 2018. Je voudrais dire à Max LEVITA, qu'à titre personnel, je pense que cette œuvre commune entre Toulouse et Montpellier est extrêmement productive. Je le remercie de sa présence, de sa disponibilité et de l'écoute qu'il sait avoir des différents problèmes et enjeux toulousains.

J.-L. MOUDENC

Je remercie nos deux collègues de cette double présentation, extrêmement fournie et extrêmement complète. Elle démontre que cette coopération n'est pas un simple effet d'annonce, mais que c'est devenue une pratique permanente de nos deux collectivités. Je me réjouis que, avec Philippe SAUREL et toutes les équipes, nous ayons pu instaurer cette relation, alors qu'avec la création de la nouvelle région, beaucoup de propos alarmistes, voire pessimistes, s'étaient répandus pour prédire l'affrontement entre nos deux métropoles. Je crois que c'est la voix de la raison et de la sagesse qui l'a emporté. Je veux remercier tous les élus et les collaborateurs qui, par leur engagement dans des thématiques extrêmement diverses, ont permis à cette coopération de s'inscrire, désormais, dans cette permanence.

C. RAYNAL

Simplement, au nom des socialistes en tout cas de la Métropole toulousaine, saluer à la fois l'initiative qui avait été prise et la qualité du travail fourni. Comme vous le dites, Monsieur le président, on peut rester parfois sur des effets d'annonce, mais là, un travail s'est mis en œuvre à un rythme tranquille, mais permanent et régulier. C'est de cette manière que l'on construit les plus belles coopérations. Et dans une région comme la nôtre, je crois qu'on avait besoin de solidifier cette entente entre les deux métropoles. Je suis, pour ma part, très sensible au dossier concernant la culture. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine, mais il faut y aller tranquillement, en particulier sur ce domaine-là, mais pas uniquement. Et donc je voulais saluer, au nom de mon groupe, cette initiative et la façon dont les choses se mettent en place.

J.-L. MOUDENC

Très bien. Je vous remercie et je remercie à nouveau Max LEVITA de s'être déplacé auprès de notre assemblée pour la mise en valeur de ce travail.

1 Approbation du procès-verbal du Conseil du 9 novembre 2017

Le procès-verbal du Conseil du 9 novembre 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

2 Approbation du procès-verbal du Conseil du 15 décembre 2017

Le procès-verbal du Conseil du 15 décembre 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

R. GODEC

Je voudrais juste vérifier certains propos, qui auraient été prononcés à la séance du 15 décembre 2017, pour voir si il n'y a pas d'erreur. Lors du débat budgétaire, sur la contractualisation avec l'État, Monsieur BRIAND répondait : « Il n'est pas imaginable que des évolutions intervenues en cours de mandat au niveau gouvernemental nous empêchent de réaliser ces projets. ». Il parlait de l'ensemble des projets d'investissement, dont le Plan mobilité. Monsieur BRIAND nous disait : « Et moi qui probablement participera aux discussions avec l'État sur la contractualisation, je n'accepterai pas qu'une légitimité nationale vienne balayer la légitimité locale. » Un peu plus loin, il nous expliquait que l'augmentation de notre contribution au SMTC, qui conditionne le Plan mobilité, sera garantie, tout en disant : « Nous n'avons pas encore les éléments qui nous permettent de savoir comment nous les assumerons. Nous avons prévu une évolution importante de notre contribution, nous y sommes prêts. Aurons-nous la possibilité juridique de le faire ? Je pense que ce sera le cas. Pour qu'une disposition nationale puisse s'appliquer parfaitement sur tout le territoire, je souhaite bonne chance au législateur ». Si ces propos sont confirmés, il me semble nécessaire de discuter, au sein de notre assemblée, des conséquences de l'encadrement à 1,2 % des dépenses de fonctionnement pour notre programmation métropolitaine. Et là-dessus, Monsieur le président, il ne me semble pas que vous ayez répondu à la demande pourtant simple faite dans le liminaire, de notre présidente de groupe, Michèle BLEUSE, de l'organisation d'un séminaire pour éclairer les conséquences d'une potentielle contractualisation avant le mois de juin avec le préfet sur cette question-là. Si vous ne répondez pas aujourd'hui, nous vous rappellerons cette demande par courrier.

J.-L. MOUDENC

Monsieur GODEC, l'approbation des procès-verbaux n'est pas destinée à relancer les débats des conseils précédents. La question que vous posez est intéressante, elle aurait pu être posée par Madame BLEUSE, puisqu'elle a abordé cette question dans les liminaires. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu de coordination entre vous. De toute façon, sur cette question de la contractualisation, je vous ai répondu, il y aura bien un débat avant la contractualisation. Que vous ressortiez les propos de notre collègue Sacha BRIAND qui s'interrogeait sur les modalités de la contractualisation lorsqu'elles n'étaient pas totalement déterminées, puisque c'est quelque chose qui n'a cessé de se modifier, en particulier à notre demande, c'est parfaitement normal. Simplement, il y a des propos qui sont dépassés une fois que le dossier avance. Je considère que cela va dans le bon sens, en particulier depuis la Conférence Nationale des Territoires (CNT) du 14 décembre dernier.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3 Compte rendu des décisions du Bureau du 30 novembre 2017

Le compte rendu des décisions du Bureau du 30 novembre 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4 Compte rendu des décisions prises par le Président

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

5 Ressources humaines

M. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre Ressources Humaines ?

DEL-18-0094 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-18-0113 - Adhésion de Toulouse Métropole au Service d'Action Médicale des Salariés Inter-entreprises (SAMSI)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

6 Administration**M. AUJOLAT**

Mes chers collègues, en application de l'article 98 de la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public doit être élaboré conjointement par le Conseil Départemental et la Préfecture. Ce travail a été réalisé en 2017. Ce schéma, au caractère non prescriptif, est transmis pour avis à tous les EPCI de la Haute-Garonne. Il propose notamment, en termes d'orientations, de favoriser l'accès aux services publics essentiels, de favoriser la coordination des services de mobilité, de transport et de déplacements et de compléter l'offre existante par les nouveaux usages. Enfin, il propose de soutenir la revitalisation économique pour maintenir ou renforcer les services marchands de proximité. Ce premier schéma porte sur les années 2018-2023, il sera mis en œuvre dans le cadre d'un pilotage commun État - Département, associant les autres partenaires publics, dont les EPCI à fiscalité propre de la Haute-Garonne, la Région Occitanie et les opérateurs compétents. Il vous est proposé de rendre un avis favorable concernant les orientations intégrées à ce projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics.

A. MAURICE

Quelques mots sur ce schéma, très intéressant et important. Ce schéma se fixe comme objectif de renforcer l'égalité des territoires. Il pose une stratégie, à l'échelle du département, pour améliorer l'accessibilité des services au public. On a relevé, dans ce schéma et dans l'avis proposé, pas mal d'éléments intéressants, notamment en ce qui concerne les transports. Cet élément majeur est pour nous la mère de toutes les politiques. Le constat fait dans ce diagnostic, sur les transports, c'est celui d'un département fortement polarisé avec un dynamisme métropolitain se traduisant par des phénomènes de périurbanisation importants. Il est intéressant de relever qu'entre 2008 et 2013, la croissance démographique a été plus forte dans la couronne péri-urbaine que dans l'aire urbaine toulousaine. La mobilité est, bien évidemment, placée parmi les premiers marqueurs de ces fractures territoriales observées sur ces territoires. A Toulouse Métropole et dans les bassins de vie en forte expansion du fait de ce dynamisme démographique, la congestion routière apparaît comme un facteur limitant l'accès des populations aux services publics. Il est clairement indiqué que le réseau ferroviaire haut-garonnais ne dessert pas uniformément l'ensemble du territoire et que la desserte de certaines zones rurales est plutôt faible, voire inexistante. Il est affirmé, par ailleurs, que la desserte ferroviaire en étoile offrirait des temps de parcours relativement concurrentiels, par rapport à la voiture.

Dans le programme d'actions de ce schéma, l'objectif 4.2 prévoit « d'organiser et animer les réseaux territoriaux des acteurs de la mobilité ». Dans cet objectif, il est indiqué : « *La spécificité des politiques de transports liée à leur dimension transversale, partenariale et nécessairement localisée, suppose des modalités de travail sur les territoires à même de coordonner les interventions, de déployer de nouvelles réponses et d'identifier les démarches prioritaires à engager. Les différents partenaires associés au SDAASP, notamment les Autorités Organisatrices de Transports (AOT) ont souligné la nécessité d'intervenir de manière collaborative en la matière.* »

Sur l'avis que nous portons sur ce schéma, vous indiquez que « *la Métropole prend acte et partage les orientations stratégiques proposées* ». Vous soulignez, de manière auto-satisfaite, « *dans ce cadre et à l'exemple du très ambitieux Plan de Déplacement Urbain mis en œuvre sur l'aire métropolitaine toulousaine, l'importance des politiques de déplacement et de production, concertée et coordonnée, des services de mobilité, en particulier en complétant l'offre existante par les nouveaux usages...* » Bref, pour nous, cette analyse du diagnostic et du plan d'actions proposé démontre que ce Plan mobilité de

Tisséo n'est pas de nature à remédier à la polarisation et aux fractures territoriales, mais qu'au contraire il risque de les aggraver. Cela fait écho à nos débats de ce matin sur la LGV et aux menaces qui pèsent sur l'investissement en faveur des trains du quotidien. Ce diagnostic appelle de nos vœux l'étoile ferroviaire. Ce schéma alimente le débat sur la pertinence du PDU aujourd'hui proposé, par rapport à ces problématiques identifiées, et réinterroge le retour possible du Conseil Départemental à la gouvernance de Tisséo, pour marquer cette importance des politiques de déplacement concertées et coordonnées.

P. LACAZE

Je ne reviendrai pas sur le schéma, je partage l'intervention d'Antoine MAURICE et cette délibération, nous la voterons. Dans les attendus de ce projet de délibération, vous indiquez que Toulouse Métropole « *confirme, au titre de ses compétences actuelles comme futures et de ses fonctions de métropole comme de capitale départementale et régionale, son rôle et ses responsabilités en termes d'entraînement harmonieux de l'ensemble haut-garonnais ainsi que sa volonté de poursuivre, au bénéfice d'une dynamique partagée et du maintien des services locaux de proximité, sa politique de coopération avec les territoires environnants* ». Dans ce cadre, je voudrais que vous vous exprimiez sur les relations de la Métropole avec le Département. Comme vous, je suis satisfait que la guerre, annoncée lors de la nouvelle délimitation des régions, avec la Métropole de Montpellier n'ait pas eu lieu et du travail de coopération engagé. Nous nous étions, également, félicités avec vous des accords réalisés avec le Département, assez vite sur la Métropole. Je sais qu'un débat institutionnel sera, nationalement, tranché sur le devenir du Département et sur les compétences métropolitaines. Suite au dernier Conseil de Métropole, vous vous étiez exprimé sur le courrier de Monsieur MÉRIC. Vous ne vous êtes pas exprimé sur le vôtre dans les propos liminaires, peut-être est-ce l'occasion de le faire. Je vous ai trouvé un peu dur, pas tant peut-être sur les questions posées sur le fond, mais sur la forme de votre courrier, en interpellant le Conseil Départemental. J'ai lu, effectivement, qu'on a reçu un courrier du président Georges MÉRIC demandant une rencontre avec vous. Vous le savez, notre groupe, quelles que soient les configurations, est toujours intervenu sur un travail de coopération entre la Région, le Département, la Métropole et les communes. Donc nous voterons cette délibération parce que nous partageons l'analyse exprimée par Antoine Maurice, par contre il nous semble que vous avez rajouté quelques points de vue sur le débat entre le rôle de la Métropole et du Département. Aussi, je souhaiterais savoir si vous êtes toujours dans les mêmes dispositions, de travailler dans une coopération avec le Département ? C'est aussi une des évolutions du discours, en tout cas du Président de la République, sur le devenir du Département, en demandant, dans les territoires concernés, une forme de dialogue entre le Département et la Métropole dans les mois qui viennent.

M. AUJOLAT

A part les remarques géopolitiques de Monsieur LACAZE, je n'ai pas tout à fait saisi, sur le fond, ce que vous aviez retiré de ce dossier. Tout ce que je sais, c'est que ce schéma nous a été présenté par la préfecture et qu'il est d'une lecture intéressante. Par ailleurs, je n'ai pas trouvé la lettre du Président forte, je l'ai trouvée juste et réaliste. Et je pense que nous pourrions travailler, main dans la main, avec le Département sur ce dossier.

J.-L. MOUDENC

Je passe la parole à Jean-Michel LATTES pour qu'il réponde à Monsieur MAURICE sur la partie mobilité.

J.-M. LATTES

Je crois qu'il faut parler du PDU, de la LGV, mais pas seulement. Le travail de Tisséo ne se situe pas qu'à ce niveau-là. L'an dernier, j'ai participé à plus de 70 réunions publiques. Ce mois-ci, nous sommes entraînés de lancer un nouveau cycle de réunions publiques. Nous étions, la semaine dernière à Muret, à Colomiers, nous étions à Launaguet, j'étais hier à Belberaud, on sera demain à Quint-Fonsegrives pour rencontrer l'ensemble des élus de ces territoires et envisager avec eux un meilleur déploiement sur le terrain des transports. Hier, j'ai eu une grande discussion avec les maires de Noueilles, Pouze et Issus sur la jonction avec les transports en commun. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que ce travail, qui est fait sur l'accessibilité au service public, il va bien au-delà de la simple présentation du PDU et il se re-

trouve sur le terrain. Je voudrais, aussi, vous rassurer sur les relations avec le Département, toutes ces réunions sont préparées avec le Département. On est sur un travail de terrain permanent avec eux pour améliorer le maillage du territoire, pour n'oublier aucune commune dans ce dispositif et pour améliorer ce Schéma départemental.

J.-L. MOUDENC

Sur la coopération avec le Département, mon état d'esprit est inchangé, il est totalement positif. Je rappelle qu'à la fin de l'année 2015, le Département de la Haute-Garonne et la Métropole toulousaine avaient été les deux premières collectivités à contractualiser pour la mise en œuvre du transfert des compétences prévu au titre de la loi NOTRe. Le président du Département souhaite proposer une nouvelle étape dans cette coopération, il souhaite aller plus loin sur de très nombreux domaines. Dans ma lettre, je lui réponds positivement, c'est ça le plus important. Après, il est vrai que je pose un certain nombre d'exigences, c'est mon rôle. Si j'étais « béni-oui-oui » vis-à-vis d'une autre collectivité, vous me le reprocheriez. Donc, je rappelle évidemment, au président du Département, qu'il ne peut pas nous dire tout le bien qu'il pense de la Métropole, tout en disant le contraire lors d'inaugurations en milieu rural. Si je ne le dis pas, qui va le dire ? Par ailleurs, lorsqu'il nous propose son aide sur certaines de nos compétences, je lui réponds oui. Mais je lui rappelle que sur les collèges, qui sont de la compétence du Département, nous constatons des insuffisances sur le territoire de la Métropole. Je souhaite que l'on en discute, pour apporter des réponses. Plusieurs maires, présents dans cette assemblée, sont témoins tous les jours de ces insuffisances dans la capacité d'accueil d'un certain nombre de collèges. Là aussi, si j'acceptais que l'on vienne discuter d'une coopération sur nos propres compétences, tout en fermant les yeux sur telle ou telle carence de la compétence départementale sur le territoire métropolitain, je crois que je ne serais pas dans mon rôle. Je serais défaillant. Et sur la question de la voirie et du transfert, par le Département, de ces routes départementales, devenues métropolitaines, nous savons bien que les moyens qui nous ont été transférés sont très largement inférieurs aux besoins. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'accord passé, il s'agit simplement de faire ce constat et de faire en sorte que, sur ce point-là, la coopération soit la plus poussée possible. C'est dans notre intérêt et dans l'intérêt de beaucoup de communes de notre territoire métropolitain. Il me semble que cette lettre est équilibrée. Si ça avait été une lettre de fermeture, des reproches m'auraient été adressés et je les aurais compris. Si ça avait été une lettre de totale approbation, sans regard critique, je pense que j'aurais été en dessous de mon rôle. A partir de là, nous allons nous rencontrer avec le président MÉRIC et nous mettrons en place une instance de coopération paritaire. Les élus seront choisis en fonction des thématiques abordées. Je souhaite que nous avancions et ce, quelles que soient les évolutions possibles. Je ne sais pas, pour ma part, quelles seront les évolutions possibles. Le Président de la République a annoncé au mois de novembre, devant le Congrès des maires à Paris, ses intentions vis-à-vis ce qu'il a appelé le « rapprochement » entre métropoles et départements sur les territoires des métropoles les plus importantes. Toulouse est concernée. Quelle suite sera donnée à cela ? Dans quel calendrier ? Selon quelles modalités ? Tout cela ne nous a pas été précisé jusqu'ici. Je suis d'accord pour ne pas attendre ces évolutions et pour travailler tout de suite, pour aller plus loin dans notre coopération avec le Département. Plus les collectivités sont capables de coopérer ensemble, mieux c'est pour les citoyens et pour le territoire concerné. C'est dans cet état d'esprit que je me trouve.

C. RAYNAL

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais puisqu'on a été effectivement, les uns et les autres, destinataires des différents échanges épistolaires avec le Département, je voudrais dire que j'ai trouvé ce courrier inutilement agressif ; le mot agressif est sans doute un peu fort.

J.-L. MOUDENC

Sur quel passage ?

C. RAYNAL

Il l'est dans sa tonalité générale, surtout lorsque l'on connaît l'histoire des relations avec le département et sa volonté, totalement affichée, de travailler avec la Métropole. Cette volonté s'est traduite de manière très claire, depuis votre arrivée à Toulouse Métropole. Il y a eu une réelle volonté d'avancer ensemble. Vous le signalez, d'ailleurs, dans votre courrier, avec la signature du premier accord entre un

Département et une Métropole. Quand le Département demande : « Comment et sur quoi puis-je faire porter mon effort ? », et que vous lui répondez dans ces termes-là, cela me paraît à peu près normal. Simplement, un paragraphe du préambule, page 4, m'a rappelé une mauvaise période des relations avec le Département : « En préambule, il est important de rappeler que les contribuables résidant ou ayant une activité économique sur Toulouse Métropole apportent 71 %, toutes taxes confondues de la ressource fiscale du Conseil départemental. » Alors ça, c'est une « vieille lune », et oserai-je dire un peu de vieille politique que de partir avec ce sous-entendu ! « J'apporte 71 % de la ressource », il y a un peu de « Margaret THATCHER » là derrière, avec du « I want my money back ». C'est sous-entendu derrière cette phrase, car à quoi sert-il de faire ce rappel si ce n'est pour comparer ce que l'on apporte et finalement ce que l'on retire ? D'abord, ce chiffre pourrait-il, sans doute, être nuancé, voire même discuté, je crois qu'il le sera, il n'est pas tout à fait exact. D'autre part, la fonction départementale, justement, c'est la fonction de répartition sur le territoire. Je suis toujours un peu agacé par ce type de phrase, aussi j'ai demandé au Département quelques chiffres, j'ai regardé comment les choses se passaient. Et globalement, on est sur un écart, entre la recette et la dépense pour le compte du territoire, d'environ 9 %. Vous voyez de quoi on parle, c'est-à-dire que l'essentiel de la ressource revient vers notre territoire dans les compétences qui sont celles du Département et c'est bien normal. Finalement, ces 9 % servent à la redistribution territoriale, donc vous voyez que nous sommes dans des échelles qui me paraissent être compatibles. Cette phrase me rappelle l'époque de vos prédécesseurs. Il me semble que sous Dominique BAUDIS, quelquefois avec l'écriture de Pierre TRAUTMANN, on retrouvait ce type d'arguments : « on donne tant et on reçoit tant ». Je pourrais retrouver des choses, je n'oserais pas dire de la plume de Pierre TRAUTMANN signées par Dominique BAUDIS. Je n'oserais pas, mais quand même c'est assez proche de ça. Je me suis même demandé s'il n'avait pas participé à cette écriture, à moins que votre cabinet se soit inspiré de lettres d'époque. Je trouve que c'est de la mauvaise politique. Le rôle du Département, c'est de faire en sorte, effectivement, que la richesse métropolitaine, créée sur la Métropole, revienne vers les territoires. Il est bien normal que les territoires bénéficient d'une part de retour et le Département fait ce lien. J'ai peu apprécié ce paragraphe et je l'ai trouvé assez polémique, mais peut-être en ai-je une vision ancienne et ai-je eu l'impression de revenir à un temps que je croyais derrière nous, Monsieur le président.

P. COHEN

Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur cette délibération, mais comme vous nous avez permis d'évoquer plusieurs sujets, et en particulier le problème de la contractualisation avec l'Etat, je voudrais revenir sur votre remarque concernant l'alternative entre contractualisation et décision unilatérale de l'État d'une baisse des dotations. Il faudra m'expliquer comment le Président de la République va réduire son budget de 11 milliards auprès des collectivités territoriales sans diminuer les dotations, sans vous contraindre à contenir vos emprunts et sans mettre en place une tutelle, ce qu'il n'a pas le droit de faire, sur vos propres services. Donc, soit la contractualisation est une sorte de poison lent qui permettra, presque par consentement des collectivités, d'accepter le dogme de ce mandat de diminuer de 11 milliards les budgets, soit il y aura un conflit. Et il l'a indiqué, s'il n'y a pas accord pour obtenir une diminution de la part de l'État de 11 milliards, il y aura une décision et il prendra ses responsabilités. Donc je ne peux pas me contenter de votre intervention qui consiste à nous faire croire que d'un côté, il y aurait des gens qui font dans la lamentation, et de l'autre, vous, qui êtes évidemment dans une contribution à la fois constructive et pleine d'attention.

Deuxièmement, sur le courrier adressé au Département, je n'ai jamais lu de texte aussi humiliant adressé par un Président d'agglomération à une autre collectivité. Quand je l'ai lu, je me suis demandé comment vous pouviez écrire des choses pareilles ! Je ne vais pas parler de la forme, ça vous regarde, on vous connaît, je vous connais, et je ne vais pas y revenir. Mais par contre, je voudrais évoquer certains sujets.

Le premier a été à l'origine d'un début de polémique avec le Département, sur la contractualisation de la métropole avec des EPCI voisins. C'est un vrai problème de fond. Je vous avais interviewé, quand j'ai fait un rapport pour Marylise LEBRANCHU sur la contractualisation entre la Métropole et la Région, et à l'époque évidemment, vous n'aviez pas évoqué l'idée que la compétence des métropoles était de contractualiser directement avec les EPCI. La contractualisation doit passer obligatoirement par un dialogue avec les régions et les départements quand elle touche leurs propres compétences, sauf à croire que la Métropole est l'endroit ressource de toutes les richesses et de tout ce qui permet de créer

ou de relever les défis au 21^{ème} siècle. Comment une Métropole pourrait-elle, à elle seule, sans compétence sur les autres territoires, décider qu'elle va créer une sorte de contractualisation avec eux dans leur propre intérêt ? Vous avez décidé que vous le feriez sans intermédiaire. Cela marque une fin de non recevoir par rapport à une demande, une exigence du Conseil Départemental, qui pourrait être la même de la part de la Région, et qui me semble injuste et ne pas correspondre à l'évolution des différentes compétences.

Ensuite, je ne reviendrai pas sur la remarque évoquée par Claude RAYNAL, je la partage. Si, en ce qui me concerne, je n'ai jamais souhaité l'intégration des départements dans les Métropoles, c'est essentiellement pour cette raison. Je considère que s'il y a un endroit, une compétence de solidarité qui doit dépasser le pur territoire des ressources par rapport à la capacité de solidarité, c'est bien le social. Et s'il y a une compétence qui doit être partagée au-delà des territoires de la Métropole, c'est bien celle-là. Que vous donniez des leçons, c'est votre caractère et votre tempérament. Mais donner l'impression sur ce sujet que, depuis que vous avez la compétence, vous faites mieux alors que vous avez un territoire nettement plus restreint, cela me paraît exagéré.

Enfin, je voudrais dire que sur le sujet de la contractualisation avec le Conseil Départemental, tout ce que vous dites ne me satisfait pas complètement, aussi j'aimerais connaître votre position. Je connaissais celle de Monsieur MOUDENC avant. Il était contre la métropolisation à la lyonnaise. Je l'ai entendu dans vos propos, lors de la campagne électorale, je l'ai entendu même un peu après, une fois en responsabilité. Aujourd'hui, face à un président de la République qui fait peser un chantage inacceptable sur les départements, que pensez vous ? Est-ce que vous êtes officiellement contre la métropolisation à la lyonnaise ? Ou est-ce que vous considérez que tout est bon à prendre et qu'à la fin, après s'être aligné sur la plupart de vos compétences, vous n'avez plus qu'à accepter gentiment que la métropolisation à la lyonnaise s'applique à Toulouse ? Cela ne m'étonnerait pas, tel que je vous connais !

J.-L. MOUDENC

Claude RAYNAL a bien fait de rappeler ce passage qui donne une information, trop peu connue, selon laquelle la Métropole contribue à 71 % des recettes sur le Département. J'ai cru utile de rappeler cet effort, parce que souvent la Métropole est pointée du doigt et on ne dit jamais assez que la Métropole est, par définition, solidaire et à travers ses 71 % de contributions fiscales, elle le prouve. Libre à vous de faire des interprétations, cela appartient à votre pouvoir d'imagination particulièrement fertile, mais votre imagination n'appartient qu'à vous et elle ne peut en aucun cas empiéter sur ma propre réflexion. J'ai également voulu dire que de ce fait, il était légitime que le Département veuille développer sa coopération avec nous.

Quant au débat sur les évolutions institutionnelles, évoqué par Pierre COHEN, on aura l'occasion d'en parler, ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Je rappelle simplement que l'idée de supprimer les départements est une idée socialiste ! Elle a été portée, j'en ai été le témoin, à l'Assemblée nationale par Manuel VALLS. Marylise LEBRANCHU défendait cette idée, François HOLLANDE défendait cette idée, Jean-Marc AYRAULT défendait cette idée. Nous avons eu beaucoup de discussions là-dessus, sur l'idée de tantôt supprimer le Département, tantôt de fondre le Département dans la Métropole. C'est une idée socialiste, il est important que nous soyons tous conscients de cela.

Je vous propose de continuer l'ordre du jour. Il y a des demandes d'intervention sur les délibérations relatives aux parkings, aussi je donne la parole à Pierre TRAUTMANN pour une présentation de ces délibérations.

P. TRAUTMANN

Vous me permettrez, comme mon nom a été cité tout à l'heure, de répondre à Claude RAYNAL. Je vais lui donner un certain nombre de renseignements qu'il ne connaît pas. Premièrement, je ne suis nullement intervenu sur ce courrier. Le président est suffisamment organisé avec des services. Mais effectivement, à l'époque, Dominique BAUDIS avait signalé au Président du Conseil général que les Toulousains payaient beaucoup d'impôts et qu'ils avaient peu de retours. Cette information était très ignorée à l'époque. Le président du Conseil général d'alors, Léon EECKHOUTTE, pour qui j'avais une grande admiration, qui était un homme d'une grande qualité, d'un grand humanisme, l'avait je pense partiellement découvert à la lecture de ces éléments. A partir de là, certaines coopérations ont pu s'engager entre le département et la commune de Toulouse. La commune, qui ne bénéficiait jusqu'alors d'aucune aide pour les écoles, pour les crèches, a pu bénéficier de premières subventions.

Je vais vous citer une autre anecdote. En 1985, il y avait des élections cantonales et les conseillers généraux faisaient un *compte rendu de mandat* en dehors de la période des six mois, car maintenant il faut le faire six mois avant la campagne électorale. Le conseiller général de Colomiers s'appelait Monsieur VAUCHÈRE. Le conseiller général de Saint-Cyprien s'appelait Monsieur Alex RAYMOND, c'était sa circonscription. Il était maire de Colomiers, député, président du Conseil régional, conseiller général ; c'était avant le non-cumul des mandats. Le candidat qui se présentait contre Monsieur Alex RAYMOND s'appelait Jean DIEBOLD. Quand Jean DIEBOLD a vu les compte rendus de mandat de Monsieur VAUCHÈRE pour Colomiers et de Monsieur Alex RAYMOND pour Saint-Cyprien à Toulouse, il a fait le total des chiffres donnés dans ces compte rendus, il l'a divisé par le nombre d'habitants. Il a ensuite sorti un tract qui disait : « Monsieur Alex RAYMOND veut se faire élire chez vous à Saint-Cyprien, alors que l'argent va à Colomiers : par habitant, il y a neuf fois plus de crédits à Colomiers ». C'était une réalité, il y avait neuf fois plus de crédit sur Colomiers que sur Toulouse ! Monsieur Jean DIEBOLD a, ainsi, été élu conseiller général à Saint-Cyprien. Depuis lors, en relation avec Léon ECKHOUTTE, un certain nombre d'améliorations ont été apportées. La situation n'est plus la même, elle a évolué, mais comme l'indique le président MOUDENC dans son courrier, elle est encore un peu déséquilibrée. Peut-être pourra-t-on, avec du dialogue, tout en maintenant une solidarité à l'égard du monde rural, trouver un peu plus d'équilibre.

Les délibérations 6.6 et 6.7 concernent les parkings Jean Jaurès, Victor Hugo et Marengo gare. Pour le parking Marengo gare, une initiative intéressante est proposée par nos services, je les en félicite. Il s'agit de mettre en place une dépose/reprise minute de voyageurs, pour les automobilistes venant de l'Est de la métropole, durant les travaux de voirie les plus importants. Il a été négocié avec le délégataire que Toulouse Métropole ne donnerait pas de compensation financière.

Concernant le parking Jean Jaurès, vous le savez, le projet urbain de requalification des allées Jean Jaures, dans le cadre du projet d'aménagement mis en œuvre par l'urbaniste Joan BUSQUETS, nécessite de prendre en compte de nouvelles prescriptions techniques relatives aux émergences du parking. Il s'agit d'intégrer ces prescriptions techniques supplémentaires, émises par l'Architecte des Bâtiments de France, dans un avenant. Ces nouvelles prescriptions sont sans incidence financière sur le projet d'aménagement.

S'agissant du parking Victor Hugo, le projet urbain de Joan BUSQUETS pour le réaménagement de la place implique la réalisation de travaux complémentaires au sein du parking. Ce projet prévoit la piétonnisation des deux côtés longitudinaux du parking, ce qui nécessite l'inversion des rampes d'entrée et de sortie. Le coût de cette opération a été estimé à 668 272 euros, il est à payer par la métropole.

La délibération 6.8 concerne le contrat de concession de 1988 pour la construction et l'exploitation de « parcovilles ». Cette délégation de service public est relative à un parc de stationnement, qui fonctionnait de manière totalement automatisé. Depuis le 1^{er} janvier 2009, ce parking n'est plus exploité par la société délégataire, au motif de pertes financières considérables. Les usagers de ce parking avaient été transférés vers le parking Jeanne d'Arc. Il s'agit maintenant de mettre un terme au contrat de délégation de service public de manière conventionnelle, en y intégrant la remise en état de la place Belfort. Un avenant 4 était venu acter la fin anticipée de ce contrat, le montant des travaux avait été évalué à 250 000 euros. Ce montant était à la charge du délégataire, donc sans incidence pour notre collectivité. Les études réalisées postérieurement à la signature de l'avenant n°4 ont montré qu'il n'était pas possible d'araser ces édicules à l'altimétrie de la place. Il est donc nécessaire de procéder autrement, en arasant partiellement ces édicules, ce qui représente un coût estimé à 400 000 euros hors taxes. Ce coût sera entièrement supporté par le délégataire au titre de la remise en état du site.

Ensuite, Monsieur le président, il y a deux délibérations qui donneront certainement lieu à débat. Elles concernent les contrats de concession pour l'exploitation du service de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de Toulouse. Ces deux délibérations ont pour objet de compléter les protocoles de fin de contrat de ces concessions. J'aimerais profiter de ces délibérations pour répondre à Marc PÉRÉ. Il souhaite que la Commission eau et assainissement organise en son sein un débat contradictoire, en invitant, par exemple, des directeurs de régie publique et des représentants du monde industriel. La Commission de l'eau et de l'assainissement est une commission exemplaire. Les élus présents sont toujours très nombreux, les débats sont soutenus et les informations qui y sont données sont pertinentes. Vous avez souhaité, Monsieur le président, que cette commission soit le lieu de la préparation des décisions sur les futurs modes de gestion de l'eau et de l'assainissement. Après en avoir parlé au Vice-président chargé de l'eau, Bernard SOLERA et en l'absence du président de la commission, Aviv

ZONABEND, nous vous proposerions volontiers, Monsieur le président, de donner une suite favorable à cette demande. Nous émettons une simple condition, celle de consulter au préalable notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Nous sommes dans une phase de négociation, dans le cadre de la DSP, avec des groupes privés, donc nous voulons lui demander ses conseils pour savoir si nous pouvons mener ces négociations et comment nous pouvons mener ces négociations.

Par ailleurs, je voudrais vous faire part d'un regret que j'ai sur le domaine de l'eau et de l'assainissement. Beaucoup nous disent: « Rien n'est mieux que la régie, donc n'étudions pas d'autres solutions, faisons une régie. » Politiquement, je conçois que l'on puisse avoir cette position. Actuellement à Toulouse Métropole, nous avons une concession, une régie, puis des marchés. Une régie est gérée directement par les employés de la collectivité. Par exemple, Tisséo EPIC, c'est de la régie. Ils ont des marchés pour une petite partie du territoire, mais pour le reste, l'activité est gérée en régie. Pour l'eau et l'assainissement, entre 2008 et 2014, il y avait des marchés, ces marchés arrivaient à échéance, qu'est-ce qu'on aurait dû faire si on avait voulu vraiment une régie ? On aurait dû dire : « Ce marché, on ne le renouvelle pas, on y met des employés de la régie. » Or, ces marchés ont été renouvelés à plusieurs reprises. 14 marchés ont été passés entre 2008 et 2014. Nous sommes donc passés à côté de la régie 14 fois ! Et aujourd'hui, ces mêmes personnes, qui sont passés à côté de la régie, réclament des débats, réclament la régie. Je regrette que nous n'ayons pas fait cette régie de l'eau, si nous l'avions fait, premièrement, nous aurions la plus grosse régie de Midi-Pyrénées. Par ailleurs, il n'y aurait plus de problèmes de comparaison. On dirait : « On compare, après la consultation pour DSP, avec les résultats que nous avons en régie ».

Les délibérations 6.9 et 6.10 ont pour objet de compléter les protocoles de fin de contrat pour les concessions pour l'exploitation de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Toulouse. En 1990, Dominique BAUDIS a décidé de recourir à une concession pour l'eau, sur la commune de Toulouse. J'ai participé la négociation de cette concession, je considère que c'est une bonne concession, mais laissez-moi vous le démontrer. En 1990, quand on a fait la concession, on est parti, pour le tarif de l'eau, sur le prix fixé par la régie. Ce prix a été assorti d'une formule d'indexation fixée pour la durée du contrat. Ce prix était, au début, largement inférieur au prix moyen des grandes villes, avec une formule d'indexation peut-être un tout petit peu mal calibrée. Ce prix est, actuellement, très légèrement supérieur à la moyenne des grandes villes. Donc globalement, les Toulousains ont bénéficié, pour l'ensemble de la période, d'un prix assez nettement inférieur à la moyenne des grandes villes. Ça c'est le premier point. Donc l'utilisateur a été protégé.

Deuxième point important, nous avons obtenu une redevance d'entrée et une redevance annuelle. A l'époque, le fait de percevoir des redevances était légal. Le total de ces redevances représente 450 millions d'euros, cette somme, c'est l'équivalent de 75 écoles construites !

Troisièmement, Dominique BAUDIS a fait le choix de récupérer, en fin de contrat, un contrat sans dette. S'il avait dit : « Je veux un contrat avec une dette restante », le droit d'entrée aurait été augmenté d'autant et on aurait pu rembourser une part plus importante de la dette municipale. Pour ceux qui nous disent « c'est l'eau qui a permis de payer la dette », je leur réponds : « Non, l'eau a payé 18 % de la dette municipale ».

Ce contrat de 1990 prévoyait une sortie de contrat avec une obligation de remise à niveau des installations pour le délégataire. On a pris deux AMO, un pour l'eau, un pour l'assainissement. Ces deux AMO ont été chargés d'examiner la situation de la concession de la commune de Toulouse et la situation des 36 autres communes. On leur a ensuite demandé de nous proposer un schéma directeur. Les délibérations soumises aux votes portent sur le programme de travaux à la charge du concessionnaire pour la remise à niveau des installations. A la fin de ce contrat, nous aurons un service sans dette pour la Ville de Toulouse. Pour les autres communes, nous aurons un service avec une dette qui est égale à 3,4 fois le chiffre d'affaires. Si ces communes restaient seules, elles se retrouveraient confrontées à une augmentation monumentale du prix de l'eau. Si Toulouse restait seule, la quasi absence de dette permettrait d'envisager une très forte baisse du prix de l'eau pour arriver à 2,75 €/m³, soit le prix le plus bas de toutes les grandes villes de France. Sur la proposition de notre président, Jean-Luc MOUDENC, nous avons néanmoins décidé de mettre en place un tarif unique. Ce tarif unique serait de 3,50 € TTC, ce qui restera un bon tarif, en baisse par rapport à la plupart des tarifs des communes de l'agglomération. Pour en revenir à nos délibérations, elles font l'inventaire, après les diagnostics de nos AMO, des travaux à la charge du délégataire. Il y a 7 millions d'euros de travaux au titre de l'eau, et 18,5 millions d'euros de travaux au titre de l'assainissement. Vous vous dites certainement : Pourquoi

seulement 7 millions pour l'eau et 18 millions pour l'assainissement ? Tout simplement parce que pour l'eau, il y a eu les conséquences de l'avenant 13 de 2010. Pour l'assainissement, nous avons les usines et les réseaux, pour l'eau nous n'avons pas les réseaux, puisque l'avenant de 2010 a considéré que les réseaux étaient bons. Donc on n'avait pas à intervenir financièrement sur ces réseaux. Cette clause libère donc le délégataire de la clause initiale, que j'avais mise à l'époque, qui disait : « Vous devez remettre à niveau les installations. » Donc on a 7 millions de travaux pour l'eau potable, 18,5 millions de travaux pour l'assainissement. Mais comme Claude RAYNAL veut toujours une cerise sur le gâteau, la cerise sur le gâteau c'est qu'il y a un fonds de réserve. Ce fonds de réserve, à la fin de la période, il va être excédentaire de 6,5 millions d'euros. Et ces 6,5 millions d'euros seront restitués à l'autorité organisatrice.

A. SIMION

Monsieur le président, chers collègues, je veux remercier Pierre TRAUTMANN, qui me permet non pas de vous répondre, Monsieur MOUDENC, mais d'apporter des précisions sur votre intervention concernant les relations entre le Département et la Métropole. Monsieur MOUDENC, vous avez indiqué que la Métropole contribuait à 71 % aux recettes du département et que c'était beaucoup. Vous semblez dire cela, comme si c'était la traduction d'une volonté politique. Non, c'est un fait, cela découle des règles de la fiscalité et de l'attractivité de l'agglomération toulousaine. Ce n'est pas une volonté politique.

Par ailleurs, il y a le « back-office » et les relations qu'entretiennent le Département et la Métropole au niveau politique et au niveau des services. Ce « back-office » se déroule très bien. Le travail est mené conjointement. Nous étions hier, avec Madame ESCUDIER et Monsieur ROUGÉ, présents pour évoquer de manière précise la convention cadre qui régit les relations entre le Département et la Métropole sur les politiques sociales. Nous avons pris deux heures, avec les services respectifs du Département et de la Métropole, pour évoquer ces sujets.

Troisième point, il est vrai que votre lettre au Département est un peu condescendante. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il s'est contenté de vous répondre : « Voyons-nous et parlons-nous, tout simplement. »

Et puis le dernier point, Monsieur le président, je me permets de vous dire que quand vous prenez la parole, j'ai le sentiment que nous sommes toujours les méchants politiques, dogmatiques, empreints de postures politiciennes systématiques. Cet argument me paraît un peu suranné. Non, on n'est pas des méchants politiques, on a l'intérêt général chevillé au corps, comme vous. On a, nous aussi, une démarche de valeurs politiques. Désolé si je ne me reconnais pas souvent dans vos déclarations ! Monsieur TRAUTMANN a parlé de l'histoire, je ne vais pas vous rappeler qui était à la manœuvre, en 2006, à l'Assemblée nationale, pour faire voter l'amendement PAILLÉ et exfiltrer le Conseil général de l'époque, de la gouvernance de Tisséo ! On n'est pas dans ces démarches-là. On a aussi nos objectifs politiques, nos valeurs, et on n'est pas dans ces démarches.

Dernier point, vous êtes président de Toulouse Métropole, vous êtes président de France urbaine, vous êtes également aux côtés d'ESTROSI à France Audacieuse. Donc peut-être nous direz-vous, en responsabilité, quelle position vous soutiendrez s'agissant de la disparition ou non des départements ?

J.-L. MOUDENC

Je n'ai jamais employé l'adjectif qualificatif de « méchants » et je vous confirme que vous êtes un gentil.

A. MAURICE

J'interviendrai sur les délibérations 6.9 et 6.10, elles nous amèneront à ouvrir le débat sur l'eau. Vous avez, en effet, tout à l'heure, tenté une fois de plus de tuer le débat, en pointant ceux qui ont des convictions différentes. Vous pouvez admettre qu'on ait des convictions différentes et qu'on argumente, ce ne sont pas des postures. Si nous demandons justement, sur la question de l'eau et de l'assainissement, un débat, c'est parce que nous avons des convictions. Nous souhaitons qu'il y ait un réel débat public, où chacun pourra s'exprimer librement. Il y aura des arguments pour la régie et des arguments pour la délégation de service public, comme Monsieur TRAUTMANN vient de le faire en rappelant sa fierté sur ce contrat de concession de Toulouse qui, pour moi, n'est pas une fierté mais une honte. Une honte puisqu'effectivement c'est un contrat qui serait aujourd'hui illégal ! Il n'est pas in-

utile de rappeler la loi Sapin relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques. Cette loi a rendu illégaux les droits d'entrée et les redevances, suite à des scandales dans d'autres villes. A Grenoble, le maire est passé en prison pour cette raison...

J.-L. MOUDENC

Jamais à Toulouse.

A. MAURICE

Je ne dis pas que ça a été le cas à Toulouse. Pour autant, cela n'en fait pas un bon contrat. Si tout cela a été rendu illégal, cela démontre que c'est pour le moins injuste, a minima. Injuste, car c'est l'usager de l'eau qui paye. L'impôt est quand même plus juste que la redevance, la redevance étant payée de manière identique par tout le monde, sans prise en compte de la situation sociale. Donc c'est a minima une injustice sociale, que vous assumez, libre à vous. On est bien dans le débat politique, Monsieur le président. Et c'est bien pour cela que nous vous redemandons, par rapport à la question de l'eau, d'engager ce débat public contradictoire. Les décisions que nous allons prendre en cette fin d'année vont nous engager pour les deux mandats suivants. Ce contrat sera pris pour 12 ans et vos successeurs n'auront plus le choix, effectivement, de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Je rappelle que, sur le plan financier, les éléments du contrat de DSP représentent 1,2 milliard d'euros pour la collectivité. Ce n'est pas rien, ce n'est pas un simple débat technique. Des choix majeurs vont être pris à la fin de l'année. Vous ne pouvez pas, Monsieur le président, évacuer, esquiver cette question du débat public et la question d'un référendum éventuel. C'est pour cela que nous redemandons que le débat soit mené, non seulement au sein de la Commission eau et assainissement, mais aussi au sein notre assemblée. Il ne s'agit pas d'attendre la fin de cette étude, en disant : « je proposerai une solution que je considérerai comme la plus conforme à l'intérêt général ». Nous ne voulons pas de ce « je », Monsieur le président. Nous voulons un « nous », nous voulons que l'ensemble des élus s'approprie les éléments de ce débat complexe, au-delà des positionnements politiques, pour que chacun puisse vraiment avoir les tenants et les aboutissants. C'est à vous de nous montrer que vous n'êtes pas dogmatique en menant, aujourd'hui et dans les six mois à venir, un débat public et en donnant une possibilité pour les citoyens de se positionner par référendum.

J.-L. MOUDENC

Monsieur MAURICE, c'est mon rôle de président de proposer des délibérations, je proposerai donc, mais nous déciderons. Le "nous" interviendra au moment où nous délibérerons, je vous rassure.

P. COHEN

L'intervention de Monsieur TRAUTMANN montre bien qu'on peut être un très bon technicien sans être obligatoirement un très bon politique. Aujourd'hui, je ne peux pas accepter cet argument qui consiste à dire que sous couvert de plusieurs avenants signés, on aurait pu égrener la régie par voie d'avenant. Nous sommes bien placés pour savoir que la loi Sapin aurait pu nous amener à prendre une décision, que nous avons évaluée comme étant dangereuse pour l'intérêt des Toulousains sous couvert d'une rupture de contrat. A Castres, une rupture de contrat, même offerte par la loi, a amené la Ville à rembourser des sommes considérables au délégataire. C'est pour cela que nous ne sommes pas inscrits dans une régie au moment où l'ensemble du débat, comme nous le vivons actuellement, pouvait le permettre. Vous le savez bien, ces avenants sont très souvent des avenants techniques. Des avenants techniques, qui parfois, pour certains, peuvent être passés même en régie. On sait très bien que développer une technicité, ce n'est absolument pas la même chose que d'avoir la gouvernance politique, d'avoir la capacité stratégique, d'avoir les moyens d'étudier l'intérêt général. Je ne reviendrai pas sur les raisons pour lesquelles nous avons la conviction qu'il faut une régie, l'eau ce n'est pas n'importe quel service. Ce que vous avez dit aujourd'hui me choque. On peut avoir des divergences, vous-même, vous êtes di-thyrambique sur le délégataire de la concession de 1990, alors évidemment on comprend votre conviction. Mais vous ne pouvez pas et vous n'avez pas le droit de profiter d'une certaine technicité pour dire qu'on aurait pu commencer à créer de la régie en arrêtant des conventions, ce qui aurait pu mettre en difficulté l'ensemble du dispositif de l'eau. Je suis prêt à travailler avec vous sur les 14 avenants pour savoir à quel moment il y aurait eu un acte fondateur, qui aurait permis d'avoir la capacité de passer en régie sans remettre en cause l'ensemble du dispositif.

P. TRAUTMANN

Je pense que je me suis mal exprimé, mais je serai beaucoup beaucoup plus clair tout à l'heure et je suis sûr que vous comprendrez.

P. COHEN

Ce que j'ai répété, c'est ce que vous avez dit ! Donc on reprendra les termes de vos propos. Aujourd'hui, je considère que nous sommes devant un vrai débat politique. La régie est quelque chose qui s'inscrit à la fois dans une conviction, car l'eau est un bien commun, mais elle représente également un intérêt financier. Vous vous gargarisez de ne pas avoir subi de scandale sur Toulouse, mais ce qui a été sanctionné à Grenoble, c'est de l'enrichissement personnel. Cette loi a amené une sorte d'amnistie pour des villes comme Toulouse, où sur le plan juridique, on ne peut pas attaquer des villes mais des personnes. Je n'ai jamais mis en doute à la fois votre honnêteté et l'honnêteté des présidents et des maires précédents. C'est pour ça que cette loi, inspirée par M. DIEBOLD, a été extrêmement intéressante pour la Ville de Toulouse. C'est pour ça que je vous ai toujours félicité, Monsieur TRAUTMANN, en tant que technicien hors pair.

P. LACAZE

Monsieur TRAUTMANN, sur la fin de son intervention, fait le bilan d'une période où il n'était pas aux responsabilités, entre 2008 et 2014 et il se demande pourquoi une régie ne s'est pas construite de manière plus forte ? À l'inverse, sur le péché originel, la DSP de 1990, il fait preuve d'une grande auto-satisfaction. Je crois qu'il faut mesurer le propos, il se peut que le délégataire actuel présente sa candidature sur le projet de DSP. Dans les fonctions que Monsieur TRAUTMANN assume aujourd'hui, il faut peut-être garder cette auto-satisfaction de la DSP de 1990 pour des endroits moins publics. L'impression que l'on en retire, c'est que si vous n'avez pas fait votre choix, en tout cas vous l'avez fait sur la période passée. Si en réalité, il n'y a pas eu de régie forte sur la période 2008-2014, c'est parce que vous avez autorisé une DSP qui a mis fin à une régie de fait. L'évolution politique des compétences, non négligeables, sur la construction de la communauté urbaine, puis de la Métropole, a fait que le contrat de Toulouse pesait et pèse toujours de manière significative, même si aujourd'hui on a une discussion à l'échelle des 37 communes. Ce contrat de Toulouse pesait de manière extrêmement significative sur les capacités que nous avons à revenir sur ce choix originel porté par votre majorité. Voilà pourquoi nous n'avons pas la régie la plus importante de Midi-Pyrénées, voire de l'Occitanie. C'est par votre décision, par la décision de la majorité actuelle !

Je ne reviendrai pas sur les propos d'Antoine MAURICE sur le rapport moral à l'impôt et sur l'accord qui a été passé vis-à-vis de la redevance. Nous sommes tous d'accord pour dire que ce système est injuste et qu'il ne relèverait pas de la légalité actuelle. Je partage, d'ailleurs, ce que dit Pierre COHEN, il ne s'agit pas d'attaquer la moralité des élus, le concept était simplement négatif vis-à-vis de nos concitoyens. Monsieur TRAUTMANN, vous le savez, nous ne réclamons pas simplement un débat au sein de la Commission eau. Nous, nous réclamons un débat public, comme nous l'avons fait sur la mobilité. Nous allons nous engager sur un contrat d'1 milliard 200 millions d'euros et tout ça ne se discuterait qu'à l'intérieur d'une Commission ou qu'à l'intérieur de notre Conseil de Métropole ? Non. Je crois que nous avons le temps d'organiser le débat public. Je pense qu'il vous appartient d'organiser ce débat public, de ne pas passer à côté, parce que ce débat, il va se mener. Certaines villes votent des vœux, d'autres organisent des débats, il y aura un certain nombre d'initiatives. Donc je pense que ce débat doit s'imposer. Vous nous dites : « Moi, je n'ai pas tranché. », je partage la réflexion de Monsieur MAURICE, certes vous nous donnerez un avis, mais nous devons décider ensemble. Nous allons avoir en mai des réponses de candidats sur la DSP. Nous sommes un petit noyau d'élus à les regarder, un calendrier va nous être donné, ainsi que ce que va dire l'AMO sur le passage en régie. Mais Monsieur MOUDENC, aujourd'hui, il y a quatre groupes privés qui mettent des dizaines d'experts sur la proposition qui va vous être faite sur une DSP. Qui s'occupe de travailler sur la proposition qui va vous être faite sur une régie ? Le débat que nous proposons, avec Monsieur MAURICE, à l'échelle de la Métropole, vous permettra d'avoir une approche beaucoup plus précise. Des grands groupes vont se pencher sur la DSP, ils ont demandé un délai supplémentaire pour répondre et ça leur a été accordé, ça se conçoit, et aujourd'hui, ils sont totalement mobilisés pour nous répondre au mieux. Vous nous dites

que la proposition de la régie sera étudiée de la même manière, je ne demande qu'à vous croire. Mais quelle énergie mettons-nous dans ce travail sur le dossier régie ? C'est là que je trouve qu'il y a un hiatus.

Deuxièmement, je vous demande d'agir avec prudence, Monsieur TRAUTMANN. Vous êtes auto-satisfait, le terme d'apologie de la concession est peut-être un peu fort mais j'ai beaucoup de mal, je vous le dis, avec l'idée que nous avons affaire à des grands mécènes qui, en gros, viennent perdre de l'argent et nous aider dans les investissements et la gestion de l'eau. Or l'eau est un bien particulier, c'est un bien commun de l'humanité. Vous l'avez vu, des grandes villes vont être en difficulté sur des concessions privées, à l'échelle internationale, pour amener de l'eau à leurs concitoyens. C'est une dimension aujourd'hui internationale, dans les enjeux climatiques. Et là, on continuerait à nous exprimer le fait qu'il n'y a pas de différence entre une gestion par un grand groupe privé et une gestion en régie ! Qui travaille à cette régie ? Vous vous félicitez, tout à l'heure, des collaborations avec Montpellier. Nous pourrions profiter de cette collaboration pour travailler ensemble sur la question. Notre autorité organisatrice de l'eau pourrait, dans le cadre de cette coopération, travailler sur le dossier de la régie.

Nous avons également un autre sujet de désaccord. Monsieur MOUDENC, sur quels critères allez-vous juger ces dossiers ? Tout ce que nous amenons, c'est que la régie devra répondre aux mêmes contraintes que la DSP, mais il y a des choses différentes. La régie aujourd'hui, sur l'investissement, peut être accompagnée par la collectivité de manière différente d'un grand groupe privé, qui viendrait abonder. Sur une régie, il n'y aura pas de reversement de dividendes aux actionnaires. Sur la DSP, quel sera le reversement de dividendes aux actionnaires ? Sait-on, d'ailleurs, quels seront les bénéfices réalisés par Veolia à la fin du contrat de concession sur l'eau ? On dit ce que ça a apporté aux Toulousains, mais moi j'aimerais savoir ce que ça a rapporté à Veolia. Notre demande, c'est donc qu'effectivement, avant l'été, il y ait un grand débat public. Il y aura, je pense, un travail rendu sur ceux qui candidatent à la DSP. J'espère que nous aurons bien avancé sur la présentation que nous vous ferons, Monsieur le président, de l'intérêt de la régie publique. Si ce n'est pas avant l'été, ce sera peut-être à la rentrée, mais je crois que nous n'échapperons pas à un débat public. Et dans le respect de ce qu'est notre collectivité, je pense que c'est à la collectivité de l'organiser. 1,2 milliard d'euros, ce n'est pas la somme de la troisième ligne de métro, pour laquelle vous avez organisé des débats et nous en aurons d'autres, puisqu'un certain nombre de citoyens aujourd'hui discutent de son financement et de sa réalisation. 1,2 milliard d'euros, c'est une somme considérable. Il vous appartient, Monsieur MOUDENC, d'organiser ce débat. Le contrat de concession conclu en 1990 pesant dans ce débat global, même sur la tarification, nous nous abstenons sur les délibérations 6.9 et 6.10.

C. TOUCHEFEU

Sans reprendre l'ensemble des arguments avancés, vous nous rappelez, Monsieur le Président, qu'un cadre de discussion va avoir lieu et que, pour votre part, vous n'avez pas choisi. Nous notons quand même que vous envoyez régulièrement Monsieur TRAUTMANN défendre, conseil après conseil, la conception d'une délégation de service public. Mais on voudrait vous prendre au mot et je pense que c'est important que vous le disiez. Vous le savez, ce n'est pas une question politique au sens étroit du terme, de nombreuses agglomérations ont pris des choix différents et des villes de droite et des agglomérations de droite ont fait le choix de la régie et inversement. Donc moi, je vois bien une question de philosophie politique, si vous voulez, sur cette question. Il ne faut pas avoir peur de cette philosophie politique et je pense qu'il faut en discuter dès maintenant et pas simplement au terme d'une analyse technique et financière.

Je voudrais d'abord dire quelques mots sur les arguments de Pierre TRAUTMANN. Monsieur TRAUTMANN se félicite de la manière dont il a négocié, dans le cadre de la concession de 1990. Nous sommes un peu face à une inégalité vis-à-vis de lui, qui était dans les confidences des négociations, qui a pu en régler tous les aspects. On constate bien un décalage dans nos discussions et il y a une réelle difficulté, pour les élus et pour les citoyens, d'avoir une compréhension globale et une transparence réelle sur l'ensemble des points qui permettent de travailler sur la notion même de distribution, ou de tarifs. Un des arguments en faveur de la régie, c'est justement le fait de pouvoir avoir un regard, une compréhension de l'ensemble des élus et des citoyens et pas simplement le cadre de négociations entre initiés sur des points très techniques.

La deuxième chose que je voudrais récuser, Monsieur TRAUTMANN, c'est la manière dont vous nous dites : « Vous avez eu 14 fois l'occasion d'installer la régie ». Je veux bien croire que certains marchés

auraient pu être exécutés par les services mêmes de la collectivité, mais je récusé le fait que nous aurions eu 14 fois l'occasion d'établir la régie de gestion de l'eau ou de l'assainissement. Quand nous avons eu un débat sur le fait de pouvoir mettre fin à un contrat, nous avons été stoppés par le coût que cela représenterait pour la collectivité et pour les contribuables. C'est bien, là aussi, un argument en faveur de la régie et du contrôle de l'ensemble de la question sur le domaine de l'eau. Nous ne pouvons pas prédire quels seront les débats sur l'eau dans 10 ans. Ce débat ne porte pas que sur des enjeux financiers, il est bien plus général. La question de l'eau, c'est aussi la question de la ressource en eau. Ces débats évoluent dans le cadre de la prise de conscience écologique des citoyens. Aujourd'hui, nous voulons vous prendre au mot sur le fait que nous devons avoir un débat. Ce débat, il ne doit pas simplement être technique ou financier. C'est un débat politique dont nous avons besoin. Voilà ce que l'on entend par débat public.

Aujourd'hui, nous nous inquiétons de l'absence de calendrier réel sur l'étude de la régie. Nous ne savons pas comment cette étude va être menée et par qui elle va être menée. Il nous manque les contours de cette étude. Nous nous inquiétons que ces contours ne permettent pas un débat d'ensemble sur les enjeux autour de la question de la gestion de l'eau.

J. CARLES

Je pense qu'en la matière, il faut distinguer deux choses : la gestion de la ressource en eau et la distribution d'eau potable. Ce qui est posé aujourd'hui, c'est la délégation de la gestion de la distribution de l'eau potable, pour laquelle il est indispensable, et dans tous les cas nous l'aurons, d'avoir un débat ici avec un certain nombre d'éléments. En revanche, la gestion de la ressource en eau n'est pas déléguable. Elle n'est pas déléguable, au regard précisément de ce que représente l'eau pour les populations. Mais, effectivement, dans les débats que nous aurons, il faudra bien que l'on soit en capacité de travailler aussi sur les problèmes de préservation de la ressource en eau. Il est nécessaire que nous assurions pour les années à venir et les générations à venir la capacité de l'approvisionnement en eau, indépendamment de sa distribution.

P. TRAUTMANN

Monsieur COHEN, je vous remercie d'avoir dit qu'il y avait eu des problèmes d'honnêteté dans un certain nombre de villes, mais pas à Toulouse au sujet des droits d'entrée. Le droit d'entrée perçu sur le contrat de concession de 1990 était parfaitement légal. La loi SAPIN qui interdit les droits d'entrée et les redevances annuelles date de 1993. Ce contrat était même tellement légal qu'il a été jugé quatre fois. Il a été jugé par le tribunal administratif de Toulouse et par la Cour administrative d'appel et il n'a pas été remis en cause, ni sur le droit d'entrée, ni sur les redevances annuelles.

Ensuite, Monsieur COHEN, j'ai dû mal m'exprimer puisque, visiblement, il y a eu une incompréhension. Vous dites qu'on ne pouvait pas modifier le contrat par voie d'avenant. Effectivement, vous avez raison, il aurait été difficile de modifier le contrat de concession qui liait la Ville de Toulouse au délégataire par voie d'avenant. L'expérience de la commune de Castres a montré qu'un tel avenant pouvait avoir des conséquences financières très élevées pour la collectivité. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, excusez-moi si je n'ai pas été clair. Le contrat de concession de la Ville de Toulouse, c'est une chose. À côté de ça, il y a 36 autres communes. Ces 36 autres communes étaient gérées par une toute petite régie, sur Colomiers-Tournefeuille et pour le reste, par d'innombrables marchés. Mes propos concernaient uniquement ces 36 autres communes. À chaque fois qu'un marché arrivait à échéance, on aurait pu dire : « Je profite de l'échéance de ce marché pour agrandir ma régie ». Et à la fin, par tache d'huile, j'aurais eu une régie de 350 000 habitants. Certes, ce n'est pas la concession de 450 000 habitants de Toulouse, mais j'aurais eu une régie de 350 000 habitants qui aurait été la régie la plus importante de Midi-Pyrénées.

Monsieur LACAZE, vous souhaitez savoir qui travaille sur la régie, nous vous avons envoyé un calendrier du travail proposé par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Cet AMO est exceptionnellement compétent. Il propose toute une série de réunions avec la pré-commission et la Commission de l'eau, dont vous faites partie pour ces aspects-là, avec Monsieur MAURICE et Monsieur LÉPINEUX. Vous allez voir qu'à la fin, vous aurez un travail parfait sur la régie. On demandera à l'AMO d'établir le prix de la régie pour la fin du mois de mai. La réunion aura lieu le jour de la remise des offres des candidats à la DSP pour qu'il n'y ait pas de fuites. Le prix, tel qu'il est calculé pour la régie, ne sera pas connu par les candidats. Ensuite, on aura une négociation avec les candidats. La négociation, c'est la loi SA-

PIN qui l'organise : « le président négocie librement ». Il nous a chargés, Bernard SOLERA, Joseph CARLES et moi-même, de mener cette négociation. Il y aura des évolutions de ce projet de contrat et des évolutions du prix. Et à la fin, effectivement, le texte dispose : « le président propose un contrat ». Il arrive que ce contrat ne soit pas adopté. Je vous ai donné, par le passé, l'exemple d'un contrat non adopté par le Conseil Syndical de Tisséo. Le président n'a pas le pouvoir d'imposer le contrat, il a le pouvoir de proposer le contrat. C'est l'assemblée délibérante qui décide ou non de l'adopter. S'il propose quelque chose qui ne nous convient pas, il suffit de ne pas le suivre.

Ensuite, vous nous dites : « On pourrait faire des investissements, par la collectivité, pour aider l'eau », c'est l'inverse de tout ce que l'on recherche. Si on veut économiser les deniers de la collectivité, il ne faut pas les mettre dans des choses qui peuvent être payées par l'utilisateur. Sinon, où allons-nous ? Je vous signale que c'est interdit. La loi le permet pour les communes de moins de 3 500 habitants, mais l'interdit pour les communes de taille supérieure. Vous nous dites, Monsieur LACAZE, : « j'aimerais connaître le bénéfice fait par Veolia dans cette opération », mais vous le connaissez, le bénéfice. Le directeur des finances publiques l'a avalisé, puisqu'en 2010, on a passé une procédure Olivet, au titre de l'avenant 13 menée par Monsieur COHEN et fin 2014, on a passé une deuxième procédure Olivet. La procédure Olivet nous impose de consulter le directeur des finances publiques pour avis. Le directeur des finances publiques a dit : « C'est 0,5 % de chiffre d'affaires pour l'eau, qui a été réduit grâce à la négociation que vous avez menée au titre de l'avenant 13 et 5,5 % pour l'assainissement. » Une moyenne de 6 % divisée par deux, donc le délégataire a retiré de cette délégation 3 % du chiffre d'affaires. Ce tarif est tout à fait normal et il est parmi les plus faibles de France.

Ensuite, Monsieur MAURICE, on n'a pas fait supporter la redevance sur l'utilisateur de l'eau. Je vous ai expliqué ce que l'on a fait. On a fixé le tarif de l'eau, on l'a basé sur le tarif de la régie de 1990, puis on a fixé une formule d'indexation pour la durée du contrat. Et globalement, pendant toute la période, on a été en dessous de la moyenne des grandes villes. Vous nous dites : « Qui a payé ces redevances ? », c'est simple, c'est l'amélioration de la productivité. La cour des comptes, dans son rapport d'analyse générale pour toute la France, des régies et des délégations de service public, cite la Ville de Toulouse. Son rapport mentionne que : « Pour la Ville de Toulouse, en 1990, il y avait 475 personnes qui travaillaient à la régie de l'eau et de l'assainissement. » En 1997, alors que l'opération de réorganisation des services n'était pas achevée, les 475 sont passées à 330.

Enfin, Joseph CARLES nous dit : « Faisons quand même attention aux ressources en eau, c'est un problème important. » C'est, effectivement, un problème très important. Il faut néanmoins remettre les choses en proportion. À Toulouse Métropole, nous consommons 1,8 mètre cube d'eau par seconde. Nous restituons, dans nos usines d'épuration, essentiellement sur Ginestous, 1,3 mètre cube par seconde. Toulouse Métropole consomme donc 0,5 mètre cube d'eau par seconde. C'est quoi, 0,5 mètre cube par seconde ? C'est 0,25 % du débit moyen de la Garonne, qui est à 200 mètres cube seconde. C'est 1 % de la période d'étiage. Alors effectivement, on prévoit, à l'avenir, des réductions de débit à cause du changement climatique. Mais même si on divise par deux, ça fera 2 %. La concentration de pollution sera peut-être plus forte. Donc qu'on fasse des soutiens d'étiage, ce que veut faire le président du Conseil départemental, c'est une bonne chose. Le Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne est là pour ça. Il comprend les deux régions, Aquitaine et ex-Midi-Pyrénées, et les quatre départements le long de la Garonne.

J.-L. MOUDENC

Merci. Je vous propose de passer au débat sur les parkings, s'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions.

P. COHEN

Nous pensons qu'avec une autorité organisatrice du stationnement, on aurait eu une vision du stationnement beaucoup plus globale. Le stationnement est essentiel dans la politique de circulation. Avec la décision qui a été prise sur les horodateurs et sur tout le stationnement en surface, on comprend bien que le stationnement constitue une stratégie globale. Il représente une arme essentielle dans la façon de répondre à la mobilité du 21^e siècle, dans les grandes agglomérations. Vous n'avez pas fait ce choix, vous avez fait le choix précipité d'une délégation de service public contractée sur l'ensemble des parkings. Cette décision vous appartient et elle me semble un peu précipitée. Il me semble que ce que vous appelez les ramblas, en tout cas les allées Jean Jaurès, auraient mérité d'être beaucoup plus réflé-

chies en termes de devenir de l'espace public. Nous avons déjà, plusieurs fois, rappelé que l'avenir de TESO était crucial pour l'ensemble de l'agglomération, pour l'ensemble de la ville et surtout pour l'ensemble du centre-ville. Donc vous avez fait ce choix, vous avez eu une opportunité et comme d'habitude, vous vous êtes engouffré dans cette opportunité. Nous voyons bien que le parc de stationnement Jean Jaurès amène des conséquences sur les choix urbains qui mériteront d'être regardés en détail. En ce qui nous concerne, nous sommes défavorables à ces conséquences et donc nous voterons contre ces délibérations.

Sur l'inversion des rampes d'accès au parking Victor Hugo, c'est une décision très similaire à celle qui avait été prise pour le parking du Capitole. On ne s'étonne pas que Monsieur BUSQUETS soit à la manœuvre. Cette proposition judicieuse d'inversion des rampes permet d'avoir un espace beaucoup plus ouvert à d'autres mobilités que la voiture. On ne peut que se féliciter de ce choix ! Nous trouvons, néanmoins, que l'ambition autour de la Place Victor Hugo a été prise à minima. Vous avez aménagé l'intérieur du parking pour, je suppose, le rendre plus spacieux. Par contre, j'ai l'impression que l'aménagement urbain est à minima et ce que je vois me semble être relativement modeste. La place Victor Hugo, son marché, son espace urbain, sa qualité de vie auraient mérités beaucoup plus d'ambition.

P. LACAZE

Monsieur TRAUTMANN, au début de son intervention, nous faisait l'historique de la victoire de Jean DIEBOLD. J'ai d'abord cru que c'était lié au parking de Saint-Cyprien, puis j'ai compris que c'était dans le cadre du débat sur la solidarité avec le département. Pierre COHEN a peut-être lancé une vision nouvelle de la Ville de Toulouse, avec l'aménagement urbain envisagé par Monsieur BUSQUETS. Monsieur TRAUTMANN nous fera peut-être, en conséquence, l'historique de la victoire de Pierre COHEN, sur Jean-Luc MOUDENC en 2008.

Nous voterons contre ces délibérations 6.6 et 6.7, relatives aux parkings Jean Jaurès et Victor Hugo. Nous ne considérons pas que le contrat de concession qui a été passé avec Indigo sur les parkings ait été intéressant pour l'ensemble de la ville, même si là, il y a la rénovation de Victor Hugo. Sur l'ensemble des contrats, nous vous l'avions exprimé, il y a beaucoup de parkings où il n'y a pas d'investissement et où nous trouvons que le concessionnaire a la part belle sur la gestion. Donc, nous nous positionnerons contre ces délibérations.

Sur la 6.8, relative au parking place de Belfort, la question est particulière. Aussi, nous nous abstenons sur cette délibération. Pourquoi, à votre avis, ce Parcoville a-t-il échoué ? Est-ce qu'on a une appréciation ?

Sur les deux autres contrats, suite à un échange avec un journaliste de la presse locale, et dans l'expression que nous faisons, ne vous en déplaise, Monsieur MOUDENC, de « Toulouse Vinci Ville ». J'ai vu que Vinci avait vendu ses parts à Indigo et que les nouveaux propriétaires d'Indigo, Ardian et le Crédit Agricole, avaient travaillé à une vente à un consortium chinois en fin d'année. Ça ne s'est pas fait, ça se fera peut-être plus tard, mais ça a failli se faire en décembre 2017. Est-ce qu'on a une notion, Monsieur TRAUTMANN, de l'évolution des concessionnaires au fur et à mesure ? Puisqu'on passe un contrat avec quelqu'un et au fur et à mesure des aléas financiers, il y a une évolution. Est-ce qu'on a une clause, un regard à un moment donné ? Nous militons pour qu'il y ait des clauses sociales, sur ce que représentent ces entreprises à l'international.

P. TRAUTMANN

Pour l'intervention de Pierre LACAZE, sur le terme très très déplacé de « Toulouse Vinci Ville », pour ne pas prolonger la discussion, je propose d'adresser une lettre à l'ensemble des Conseillers de la Métropole pour montrer que Toulouse est moins Vinci Ville que jamais. D'ailleurs, ce n'est plus Vinci, c'est Indigo !

Ensuite, sur le contrat de concession pour la construction et l'exploitation de Parcoville, Monsieur LACAZE, vous dites que vous aimeriez savoir pourquoi il s'est arrêté. Je vous réponds « Posez-vous la question vous-même ». Il s'est arrêté le premier janvier 2009. Donc, jusqu'en 2008, il fonctionnait. En 2008, il ne fonctionnait pas bien, le délégataire voulait fermer et nous avons dit : « Non, nous avons un contrat, nous ne fermons pas. » Au 1^{er} janvier 2009, il a été fermé. Je ne dis pas que c'est une mauvaise décision, mais vous devriez trouver la réponse chez vous. Ensuite, effectivement, ça marchait mal parce que les gens n'acceptaient pas de voir leur voiture disparaître et de ne pas pouvoir la rechercher. Par ailleurs, le nombre de places était limité et les coûts de fonctionnement étaient élevés. Cela

représentait beaucoup de frais de gestion pour un total de 55 places seulement. Ce parking était déficitaire et Q-Park a poussé à la fermeture.

Ensuite, vous nous dites, Monsieur LACAZE, qu'Indigo fait peu d'investissements sur les parkings. On a négocié un contrat avec Indigo comprenant les quatre parkings Victor Hugo, Carmes, Jean Jaurès et Saint-Étienne. La délégation prendra effet pour Jean Jaurès à partir du mois de mars 2018 et pour Saint-Étienne à partir du mois de mai 2019. Dans ce contrat, il est prévu toute une série d'investissements. Et je peux vous dire que ce que l'on a fait pour l'eau et l'assainissement avec le concessionnaire sortant, on l'a fait avec Indigo pour les parkings. C'est-à-dire qu'on a mis à leur charge un certain nombre de travaux de remise en état des installations, tel que le prévoyait le contrat de concession.

Pour Victor Hugo, nous avons un point commun important avec Monsieur COHEN, nous nous félicitons tout les deux du choix qu'il a fait de l'urbaniste Joan BUSQUETS, conservé par Monsieur MOUDENC. Tous les jours, l'équipe de Joan BUSQUETS travaille de manière très intelligente à améliorer le centre-ville.

Ensuite, vous dites que vous auriez recouru à une régie pour le parking. Si vous aviez fait une régie, la première des choses que vous auriez eu à payer, c'est 20 millions d'euros pour le parking du haut de Jean Jaurès. La concession permet de faire payer ces équipements par le délégataire. On a également 40 % de redevance du chiffre d'affaires, ce n'est pas rien. 40 % des recettes viennent chez nous et le délégataire doit construire un parking supplémentaire à ses frais. Par ailleurs, ils nous ont fait un versement initial de 16 millions d'euros. Que voulez-vous de plus ? Donc, pour le choix urbain relatif aux émergences du parking, nous l'aurions traité de la même façon s'il s'était posé à nous et cela nous aurait coûté la même somme. Je ne pense pas que c'est pour cela qu'il faille choisir une régie.

P. LACAZE

Un petit retour sur nos débats, j'ai l'impression que Monsieur TRAUTMANN a travaillé ses interventions avec une sorte de regard sur le passé. Ce n'est pas « Retour vers le futur », c'est « Regard sur le passé ». Monsieur TRAUTMANN, sur l'eau, nous avons fait la régie à Saint-Orens, vous l'avez occulté dans votre série d'interventions sur le « rien ne s'est fait ». Saint-Orens n'est pas une petite ville. Sur les parkings, avec une Société Publique Locale que vous avez dissoute, les choses étaient en cours. Nous nous renvoyons la balle mutuellement. Je le redis quand même, le péché originel, c'est vous et c'est la concession de 1990 sur l'eau, pour les parkings aussi se sont des décisions qui vous appartiennent.

P. TRAUTMANN

On a construit 10 parkings. En régie, on n'aurait jamais construit ces 10 parkings sans que ça coûte un centime à la Ville de Toulouse.

DEL-18-0112 - Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (modification de la délibération n°DEL-14-174)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-18-0009 - Avis sur le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-18-0240 - Désignation de représentants à l'EPFL : modifications

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-18-0145 - Aérodrome Toulouse-Lasbordes : approbation de l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public aéronautique communautaire non constitutive de droits réels au profit de l'association aviation sans frontières

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-18-0181 - Commune de Toulouse - Avenue de Fondeyre : approbation d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle au profit de la SARL LAVATRANS FONDEYRE

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-18-0019 - Parcs de stationnement Jean Jaurès et Victor Hugo (impact de l'aménagement des allées Jean Jaurès et travaux de génie-civil nécessaires à l'inversion des rampes) - Parc de stationnement Gare Marengo (nouvelle tarification) : adoption de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement à Toulouse du 1er mars 2016

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]CONTRE [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-18-0023 - Parking Jean Jaurès - Impact de l'aménagement des allées Jean Jaurès : adoption de l'avenant n°12 au contrat de concession du 12 juillet 1985

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]CONTRE [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-18-0034 - Contrat de concession du 21 octobre 1988 pour la construction et l'exploitation de "parcovilles" - Modification du projet de remise en état du site : adoption de l'avenant n°5

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX] ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-18-0026 - Contrat de concession pour l'exploitation du service d'eau potable de la Commune de Toulouse - Complément au protocole de fin de contrat : approbation de l'avenant n°1

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX] ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-18-0027 - Contrat de concession pour l'exploitation du service d'assainissement de la Commune de Toulouse - Complément au protocole de fin de contrat : approbation de l'avenant n°1

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX] ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

.....
Suspension de séance à 13h15

.....
Reprise de séance à 14h20

.....

7 Développement économique et Emploi

M. MOUDENC

Mes chers collègues, nous reprenons comme prévu la séance par le chapitre 7 consacré au développement économique. Je donne la parole aux orateurs des groupes qui veulent s'exprimer à ce sujet. C'est la « verdure » qui veut s'exprimer.

A. MAURICE

Monsieur le président, je vous remercie de respecter l'ensemble des groupes politiques. Nous ne sommes pas de la *verdure*, même si elle est très importante, je crois, et vous devriez y prêter plus attention.

J.-L. MOUDENC

J'essaie de vous stimuler pour réveiller l'assemblée, vous l'avez compris.

A. MAURICE

Je crois qu'on n'en a pas besoin. On vous a fait part des demandes d'intervention et on attendait la présentation des délibérations.

J.-L. MOUDENC

Pour gagner du temps, je pense qu'il vaut mieux aller directement aux questions ou aux remarques que vous avez à faire.

A. MAURICE

Très bien. J'interviendrai de manière un peu générale sur un certain nombre de délibérations et ensuite mon collègue Régis GODEC interviendra plus spécifiquement sur le schéma de développement des hébergements marchands. Je voulais intervenir pour remercier Madame la vice-présidente, vous et les services, de commencer à respecter la délibération sur les attributions de subventions que nous avons adoptée, à savoir, nous proposer une référence aux critères que nous avons collectivement mis en place. Nous apprécions effectivement, même si pour l'instant ça reste modeste, mais en même temps ce ne sont pas des subventions très importantes, sur les délibérations 7.7 et suivantes, de pouvoir évaluer ces critères et ainsi nous faire une idée sur l'intérêt de ces subventions. En l'occurrence, nous n'aurons pas de commentaire particulier sur les deux manifestations qui seront soutenues. Mais une intervention sur la délibération 7.6 relative à Toulouse Aerospace et le bâtiment B612, un bâtiment important pour le devenir du développement économique de notre territoire sur un projet urbain général qui comprend cette partie économique importante. Il s'agit de relever un questionnement que nous avons concernant le projet d'espace de coworking, prévu dans ce bâtiment et la tarification qui est aujourd'hui proposée. À savoir, nous nous interrogeons sur les tarifs qui sont aujourd'hui soumis au vote. Ils nous paraissent relativement onéreux par rapport au coût qu'on connaît des espaces de coworking sur l'agglomération. Notre questionnement vient de notre réelle volonté d'avoir une diversité des acteurs économiques sur ce futur bâtiment, qui nous paraît pour nous très importante. Diversité qui doit être garantie par des tarifs qui restent assez attractifs et nous craignons qu'en l'occurrence, les tarifs proposés ne fassent venir que des entreprises qui auraient déjà un certain ancrage pour pouvoir financer ces tarifs-là. Donc pour notre part, sur cette délibération 7.6, nous nous abstenons.

R. GODEC

La 7.3, qui concerne l'hébergement marchand, est-ce que vous ne souhaitez pas la présenter ? Je sais que vous avez trouvé le temps d'organiser une conférence de presse et de présenter cet élément qui est un élément important du Conseil. Est-ce que vous souhaitez qu'on pose des questions de suite ou est-ce qu'il y a une présentation ?

J.-L. MOUDENC

Posez des questions.

R. GODEC

C'est étonnant. Sur cette délibération, il y a un certain nombre d'éléments à relever, c'est là un schéma de développement de l'hébergement marchand, pour notre Métropole, avec un impact budgétaire et financier pour un certain nombre de personnes qui est estimé extrêmement important. Sur le diagnostic, nous n'aurons pas de question particulière, parce que ce sont finalement les données du débat, qui sont intéressantes à connaître, à porter à connaissance de chacun. Mais nous aurons quelques questions sur la pluie d'étoiles que vous voudriez faire tomber sur la Métropole avec cette recherche d'hôtels de luxe, trois étoiles, quatre étoiles, et de palaces, car le schéma mentionne bien l'objectif d'accueillir en 2025 un palace, un hôtel cinq étoiles sur un site du patrimoine important de la ville de Toulouse. Je ne sais pas précisément lequel, mais on peut imaginer qu'il s'agit du site de La Grave afin d'accompagner ainsi, de réveiller peut-être un vieux projet du CHU. Je vous avoue que quand j'avais lu cette information dans la presse, j'avais imaginé que c'était lié à l'imagination des journalistes. Je constate que c'est dans le schéma. Je vois que Madame ROUILLON-VALDIGUIÉ a l'air de contester, c'est cependant bien noté dans le schéma proposé au vote. En 2025, la collectivité souhaiterait accueillir un hôtel, un palace, c'est ainsi qu'il s'appelle, cinq étoiles. On le trouve à la page 18 du document qui nous est présenté, dans un bâtiment d'importance. Je pense que c'est peut-être un peu prématuré. Des professionnels du métier de l'hébergement touristique et hôtelier s'étonnent de cet objectif, donc pour notre part, si c'est confirmé, nous ne voterons pas cette délibération. D'autant plus que sur les hôtels de luxe, depuis quelques années on a annoncé un certain nombre de projets dont certains se concrétisent. L'hôtel Mama Shelter s'élève, là où nous voulions faire un espace culturel sur la thématique urbaine et architecturale, il y aura donc un hôtel de luxe. Dans la tour Occitanie, vous proposez de construire un hôtel trois ou quatre étoiles. Autour du Parc des expositions, on propose aussi deux hôtels de luxe trois ou quatre étoiles. A Toulouse Aerospace aussi, un hôtel trois étoiles. Donc j'ai l'impression qu'il y a une volonté politique assez forte sur le sujet, voilà pourquoi j'évoque la pluie d'étoiles que vous voulez faire tomber sur l'agglomération. Vous évoquez dans le schéma la nécessité de faire des études de marché préalables. C'est nécessaire et d'ailleurs, nous en profitons pour demander l'étude de marché pour ces projets, notamment le projet d'hôtel de luxe de la tour Occitanie, pour voir l'impact que ça peut avoir sur l'économie locale et touristique. Enfin, il y a un sujet, vous le savez, qui nous tient à cœur, c'est celui des locations d'hébergement, des plates-formes en ligne. On voit sur ce rapport l'importance du marché des locations saisonnières. 28 % sont liées aux locations par Internet. Je sais que l'ensemble n'est pas de l'hébergement de type Airbnb. Et là-dessus, nous vous rappelons la proposition que nous vous avons faite au Conseil municipal de Toulouse, qui a été votée, de mettre en place un système d'enregistrement pour ces plates-formes, pour pouvoir encadrer ce marché. Et nous nous étonnons que le schéma évoque simplement : "Il conviendra d'en suivre l'évolution sur le territoire pour évaluer les effets de la concurrence et les mesures éventuelles à prendre." Il y aura une délibération plus tard sur le sujet, mais là-dessus, nous vous rappelons avoir été encore une fois force de proposition sur le sujet.

P. LACAZE

Je ne sais pas si ça sera plus efficace ou pas, mais comme mes collègues, je regrette que vous ne présentiez pas les délibérations que nous avons spécifiées. Même question peut-être que Régis GODEC sur les étoiles, les palaces, quelle vision sur la 7.3. Bien sûr, la réponse déterminera notre vote. Sur la 7.5, nous avons souhaité une intervention sur le bâtiment B612. Nous souhaiterions une présentation de la charte, avec une inquiétude ou en tout cas une demande de précision. Il nous semble que ce bâtiment est important dans l'innovation et la recherche technologique, à l'échelle bien sûr métropolitaine mais également régionale. Par contre, sur l'aspect aéronautique, spatial, systèmes embarqués, même si le quartier a cette spécificité, on trouve qu'on limite trop les projets à un lien avec l'industrie aéronautique pilotée aujourd'hui par le groupe Airbus. Donc une interrogation, nous voulons une présentation plus précise de la charte, avec l'idée pour nous que ce bâtiment pouvait être un pôle pour l'ensemble de la recherche sur l'aire métropolitaine. Est-ce que de fait, on s'est trompés et il est obligatoirement lié à la recherche aéronautique et spatiale ? Par ailleurs nous voterons contre, comme nous l'avons déjà fait l'an dernier, sur la délibération 7.8, la manifestation Optimize.

P. COHEN

Comme mes collègues, je pense que dans l'intérêt du débat, il est quand même mieux d'avoir une présentation préalable. Vous nous demandez quelles sont les interventions sur les dossiers, mais on peut aussi ne pas avoir envie d'intervenir mais entendre la présentation d'une délibération. Je ne sais pas si c'est parce que Monsieur CHOLLET n'avait pas envie, ou si c'est parce qu'il préfère répondre que de présenter ses délibérations, mais c'est quand même dommage. D'autant plus que si ici tout le monde connaît les délibérations, le Conseil est aussi retransmis en direct et je pense qu'il est intéressant d'avoir le résultat d'un échange et pas une intervention, comme ça, dont on ne sait pas à quoi elle se rattache. Vous avez fait ce choix, vous en êtes responsable, c'est dommage. En ce qui me concerne, par rapport au bâtiment B612, qui est un bâtiment pour moi emblématique et d'ailleurs vous le présentez comme tel. Ce bâtiment doit être l'étendard et le *nec plus ultra* de ce qui doit se passer sur ce secteur d'activité économique. Il est en principe le lieu du développement du pôle de compétitivité mondial aéronautique, systèmes embarqués et spatial. Il est le résultat de ce que le 21^{ème} siècle doit amener comme évolution en termes d'émergence économique. À condition, évidemment, qu'on y ajoute des valeurs, parce que ce n'est pas simplement avec le résultat de start-up ou de constructions économiques qu'on arrivera à avoir un véritable rendez-vous, à la fois sur le plan de la transition énergétique, sur le plan du plan climatique, sur le plan de la solidarité. Nous avons aussi à nous intéresser aux valeurs et c'est pour ça que je suis assez satisfait que vous ayez rectifié le tir pour ce bâtiment, qui au départ devait accueillir l'IRT et qui, à un certain moment, devait être vendu à un opérateur privé qui devait en faire son affaire pour le remplir. Vous avez rectifié et j'ai considéré que cette évolution de stratégie va dans le bon sens, parce que la puissance publique ne doit pas simplement être un opérateur immobilier, elle doit être aussi un véritable aiguillon, voire même un levier pour les émergences économiques. Aujourd'hui, on est dans une période où beaucoup de domaines vont émerger et on ne sait pas si ça sera comme le siècle dernier, où de grands comptes qui s'appellent EDF, qui s'appellent Veolia ou autres construisent l'excellence de notre pays. Aujourd'hui, on peut avoir aussi des excellences qui naissent sur la base d'usages et en particulier sur des besoins. Ces besoins, évidemment, la puissance publique, est la mieux placée pour y répondre, même si évidemment, l'économie peut y contribuer très largement et répondre à des marchés, ça peut converger évidemment. La puissance publique est là pour faire en sorte d'occuper tout l'espace. C'est pour ça que je considère que c'est une chance d'avoir un pôle mondial de compétitivité et d'avoir un bâtiment qui permet l'émergence devrait l'être également. Il me semble que vous avez évidemment pris la bonne stratégie, après quelques hésitations, mais je trouve qu'elle est encore relativement *a minima*. Je l'ai déjà dit en commission, puisqu'on a eu cet échange avec Monsieur CHOLLET. Je trouve que vous avez une vision encore hôtelière de cet espace. Il faut penser réellement à ce que d'autres font, à des échelles moindres, mais qui marche. Même si, évidemment, ce n'est pas à la hauteur de ce que doit être le pôle de compétitivité et les ambitions du spatial, de l'aéronautique et des systèmes embarqués. Mais le croisement de la connaissance, de l'innovation que l'on trouve, c'est très souvent dans les entreprises ; la connaissance en particulier du monde universitaire avec la réflexion sur les usages, est l'endroit idéal où Toulouse pourrait être au rendez-vous, encore mieux que ce que l'on n'a pas complètement réussi à faire avec le Cancéropôle. Et je trouve que vous vous y prenez moyennement, puisque vous vous êtes alignés sur des choses comparables au marché existant. Par exemple en termes de coworking, il y a des endroits où on a des prix moindres. Parce qu'il y a la volonté de stimuler des gens qui n'ont pas de moyens financiers. C'est ça, l'objet. Ce n'est pas de trouver des gens qui ont déjà des banques et des finances derrière eux pour arriver à les consolider dans quelque chose qui marchera certainement. C'est aussi aider à faire émerger des domaines qui n'ont pas obligatoirement toutes les chances de réussir, mais qui sont réellement des filières toulousaines et le resteront si elles réussissent. Donc ça va évidemment dans le bon sens, c'est pour ça qu'on votera pour, mais il y a quand même encore un travail à faire. Vous nous avez engagés sur ce bâtiment en termes d'enveloppe financière, tous les jours je le vois se construire, donc on est interrogatifs sur la suite. La dernière fois, on a vu des plans. Vous nous avez invités à la prochaine commission, à le visiter. Je crois que ce bâtiment doit être une réussite. On n'a pas le droit d'avoir un échec. Donc aujourd'hui, imprégnez-vous de tout ce qui se dit, pas obligatoirement de ce que je dis, vous auriez plutôt tendance à faire le contraire, mais essayez d'écouter tout ce que se dit et ce bâtiment en sortira grandi.

J.-L. MOUDENC

Merci. D'autres interventions sur ce chapitre ? Donc je demande à François CHOLLET d'abord de répondre sur le B612, c'est-à-dire la 7.5 et la 7.6, en particulier en faisant une présentation. On gagne du temps au départ, après, quand les présentations sont demandées, on les fait. Puis Sylvie ROUILLON-VALDIGUIÉ interviendra sur la 7.3.

F. CHOLLET

Nous avions prévu de faire cette présentation, je l'ai déjà faite en commission l'autre jour mais je pense que c'est important que l'ensemble des conseillers puissent y avoir accès aujourd'hui. Nous sommes sur le site de Toulouse Aerospace, dans lequel le B612 a une fonction particulière, puisqu'il est au centre de la partie innovation d'Aerospace, c'est-à-dire le versant le plus Est de Toulouse Aerospace. Je vous propose, dans cette série de diapositives, de voir l'élaboration, puis la géographie du bâtiment mais également la gouvernance et la prospective.

Toulouse Aerospace, c'est ce nouveau quartier qui est dédié à l'innovation pour cette partie-là, avec un investissement très important, 100 millions d'aménagement pour Toulouse Métropole, en dehors du bâtiment. C'est le préfigurateur de la ville de demain. Et ça se veut un site de rassemblement des forces de ce triangle, industrie, formation et recherche dans les domaines considérés. Il est thématique, ce bâtiment et délibérément thématique, je le dis pour Monsieur LACAZE, à l'aéronautique, l'espace et aux systèmes électroniques embarqués. Il s'agit là, effectivement, de consolider les filières de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués, en mettant à disposition des outils indispensables à leur développement. C'est un espace dans lequel le B612 n'est pas isolé. Vous avez assisté, nous avons assisté le 2 octobre 2014 à l'inauguration de l'Espace Clément Ader, Monsieur le président, que vous avez donc inauguré en octobre 2014. C'est à côté, un bâtiment de 13 000 mètres carrés qui, dans ce champ scientifique, est également une part importante de ce pôle de recherche et ce pôle d'expérimentation.

Vous avez la localisation du B612. Vous voyez qu'il est sur une ZAC multipartite, avec du logement mais aussi un pôle culturel, l'implantation d'une future station de métro, donc une situation extrêmement particulière aussi par la proximité. C'est ce que nous avons réfléchi, c'est un des intérêts majeurs de ce projet, c'est l'écosystème scientifique, technique qu'il existe autour. Avec Airbus, le CNES et l'ensemble des acteurs qui sont autour et qui construisent, cet espace est propice à l'innovation et à la recherche.

L'ambition est que le B612 soit un concentré d'expertises dans ce domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués. Il faut que ce soit une partie qui nous aide à développer l'ensemble des éléments qui permettent de faire des sauts technologiques, qui permettent de développer dans son ensemble la chaîne de l'innovation entre le privé et le public. C'est notre idée là aussi. Les grands groupes, mais aussi les PME et les petites entreprises, jusqu'aux start-up. Ce bâtiment se veut, c'est clairement annoncé, être un totem en matière de développement, en accélération de l'innovation dans ces secteurs-là, au niveau international en particulier.

Quelle est la composition ? Il fait 24 500 mètres carrés, c'est Oppidea qui l'a réalisé. Sur ces mètres carrés, il y a une place importante qui est celle de l'IRT Saint-Exupéry, près de 11 000 mètres carrés. J'insiste sur cette place-là parce qu'initialement, le bâtiment était construit pour l'IRT. Il était destiné à abriter l'IRT. Il a été étendu par la suite, Pierre COHEN l'a souligné. Effectivement, l'IRT, je vous invite à venir le voir, ce ne sont pas simplement des bureaux, ce sont aussi des salles d'expérimentation. Il y a 10 mètres de haut de plafond sur tout le rez-de-chaussée. Il y a des bancs d'expérimentation qui seront installés dans le courant de l'année 2018, qui en font vraiment un centre technologique. Ensuite, il y a 10 000 mètres carrés d'immobilier d'entreprise. Ça aussi, c'est quelque chose qui a été acté et sous le contrôle de la puissance publique. Et puis il y a 3 600 mètres carrés que nous avons appelés "accélérateur d'innovation", dans lequel il y a des espaces qui sont mutualisés et aussi des espaces de coworking, sur lesquels vous m'avez interrogé, je reviendrai sur les tarifs à la fin de la présentation. Et puis enfin un parking, c'est important de le dire, qui fait 320 places.

La géographie du bâtiment est configurée avec un U et un T. J'indique que les échéances ont été tenues, puisque nous avons livré ce bâtiment, je remercie Oppidea et les services d'y avoir travaillé d'architecte-pied, en temps voulu. C'était important, envers le milieu industriel, d'être crédible sur le plan des délais, c'est-à-dire au 31 décembre 2017. Le 2 janvier 2018, les premiers locataires y entraient. Il y a donc les espaces de l'IRT ; l'espace d'entreprises, sur plusieurs étages ; puis des espaces mutualisés

avec un accélérateur d'innovation en deux parties : des espaces communs et au sixième étage, les espaces de coworking que nous avons appelés "accélérateurs d'innovation".

Vous l'avez signalé mais c'est tout à fait la réalité, il nous a semblé important que la puissance publique puisse maîtriser l'ensemble, c'est la raison pour laquelle ce bâtiment a été acquis en deux phases. La première partie est le 26 février 2016, avec la partie IRT qui était la partie initiale et quelques espaces de coworking et fonctions mutualisées. Et puis, le 29 juin 2017, nous avons acquis l'ex-partie foncière de 10 000 mètres carrés, ce qui fait un total de 67,4 millions d'euros hors taxe.

Une gouvernance est en place maintenant depuis plusieurs mois, avec un comité stratégique et un comité de suivi. Cette gouvernance-là, qui est assez classique, avait pour but initialement de piloter la réalisation et de réfléchir au devenir des espaces, à l'attribution des espaces et c'est ce qui a été fait. Maintenant, elle devient stratégique et de suivi, avec des indicateurs de performance que nous souhaitons mettre en place.

A propos des baux de location : qu'est-ce qui est signé, qu'est-ce qui n'est pas signé ? Aujourd'hui, vous avez l'IRT, le bail est signé. Je ne mentionne ici que les baux signés, pour préserver encore l'anonymat des signatures qui sont en cours. L'IRT et l'ESSP donc, les baux sont signés. Cela représente 13 ou 14 000 mètres carrés. Aerospace Valley, je le mentionne ici parce que le bail est en cours de signature, tout comme Epsilon. Ce sont les choses que l'on peut annoncer ici. Il y a d'autres prospects dont les baux sont en cours de négociation, cet espace de 10 000 mètres carrés sera plein, je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant qu'il sera plein d'ici la fin de l'année 2018. En tout cas, les choses sont en cours de finalisation avec plusieurs groupes.

Il y a une délibération à l'ordre du jour sur la charte et c'est important parce que nous avons souhaité qu'au-delà de la haute qualité environnementale dans la conception de ce bâtiment, il était important que ce soit un lieu ouvert et créatif. Ouvert aux acteurs de l'aéronautique et de l'espace, mais aussi à des domaines connexes. Je pense au numérique, aux datas, que cette rencontre entre les technologies et les usages puisse se faire. C'est vrai que c'est important que la puissance publique reste maître d'ouvrage quelque part en matière d'usage. Elle a son rôle à jouer, ses idées à amener là-dedans pour créer des solutions innovantes et à valeur ajoutée. C'est un lieu qui se veut aussi agile et flexible, un lieu de référence où la créativité est au premier plan, avec des partenaires qui peuvent faire grandir et monter les projets. C'est un lieu qui se veut organisé, avec une offre d'espaces organisés, mutualisés pour certains et qui sont adaptés à des besoins propres, à l'inspiration, aux partenaires. C'est la raison pour laquelle il y a des baux de longue durée mais aussi des baux de très courte durée, qui permettent aux entreprises, quelle qu'en soit la taille, de venir pour une courte durée sur un espace et une surface plus ou moins limitée et à volonté.

C'est la raison pour laquelle nous proposons cette charte, qui est en fait non pas un document réglementaire, il n'y a pas lieu d'en avoir un ici, mais un engagement que les locataires du B612 prennent, sur le fait de communiquer sur leurs produits et ce, malgré les secrets industriels qu'ils peuvent avoir. Il y a un effort de partage et de communication qui est demandé aux industriels qui acceptent de venir. Ils acceptent aussi de parrainer, d'accompagner ceux qui viendront dans les espaces de coworking. Ça aussi, ce sont des allers-retours. C'est le bénéfice que cet écosystème doit être capable d'amener. Et puis c'est aussi un moyen de mutualiser des outils, un moyen de prototypage avec une forme de mutualisation vertueuse en termes de coûts et d'occupation de l'espace.

Enfin je souhaite mentionner la date de l'inauguration, qui est le 25 juin 2018 à 18h. Si vous permettez, je voudrais répondre à quelques questions qui m'ont été posées. D'abord peut-être sur les tarifs de l'espace coworking. C'est vrai que nous sommes ici dans un lieu particulier, un lieu d'innovation, je viens d'en parler. Toulouse Métropole, en tant que promoteur, joue un rôle-clé. C'est un rôle qui va au-delà de l'opérateur immobilier, en tout cas c'est bien dans ce sens que cette présentation est orientée, et l'effort qui a été fait au cours de ces 18 derniers mois, c'est justement de travailler à un produit qui n'est pas simplement une hôtellerie, un produit immobilier, mais un produit assorti de valeurs et c'est la raison de cette charte présentée aujourd'hui. Pour revenir à la question des tarifs, le benchmark que nous avons fait nous montre que nous ne sommes pas très loin de tarifs comme la station F à la Halle Freyssinet à Paris, à peu près similaires. Mais surtout, la réponse que je voudrais faire, c'est que ce qui différencie l'espace de coworking au B612 d'autres espaces de coworking déjà cités qui, à notre sens, justifie les prix, c'est qu'il ne s'adresse pas aux mêmes structures. On accueillera quand même de façon thématisée, ici dans ces espaces-là, des structures qui ne seront pas des free-lance ou de très jeunes start-up indépendantes, mais plutôt des PME, des start-up avec un besoin de recherche centré, avec plus ou

moins de moyens et d'équipes sur les thématiques systèmes embarqués et aéronautique et spatial. Et puis, il faut le dire, l'écosystème est quand même très particulier. Nul autre espace de coworking ne permet, dans tout le benchmark qu'on a fait jusqu'ici on ne l'a pas vu, d'avoir, comme c'est le cas au B612, un accès direct à des structures aussi matures qu'Aerospace Valley, que l'IRT, que l'ESSP. Et des banques de données d'autant de valeur que les données spatiales, par exemple. C'est la raison pour laquelle ces tarifs ont été calculés, dans ce sens. Ils sont proposés pour l'année 2018, ils correspondent honnêtement à une offre qui n'est pas figée, elle pourra être ajustée en fonction de l'avenir, peut-être que l'année prochaine nous modifierons cette offre-là. Tout est encore à construire et la qualité de l'animation, ainsi que les services associés, doivent rassurer à court terme sur cette grille tarifaire.

S. ROUILLON-VALDIGUIÉ

Je vais reprendre un peu l'historique de ce schéma directeur de développement de l'hébergement marchand, qui semble vous émouvoir. On a d'abord, dans un premier temps, réalisé un diagnostic. Diagnostic qui a été mené avec un groupe de travail. D'un côté, un professionnel reconnu sur la place européenne et internationale, qui est le cabinet MKG Consulting. De l'autre côté, la Métropole, les services commerces, l'AUAT et le service tourisme. Egalement, associés avec nous, les professionnels de l'hôtellerie. Ce travail de diagnostic et de réflexion a été mené pendant un an et ce document est donc issu de cette réflexion croisée. Vous pouvez le voir dans le document, il y a eu sur ce diagnostic un certain nombre de constats. Un des constats premiers, c'est que nous avons globalement une hôtellerie diversifiée, avec notamment un certain nombre d'indépendants, ce qui est assez intéressant. Nous avons des positionnements plus forts en centre-ville et du côté de l'aéroport, et nous avons une présence des groupes assez diversifiée également. Mais peu de groupes internationaux, nous avons une défaillance sur l'hôtellerie milieu de gamme. Je vous rappelle que le trois étoiles est une hôtellerie milieu de gamme pour les professionnels. Vous l'appellerez comme vous voulez, mais c'est le langage professionnel, je n'y peux rien. Donc des hôtelleries milieu de gamme et haut de gamme effectivement présentes, mais pas non plus à saturation. Puisque je vous rappelle que le constat, c'est que nous sommes une ville dans laquelle le tourisme d'affaires a une part prépondérante des activités et qu'il y a déjà aujourd'hui saturation en semaine du nombre de chambres et du nombre de lits. Donc à partir de ce constat-là, besoin d'une hôtellerie milieu de gamme plutôt tournée vers les familles, d'une hôtellerie auberge de jeunesse au sens social du terme, c'est-à-dire pouvant accueillir des groupes. Notamment des groupes de randonneurs, mais également des groupes scolaires, puisque nous sommes totalement en déficit sur ce point-là. Egalement éventuellement du camping, où nous avons très peu de propositions. Ça, c'est l'axe majeur du constat. Ensuite, il y a effectivement eu une stratégie proposée. Cette stratégie, elle doit tenir compte des opérations qui sont déjà engagées. Et un certain nombre d'opérations, dont 1 100 chambres, sont déjà engagées. Nous les prenons en cours de route, ce n'est pas forcément nous d'ailleurs qui avons validé les permis de construire. Notre objectif dans ce schéma, c'était justement de se donner une ligne de conduite pour le futur. Jusqu'en 2025, mais aussi au-delà, pour pouvoir prévoir, pour pouvoir éviter un dysfonctionnement dans l'entrée de concurrence au niveau des hôteliers. Deuxième point important de ce diagnostic et de ce schéma, c'était poser cette stratégie et poser également un nombre de lits, un nombre de clés que nous souhaitons voir mener pour les années futures, qu'on a donc établi à 200 chambres. Enfin, effectivement, dans la liste des hôtels préconisés, ou en tout cas des pistes de travail, il y a évoquée la notion de palace ou de cinq étoiles plus. Pourquoi ? Parce qu'on a affaire à des professionnels et que ces professionnels ont fait un état des lieux. Dans cet état des lieux, on a remarqué qu'on avait des cinq étoiles, pas si nombreux que ça, dans Toulouse Métropole. Et qu'en plus, ces cinq étoiles n'avaient pas tous la spécificité service des cinq étoiles, et qu'il nous manquait vraisemblablement, au regard de ce qui se fait dans d'autres villes, pour ne pas les citer, Lyon, Marseille, Bordeaux, des établissements plus haut de gamme que ce que nous avons aujourd'hui sur la place de Toulouse. Nous avons aussi des donneurs d'ordre professionnels qui nous ont fait savoir que certains de leurs clients étaient obligés de rentrer sur Paris pour pouvoir avoir certaines catégories d'hôtels. Au regard de cela, ça nous permet de dire que dans notre diagnostic, nous pointons l'idée d'étudier éventuellement ce projet. Comme il n'est pas question que ce soit Toulouse Métropole qui fabrique et qui construise des hôtels, c'est une façon de tendre une perche à des investisseurs et de déjà leur dresser quelques pistes de travail. Voilà. Rien de plus. Je vous signale que dans le rapport, ce point palace représente trois lignes en bas d'une page d'un rapport qui fait 20 ou 30 pages. Donc c'est pour moi anecdotique et si vous avez bien lu, la part est plutôt mise sur justement ces hôtels

de milieu de gamme qui nous sont nécessaires, soit autour du Pex, soit en périphérie de Toulouse Métropole, pour faire évoluer notre accueil des familles. Vous aviez posé également une question par rapport aux plates-formes Airbnb et à la négociation de ces plates-formes que vous trouvez excessives. Je répète ce que j'ai dit depuis six mois maintenant à tous les journalistes qui ont bien voulu reprendre l'information, nous avons aujourd'hui 5 000 clés, chambres plus exactement, qui sont effectivement vendues sur des plates-formes locatives de type Airbnb, Homewell, etc. Ces 5000 chambres représentent en réalité 800 chambres qui tournent, c'est-à-dire qui apparaissent comme louées. De plus, ces 800 chambres sont uniquement louées pendant la saison d'été, non pas toute l'année. Donc nous avons un phénomène aujourd'hui à Toulouse qui a été évalué par des professionnels. Également j'ai pu m'entretenir avec Airbnb et Homewell sur ces sujets-là. Nous les rencontrons d'ailleurs, l'équipe les rencontre déjà cet après-midi, ils sont à Toulouse en ce moment. Nous avons un phénomène qui est relativement faible à Toulouse. Mais nous avons travaillé ensemble sur le sujet. Je crois que vous connaissez autant que moi les réponses et les questions que nous nous sommes posées. Nous avons aujourd'hui un phénomène qui est pour l'instant faible, qui doit cependant être effectivement contrôlé. C'est une idée qui nous semblait intéressante et nécessaire. C'est une idée qui plaît bien aux professionnels aussi, de mettre un curseur et de pouvoir regarder ce qui se passe sur ce segment-là. Et aujourd'hui, nous sommes en discussion avec ces plates-formes pour non seulement contrôler d'un côté les propriétaires, mais également pouvoir être dans le dialogue avec ces plates-formes, pouvoir anticiper et voir comment mieux travailler avec elles.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE

Je voulais m'exprimer sur la délibération 7.5 concernant les valeurs de la charte du bâtiment B612. Il me semble quand même qu'il manque dans ce document, cette charte, deux dimensions très importantes. Une dimension éthique et une dimension durable demandées aux futurs usagers du bâtiment. Dans les valeurs qui sont demandées, on a beaucoup de dimensions économiques, d'indicateurs économiques: innovant, ouvert, créatif, collaboratif, accompagnement, business, performance, sécurité, confiance, rayonnement. Mais ces deux dimensions, je pense, doivent y figurer également, puisqu'aujourd'hui, les entreprises ou les laboratoires ont quand même une responsabilité sociale envers la population et envers la société en général et la dimension durable, à mon avis, est incontournable. Il faut au moins pouvoir l'évoquer et demander à ces structures d'avoir un minimum de conscience écologique. C'est la moindre des choses aujourd'hui et dans la société. Et ça pourrait refléter un certain projet envers ce bâtiment et une direction que la Métropole souhaite donner, en termes d'ancrage, réellement, dans la société d'aujourd'hui. C'est pour ça que, personnellement, je reste un peu sur ma faim, donc je souhaite m'abstenir sur cette délibération. Même si sur le reste du projet, je n'ai pas d'autres remarques à faire.

DEL-18-0122 - Europe - signature de la "Charte Alliance" pour un rôle accru des métropoles dans la cohésion européenne

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-18-0123 - Europe - projet COLlaborativ Mobility Management for Urban Traffic and Emissions reduction (COMMUTE) : adoption d'un contrat de subvention et d'une convention de partenariat

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-18-0032 - Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : adoption du schéma de développement des hébergements marchands

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]

ABSTENTION [18 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, SANCHEZ, JIMENA, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-18-0115 - Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : lancement d'une plate-forme de financement participatif pour l'économie sociale et solidaire
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-18-0156 - Toulouse Aerospace - Bâtiment B612 : adoption de la charte des valeurs et de pilotage
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-18-0157 - Toulouse Aerospace – Bâtiment B612 : adoption des forfaits locatifs pour les espaces de coworking
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-18-0131 - Emploi - salon " Travail Avenir formation" 21 et 22 mars 2018 : adoption d'une convention de subvention avec la Région Occitanie
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-18-0116 - Manifestation - Optimize - "Start-up Week End" : soutien à l'édition 2018
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-18-0117 - Manifestation - TWB - "Hey, start me up! - industrial biotech" : soutien à l'édition 2018
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. CHOLLET.)

DEL-18-0159 - Tourisme : mise en place des dispositifs relatifs à la location pour de courtes durées des locaux destinés à l'habitation à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

8 Urbanisme et Projets urbains

M. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre Urbanisme ?

DEL-18-0056 - Rectifications suite à l'approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

9 Aménagement et Politique foncière

M. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre Aménagement ?

C. TOUCHEFEU

Je voulais intervenir à propos des délibérations 9.13 à 9.17. Il s'agit de cinq délibérations concernant l'ouverture d'une concertation préalable à des projets de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires politique de la ville. Quatre à Toulouse et un à Colomiers. Et je voulais à ce propos évoquer le récent avis émis par le commissaire enquêteur à propos de la déclaration d'utilité publique dans le

cadre du projet de renouvellement urbain à Reynerie. Avis négatif, donc et je ne m'attarderai pas sur les questions spécifiques à Reynerie, mais cet avis négatif a produit peu de commentaires. J'aimerais qu'on puisse en retenir pourtant quelques aspects qui peuvent nous alerter tous et pas seulement sur la question de Reynerie. Pour rester dans le sujet d'aujourd'hui, je n'aborderai pas la question du lac, la question de quelques démolitions spécifiques, mais retenir deux points qui justifient l'avis négatif du commissaire enquêteur. Le premier concerne justement la concertation, puisque son avis négatif est motivé pour un certain nombre de points, dont le fait que les habitants n'ont pas été assez partie prenante à l'élaboration et la coconstruction du projet. Il note que malgré les déclarations d'intention de l'ANRU, au niveau national, et les déclarations locales sur la nécessaire participation des habitants à un projet qui les concerne au premier chef, il y a une demande encore insatisfaite de participation et un manque de prise en compte des éléments qui ressortent des réunions de concertation. Donc, au moment où on ouvre cinq concertations préalables à des projets ANRU, je voudrais qu'on se penche un peu sur ce sujet et qu'on ne l'évacue pas en disant : "C'est un peu le serpent de mer, quand on parle de projet de renouvellement, on parle de participation des habitants, etc." Dans ces délibérations, nous adoptons les décisions nécessaires et réglementaires dans le cadre de la procédure 103-2 du code de l'urbanisme, a minima un avis de concertation, un dossier de concertation, un registre et une réunion publique. Évidemment, il apparaît que ceci est nettement insuffisant par rapport aux besoins et qu'il aurait été intéressant, dans le lancement de ces concertations, de prendre en compte ce qui a été dit dans le cas de Reynerie et de développer un calendrier beaucoup plus construit de concertation nécessaire et pas simplement une réunion publique. On sait qu'il faut, sur le terrain, développer les initiatives, développer les moments de coconstruction, avoir une lisibilité de l'évolution des projets en fonction de ce qui est remonté du terrain. Et je pense qu'il était important, au moment de l'ouverture de ces concertations, de le souligner et peut-être d'avoir quelques informations complémentaires dans le cadre des projets de renouvellement urbain, on en reparlera dans le cadre du rapport sur la politique de la ville, contrat de ville sur les maisons du projet, par exemple. Dans le rapport contrat de ville, il n'y a que celle de Colomiers qui est notée comme effectivement mise en œuvre. Donc je pense qu'il faudrait pouvoir avoir des compléments sur les engagements pris. Et surtout, puisqu'à la suite de ces concertations, il y aura bien sûr un bilan et une évolution du projet, nous serons très attentifs à ce moment-là à voir comment et à quel moment les habitants ont pu participer au projet. Je pense que c'est important de se rendre compte que, dans le cadre du renouvellement urbain, on n'est pas simplement dans un cadre d'urbanisme dans lequel on consulte les riverains. Mais comme le dit le commissaire enquêteur sur Reynerie, ce sont les premiers concernés, pas simplement parce qu'ils vont être les usagers mais parce qu'ils devraient être partie prenante du projet ; pour l'instant, malgré les déclarations d'intention, on n'y arrive pas trop. Le deuxième aspect qui motive l'avis négatif sur Reynerie est aussi un aspect qui devrait nous interpeller tous, qu'on aura l'occasion peut-être de développer plus tard, parce que je suis un peu longue, dans le cadre du rapport sur la politique du contrat de ville, qui est l'objectif de ce renouvellement urbain et le fait d'arriver à diversifier, dans le cadre de ce renouvellement urbain, sur les différents quartiers qui sont mentionnés, le cadre d'habitat. Et là, nous devons tous être interpellés sur la difficulté et le commissaire enquêteur note que malgré les démolitions faites sur le quartier, malgré la politique de la ville, pour l'instant l'objectif de diversifier les possibilités d'habitat, les cadres d'habitat sur le quartier de Reynerie n'ont pas encore abouti. Et ça, ça doit nous interpeller fortement et je crois qu'à l'ouverture de ces concertations, il faut avoir ces deux questions en tête. Donc je tenais à les souligner et peut-être à avoir des réactions. Je n'aimerais pas tant, Monsieur le président, que vous répondiez à mes propos, mais surtout que nous entendions vos réponses au commissaire enquêteur sur ces sujets.

R. GODEC

Tout d'abord une intervention sur la délibération 9.4 qui concerne l'ouverture de la concertation pour le site Guillaumet. Sur le site Guillaumet, vous avez voté au mois de décembre dernier la concession à un aménageur privé. En réalité, la concertation a déjà débuté, puisqu'une réunion publique s'est tenue, je crois que c'était à la fin du mois de janvier, avec l'opérateur, pour présenter le projet urbain. J'aurais quelques demandes d'éclaircissements sur la concertation qui est mise en œuvre. S'agit-il d'une concertation préalable à la création d'une ZAC ? C'est ce qu'il me semble comprendre par la délibération. Ensuite, la concertation serait prise en charge par l'aménageur, auquel cas je m'étonne qu'on n'ait pas fait le choix d'une enquête publique. Car une enquête publique permet la désignation d'un commissaire en-

quêteur et une participation du public qui est plus effective. Et d'avoir un avis du commissaire enquêteur, on vient de l'évoquer sur le cas de la ZAC Reynerie, qui est indépendant de celui de la collectivité. Parce que sur ce projet, quand même, il y a des enjeux urbains extrêmement importants. 1 200 logements qui seront construits, un certain nombre d'équipements privés qui sont prévus sur la ZAC, et des enjeux urbains qui sont au-delà du périmètre de l'opération d'aménagement elle-même. Et nous aurions besoin, dans le cadre de la concertation, d'avoir autour de la table l'ensemble des acteurs. Avec la collectivité, puisqu'il y a un certain nombre d'aspects, notamment sur la mobilité, qui concernent la collectivité, et pas uniquement l'aménageur de l'opération. L'État, parce que dans ce projet, il y a un bâtiment extrêmement important, le bâtiment Lemaresquier, auquel on fait souvent référence, dans la délibération aujourd'hui encore, le devenir de ce bâtiment est extrêmement important pour le site. On a besoin que l'État soit impliqué dans la procédure pour pouvoir nous dire quels sont ses projets et la manière dont il va orienter l'avenir de ce bâtiment. Et enfin, nous ne cessons de demander, depuis le départ des premières discussions sur l'avenir de ce quartier, qu'il y ait un plan-guide urbain qui soit présenté et qui fasse effet de schéma d'urbanisation pour la concession Guillaumet, mais surtout pour les périphéries. Pour le devenir du site de Jolimont, les fonciers de Tisséo qui sont évoqués à plusieurs reprises, pour les terrains de Latécoère et pour l'ensemble de l'évolution urbaine du quartier, en dehors du simple périmètre de Guillaumet. Donc là-dessus, nous avons avant tout besoin d'éclaircissements. J'interviendrai également sur les délibérations 9.6 et 9.7. De manière traditionnelle maintenant, il s'agit de projets urbains partenariaux, pour m'étonner que nous n'ayons pas progressé sur la clarification. Je sais qu'un groupe de travail a été monté, pour qu'il y ait une doctrine à l'échelle de la Métropole pour encadrer les pratiques des diverses communes, que ce groupe de travail doit rendre ses travaux dans une prochaine commission, mais pour l'instant nous continuons d'évoluer avec une certaine hétérogénéité en fonction des communes et des projets municipaux. Par exemple, les délibérations 9.6 et 9.7 qui concernent Castelginest. Je crois et je demande à être démenti, que c'est la première fois que la collectivité est amenée à délibérer sur des projets urbains partenariaux pour lesquels il n'y a aucune recette pour la Métropole. L'intégralité des recettes qui sont dans les délibérations 9.6 et 9.7 concernent les équipements publics municipaux de Castelginest. Peut-être il y en a eu par le passé, mais quand même, on est amenés à s'interroger. D'autant plus qu'on aurait besoin d'un certain nombre d'explications sur les montants. On a voté en juin 2017 d'autres délibérations pour les projets urbains partenariaux sur la commune de Castelginest, on évoquait des montants pour les groupes scolaires qui sont différents de ceux évoqués dans la délibération aujourd'hui. Pourquoi certains projets urbains auraient des besoins de financement à des niveaux différents de ceux qui ont été votés l'année dernière ? C'est quand même étonnant. On est sur 1,4 million sur l'équipement scolaire Buffebiau, on est sur 340 000 sur un équipement scolaire Léonard de Vinci. On nous dit qu'il y aura uniquement les acquisitions foncières. Donc nous aurions besoin d'un certain nombre d'éclaircissements sur ces délibérations pour pouvoir les voter en toute transparence et avec toute connaissance des implications.

J.-L. MOUDENC

Je vais demander à Annette LAIGNEAU de donner des éléments de réponse sur les points qui ont été abordés par les collègues.

A. LAIGNEAU

Pour ce qui concerne les observations de Madame TOUCHEFEU, effectivement lors de l'enquête publique sur la Reynerie, le commissaire enquêteur a pointé du doigt une défaillance de la Métropole, et de l'État d'ailleurs puisque l'État n'a pas soulevé non plus la difficulté. Nous n'avions pas vu qu'il y avait un amendement à la loi, un amendement de novembre 2015, qui prévoyait de la concertation non pas seulement dans le cadre des ZAC mais également dans les opérations de renouvellement urbain. C'est une défaillance, quelque chose que nous n'avions pas vu mais que l'État n'avait pas vu, lui non plus. Donc le commissaire enquêteur a pointé du doigt le fait que nous n'avions pas prévu effectivement cette concertation prévue par les textes. C'est la raison pour laquelle, pour toutes les opérations qui sont susceptibles de faire partie du nouveau projet, du nouveau programme national de rénovation urbaine, nous avons pensé qu'il était très important de lancer la concertation, ce qui est le cas pour les opérations qui vous sont présentées aujourd'hui. Vous remarquerez qu'Empalot n'y figure pas. Pourquoi ? Parce que c'est une ZAC. Et que Reynerie n'y figure pas puisque au-delà de la problématique de concertation, nous avons envisagé de modifier ou d'améliorer le dossier proprement dit, donc nous ne

sommes pas prêts. Je voulais répondre également à Madame TOUCHEFEU pour lui dire qu'il y avait des maisons de projet dans chacun des quartiers. La première, je crois, a été inaugurée en décembre 2017 à Bagatelle, et au mois d'avril nous verrons arriver la maison de projet à Reynerie, aux Izards et à Empalot.

En ce qui concerne les problématiques de réhabilitation, faut-il réhabiliter ou reconstruire ? Je voudrais juste souligner qu'il y a des réhabilitations qui ont été des réhabilitations malheureuses, donc je pense qu'il vaut mieux parfois prendre la décision de reconstruire plutôt que de réhabiliter. Je peux citer Varèse au Mirail qui n'est pas un exemple parfait de réhabilitation.

Pour ce qui concerne la question de Monsieur GODEC au sujet de Guillaumet. Oui, effectivement, nous avons fait une première réunion d'information, vous l'avez bien souligné, ça n'est pas une réunion de concertation. C'est une réunion d'information car nous avons souhaité informer tous les habitants du quartier qui avaient participé à la concertation. Vous vous rappelez aussi, puisque vous y étiez, nous avons organisé une concertation qui a été très intéressante, et nous avons d'ailleurs utilisé le bilan de cette concertation pour définir le programme qui a été transmis aux différents candidats, puisque nous avons lancé une consultation d'aménageurs. Donc nous avons déjà lancé une concertation importante avec les riverains pour définir ce programme, écouter, connaître leurs attentes, définir les enjeux de ce territoire et définir un cahier des charges le plus près possible de leurs préoccupations auprès des différents aménageurs. À l'issue de cette consultation et après le choix que nous avons fait de l'aménageur, nous avons pensé qu'il était important de revenir vers les riverains pour leur expliquer et pour leur présenter le projet, d'ailleurs c'est ce qu'a fait le promoteur lui-même puisque c'est lui qui est intervenu avec son urbaniste pour expliquer à l'ensemble des habitants du quartier quel était le projet. Vous avez noté comme moi que la réunion s'était fort bien passée, que les riverains étaient apaisés, c'est ce qui nous est revenu dans les quartiers de cette réunion du CEAT, parce qu'ils ont vu qu'il y avait des perspectives intéressantes. D'abord leurs inquiétudes devaient être éliminées puisque l'aménageur leur garantissait tout ce qu'ils avaient souhaité, et le projet répondait en gros à ce qu'ils attendaient de cette opération. Maintenant, nous lançons la concertation. Il y aura une enquête unique pour la construction de la définition, la mise en place de la ZAC et nous lançons une concertation. Comme nous l'avions promis aux riverains, nous leur avons dit : "Nous faisons une concertation qui est une concertation préalable", comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, mais nous leur avons garanti que pendant la durée de l'opération, après le choix de l'aménageur, la concertation continuait. D'ailleurs, nous avons jugé les différents aménagements, les différents aménageurs, sur les modalités de concertation qu'ils mettaient en place et les mesures qu'ils prenaient, les moyens qu'ils mettaient en place pour favoriser cette concertation. C'est d'ailleurs ce qui a été présenté aux riverains, on leur a dit que la concertation continuait. Cette délibération démontre que nous tenons nos engagements et que l'aménageur, tout au long du projet d'aménagement, y compris pendant les travaux et les phases de construction, il y aurait toujours une instance de concertation avec les différents riverains, pendant toute la durée des travaux.

D. COQUART

Une intervention sur les délibérations 9.6 et 9.7, avec des questions de Monsieur GODEC. Il s'agit de deux délibérations concernant des PUP sur la commune de Castelginest. Il y a un certain nombre de sujets d'interrogation. D'abord, sur la doctrine TAM-PUP de la Métropole et l'utilisation différenciée de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) ou du Projet Urbain Partenarial (PUP). Je voudrais rappeler qu'elle a été présentée par le président de la commission, Jean-Luc LAGLEIZE, lors d'une conférence métropolitaine, qu'un certain nombre de remarques ont été faites sur ces documents qui ont été actés et transmis ensuite dans les différentes communes. J'ai sollicité le président LAGLEIZE pour que cette doctrine soit présentée en commission aménagement et politique foncière, et je suis certain qu'il aura à cœur de proposer que ça soit inscrit à l'ordre du jour. Dans les remarques de Monsieur GODEC, il y a l'interrogation sur l'hétérogénéité des PUP. Effectivement, il y a hétérogénéité par nature, parce que chaque cas de PUP est spécifique. Sur certains PUP il va y avoir nécessité de faire des travaux de voirie et de réseau d'accompagnement, sur d'autres pas du tout. Sur certains PUP, il va y avoir des incidences sur les équipements collectifs des communes et leur capacité d'absorption d'une population nouvelle, sur d'autres non. Effectivement, dans les deux cas qui sont présentés ici, il n'y a pas d'incidence de la construction sur les voiries et les réseaux, par contre, il y a des incidences sur la population scolaire de la ville de Castelginest. Ce PUP utilise un élément de la doctrine qui est la possibilité de conclure des PUP uniquement pour développer des équipements collectifs communaux. Bien entendu,

c'est la Métropole qui contracte. Il y aura une convention de reversement de la Métropole à la commune, et contrairement à ce qui a été dit, il y aura un retour sur la Métropole au travers des 5 % de la taxe d'aménagement de base. Le vice-président aux Finances avait suggéré que ça soit reversé à la Métropole par le biais d'un prélèvement sur l'attribution de compensation. Dans la réunion que j'évoquais à l'instant, il y a eu un certain nombre de remarques émises par des élus et aujourd'hui le mode de reversement n'est pas arrêté, mais il y a bien le principe d'un reversement puisque les 5 % de taxe d'aménagement abondent le budget général de la Métropole et qu'il est logique que la Métropole les retrouve. Pour comprendre pourquoi la taxe d'aménagement abonde le budget général de la Métropole, il faut se souvenir de la façon dont s'est opéré le transfert de charges pour la voirie au moment où la compétence a été transférée à la communauté urbaine. Ce qui était l'ancêtre de la taxe d'aménagement, à savoir la Taxe Locale d'Équipement (TLE), a été décompté, au moment du transfert, dans les recettes des communes. Les communes avaient des dépenses, ont fait des routes, elles avaient des recettes, c'est la TLE et c'est le solde en quelque sorte qui a été transféré et a fait l'objet, non pas d'une retenue sur l'attribution de compensation parce que ce n'est pas comme ça qu'on l'avait fait à l'époque, mais par une cession d'une part des impôts ménages. Donc, de manière cohérente, il est logique qu'aujourd'hui notre Métropole retrouve ces 5 % dans son budget. Sur les PUP de Castelginest, quand on ramène au mètre carré de surface de plancher la somme qui va être payée par les constructeurs, on est à 1 euro près, ou à 1,5 euro près, dans les mêmes ordres de grandeur. Je fais la moyenne, ça doit être 21 et 19, ou 21 et 20 au mètre carré, donc entre ces deux PUP-là il n'y a pas d'incohérence majeure. Je n'ai pas sous la main la typologie des logements mais ça peut expliquer la différence qu'il y a entre ces deux estimations, mais qui reste faible.

R. GODEC

Sans vouloir relancer le débat, il y a juste un élément qui nous manque, ce sont les évolutions du prix des bâtiments scolaires entre les délibérations de 2017 et de 2018. On ne demande pas la réponse aujourd'hui, mais nous nous abstiendrons sur les délibérations 9.6 et 9.7.

J.-L. MOUDENC

A propos de la délibération qui installe la commission d'avis sur les propositions reçues pour la concession d'aménagement Paléficat-Rives de l'Hers, il y a eu une concertation avec les groupes sur la composition plurielle de cette commission dont je vous sou mets les résultats.

Titulaires : Thierry FOURCASSIER, président de la commission, Françoise RONCATO, Olivier ARSAC, Marie-Pierre CHAUMETTE, Jacques DIFFIS et Michel ROUGÉ.

Suppléants : Grégoire CARNEIRO, Maxime BOYER, Nadine MAURIN, Daniel ROUGÉ, Maurice GRENIER et Pierre COHEN.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous pouvons adopter explicitement cette délibération à main levée.

DEL-18-0054 - Communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane - Projet de réalisation d'un équipement de gendarmerie et aménagement des Secteurs Pé d'Estèbe - Belle Enseigne : objectifs de l'opération et engagement de la concertation
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-18-0077 - Communes de Toulouse, Launaguet et L'Union - Secteur Paléficat Rives de l'Hers : lancement de la concertation préalable à la réalisation d'une opération d'aménagement
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-18-0078 - Communes de Toulouse et Launaguet - Secteur Paléficat Rives de l'Hers : lancement de la consultation pour la passation d'une concession d'aménagement et constitution de la commission d'avis sur les propositions reçues
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

- DEL-18-0076 - Commune de Toulouse - Site Guillaumet : modalités de concertation suite à la désignation de l'aménageur pour l'opération, dans le cadre d'une ZAC**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*
- DEL-18-0053 - ZAC Laubis (Seilh) : approbation des modalités de participation financière des constructeurs (article L311-4 du Code de l'Urbanisme)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*
- DEL-18-0080 - Commune de Castelginest - Secteur Saint-Gilles : adoption d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec Mme Sophie ROUS et M. Jean-Marie ROUS, propriétaires fonciers, et d'une convention de reversement avec la commune**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
- DEL-18-0079 - Commune de Castelginest - Secteur Les Graves - 66, route de Pechbonnieu : adoption d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la société Gotham et d'une convention de reversement à la commune**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
- DEL-18-0055 - Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères - Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) conclue avec la Société Nacarat pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux : approbation de l'avenant n°1**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*
- DEL-18-0154 - Commune de Saint-Jory - Secteur de Perruquet-Grenade - Convention de reversement partiel par Toulouse Métropole à la commune de Saint-Jory de la participation due au titre du Projet Urbain Partenarial conclu avec la société UNITI : approbation de l'avenant n°1**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*
- DEL-18-0106 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Ginestous : acquisition de locaux situés 10/12 rue Ferdinand Lassalle à la SCI Ferdinand Lassalle**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*
- DEL-18-0107 - Opérations foncières - Commune de Toulouse – Quartier Lespinet : Cession au CCAS d'une emprise foncière située avenue de Lespinet**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*
- DEL-18-0162 - Commune de Toulouse - Quartier Bellefontaine : Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*
- DEL-18-0163 - Commune de Toulouse - Quartier Mirail - Université : Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*
- DEL-18-0164 - Commune de Toulouse - Quartier Izards - Trois Cocus - La Vache : Ouverture des concertations préalables sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU et sur l'aménagement du Coeur de quartier Micoulaud-Trois Cocus**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-18-0165 - Commune de Toulouse - Bagatelle - Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue :
Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain
dans le cadre du NPNRU
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]**

**DEL-18-0166 - Commune de Colomiers - Quartier Val d'Aran - Fenassiers - Poitou Bel Air :
Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain
dans le cadre du NPNRU
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]**

10 Déplacements et Transports

M. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre relatif aux Transports ?

R. GRIMAUD

Au sujet de la 10.2, je voulais juste saluer l'augmentation du budget alloué pour la politique des modes doux, suite à l'avis des commissaires enquêteurs. Il y a plus 3,6 millions sur trois ans, ce qui permettra, j'espère, de réaliser des projets qui auraient pu être mis sur la touche suite à l'évolution du grand projet Garonne. Et dire surtout que ce qui a pu être fait ou ce qui est fait au niveau de la rue Bayard ou dans d'autres rues ailleurs, ça veut dire grosso modo du tracé peinture, ça ne me paraît pas être la bonne solution pour du tracé piste cyclable, dans la mesure où ça peut être dangereux, vu que ces tracés sont empruntés par les deux roues et par les voitures en même temps.

R. GODEC

Une intervention sur la délibération 10.1, sur la politique cyclable de Toulouse Métropole et sur le sujet dont il s'agit, donc la convention avec la Maison du vélo, pour souligner l'excellent travail qui est fait par la Maison du vélo et se réjouir du maintien de cette convention d'objectifs et de moyens. Mais aussi, pour faire une suggestion qui a été évoquée d'ailleurs en commission par un représentant de la ville de Colomiers, sur la possibilité de déployer des antennes locales dans un certain nombre de communes, pour que l'activité de la Maison du vélo puisse rayonner à l'échelle métropolitaine. Au travers de la Maison du vélo, c'est un certain nombre de services qui accompagnent le développement des politiques cyclables, des ateliers vélo, des vélo-écoles qui d'ailleurs se situent déjà à l'échelle métropolitaine, mais qui seraient aussi actés physiquement par la construction d'une antenne ; la location de vélos longue durée avec différents types de vélos, y compris du vélo à assistance électrique. Bref, un service qui est vraiment de nature à répondre aux demandes des communes, d'avoir des outils publics pour développer l'offre cyclable. D'autant plus que dans le même temps, on répond assez logiquement à ces communes qu'on ne peut pas étendre le système des VélôToulouse au-delà des limites de la ville de Toulouse car c'est un système adapté à la ville dense mais qui est relativement onéreux, très onéreux même et qu'il faudrait avoir sur ces communes plutôt une autre offre de location de vélos. Donc nous demandons qu'on travaille sur la possibilité de créer des antennes dans les municipalités, financées par la politique métropolitaine et par le budget métropolitain.

J.-L. MOUDENC

D'autres interventions sur ce chapitre ? Jean-Michel LATTES va donner des éléments de réponse.

J.-M. LATTES

Je vais partager peut-être la parole avec Jacqueline WINNEPENNINCKX qui est l'intervenante sur la question. Sur l'intervention du maire de Fonbeauzard, la commission des modes doux qui s'est tenue il y a encore quelques jours a bien entendu confirmé ce complément de financement de 3,6 millions, qui permet de réaliser l'ensemble des dispositifs qui ont été demandés par les maires. C'est une réunion qui a été très profitable et au cours de laquelle on a bien avancé. Sur le bilan que vous faites de la Maison du vélo, je crois qu'on est complètement d'accord, c'est un bilan très positif. Sur les possibilités d'extension, on travaille déjà avec le Sicoval sur la question. On a des réflexions en cours autour de nou-

veaux systèmes permettant d'étendre le système VélôToulouse. Le système VélôToulouse est un système qui a besoin d'être « ramassé sur lui-même » en termes de changement de dispositif. C'est-à-dire qu'on ne peut pas isoler une station VélôToulouse en dehors de la toile d'araignée qui est aujourd'hui constituée, sinon ça ne marche pas. Donc on est sur d'autres projets, en étant quand même prudents, parce qu'on a étudié, Jacqueline WINNEPENNINCKX plus que moi, les projets de *free-floating*. On était inquiet sur la manière dont c'était mis en place, c'était une option possible mais l'expérience d'autres villes nous montre que c'est tout à fait inquiétant. Donc je suis assez d'accord avec tout ce qui a été dit.

DEL-18-0035 - Politique cyclable de Toulouse Métropole : adoption de la Convention d'objectifs et de moyens, années 2018-2019-2020, avec l'association "La Maison du Vélo" et attribution d'une subvention au titre de l'année 2018
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-18-0036 - Politique cyclable - Poursuite du développement et de la maintenance du site web "GEOVELO" (recherche et calcul d'itinéraires à vélo) - Expérimentation de partenariat avec la Compagnie des Mobilités : adoption d'une convention et attribution d'une subvention pour l'année 2018
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

11 Habitat

M. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre relatif à l'Habitat ?

F. BIASOTTO

Je souhaitais revenir quelques instants, si vous le souhaitez, sur les propos liminaires de Monsieur RAYNAL notre sénateur et je crois qu'on ne lui a pas répondu. Il s'inquiétait notamment de mes relations avec le DAL (Droit au Logement). Donc je souhaitais lui apporter un éclairage tout particulier sur les relations du DAL et de l'office métropolitain que je préside. Tout d'abord, pour replacer les choses dans le contexte puisque l'objet, c'est la présence du DAL au sein du conseil d'administration de l'office métropolitain, juste un éclairage national. Le DAL est présent environ dans 15 instances en France sur les centaines d'offices et de SA HLM qui constituent le monde social sur le territoire français. En 2014, je vais vous faire un peu d'histoire, quand je suis arrivé à la présidence, il y avait une commission électorale qui préparait les élections de novembre 2014 pour les représentants des locataires. Au-delà du DAL, vous aviez la Confédération Nationale du Logement (CNL), l'association CLCV (Consommation, Logement et Cadre de vie) que vous connaissez certainement, et il s'est avéré que lors de cette commission électorale, l'ensemble des membres ont rejeté à l'unanimité la candidature du DAL, estimant notamment qu'il avait des pratiques qui ne correspondaient pas à celles de la CNL ou la CLCV. C'est-à-dire que la CNL, la CLCV sont plutôt pour l'attribution de logement, alors que le DAL est plutôt dans une logique de réquisition forcée, pour ne pas dire de squat de logement qui est, bien sûr, la marque de fabrique du DAL. Tout simplement en ma qualité de président de l'office, de par cette fonction je suis garant des décisions des organes internes et je dois faire respecter les décisions qui ont été prises au sein de l'office. A l'époque il s'appelait Habitat Toulouse encore. Donc oui, ils ont souhaité faire un recours en justice et nous en sommes au niveau du pourvoi en cassation. Ces décisions, vous avez raison, étaient exécutoires, absolument, mais pour qu'elles soient véritablement exécutoires, encore faut-il que la personne qui profite de la décision fasse des actions bien précises pour qu'elles deviennent véritablement exécutoires ; elles n'ont jamais été faites en ce sens. Donc nos conseillers juridiques nous ont indiqué que de par la non-exécution effective, si j'ose dire, de ces décisions, nous avons un recours, nous avons l'ultime recours, c'est-à-dire le pourvoi en cassation. Ce pourvoi en cassation pouvait se faire par Toulouse Métropole Habitat jusqu'au 12 février, c'est-à-dire il y a quelques jours. Nous nous sommes pourvus en cassation, bien évidemment pour les motifs que je vous ai expliqués préalablement. Maintenant, je le concède, aujourd'hui les relations avec le DAL ont bien changé puisque je vais vous donner un exemple, à l'occasion notamment du projet de loi qui est

en discussion encore, on s'est rendu compte que nous défendions ensemble le modèle français du logement social et nous nous sommes retrouvés sur les mêmes bancs, à défendre ce modèle français. Donc vous voyez, les choses ont bien changé, il y a des convergences aujourd'hui. Ce que je veux dire par là, c'est qu'en novembre prochain, il y a de nouveau des élections des représentants des locataires au sein des offices et au sein de l'Union sociale pour l'habitat (USH), et il se peut, allant dans ce sens, que la candidature cette fois-ci du DAL soit retenue. Devant vous, je le dis très clairement, il se peut également que la décision, la position de Toulouse Métropole Habitat puisse changer à l'avenir, accepter cette candidature et nous verrons bien si le DAL in fine rentrera officiellement au conseil d'administration. Après, dans vos propos Monsieur RAYNAL, vous évoquiez également ce matin le fait que si Madame TRAVAL-MICHELET, Vice-présidente à l'Habitat, avait siégé effectivement au conseil d'administration, peut-être que les choses auraient été différentes et qu'on aurait peut-être vu les choses différemment. Je me réjouis de votre question, ça me permet effectivement de me rendre compte que nous partageons le même avis, Monsieur RAYNAL. C'est-à-dire que vous évoquez haut et fort cette volonté, je l'évoque également, la volonté aujourd'hui de rapprocher les deux organismes, c'est-à-dire Colomiers Habitat présidée par Karine TRAVAL-MICHELET et Toulouse Métropole Habitat que je préside. Je crois que tout simplement, c'est le sens de l'histoire. Si je m'en tiens simplement aujourd'hui au projet de loi qui se dessine, il en va même de la cohérence de la politique du logement sur la métropole, et je suis sûr que M^{me} la Vice-présidente à l'Habitat est sensible à cet objectif, nous y travaillons me semble-t-il depuis quelques années maintenant, à la cohérence de nos actions, et je crois qu'un regroupement, ou du moins un rapprochement, je ne sais pas quel sera l'outil, est logique et naturel. Logique et naturel, pourquoi ? Parce qu'on aurait un outil adapté sur le territoire, au plus proche du terrain et cette position, me semble-t-il, avait été, je dirais, clairement indiquée ici, en séance du Conseil de la Métropole. Je crois que c'était les vœux du président, le 15 décembre 2016. Je profite effectivement de vos propos, de votre inquiétude et de votre souhait, Monsieur RAYNAL, pour interroger la vice-présidente à l'Habitat pour qu'elle nous précise ses intentions, à l'heure où même la presse évoque d'autres rapprochements. Je crois que tout le monde se tient au courant, pourquoi pas, j'ai même vu je crois un rapprochement au niveau départemental. Si tel était le cas, ne pensez-vous pas plutôt que de jouer une telle carte, plutôt jouer une carte métropolitaine en synergie avec l'office métropolitain au risque sinon de favoriser de fait, l'implantation de bailleurs qui joueraient de l'absence de solidarité locale et de cohésion entre nous, et qui un jour, du fait de leurs moyens financiers colossaux, prendraient le dessus. C'est ce que nous pouvons craindre dans le paysage qui se dessine maintenant, qui prendraient le dessus sur les organismes locaux que nous représentons respectivement, en imposant non pas une logique de territoire qui tiendrait compte de notre spécificité et de la forte attractivité de notre territoire et les besoins qui en découlent, mais en imposant plutôt véritablement une logique purement financière, dictée par les états-majors parisiens.

K. TRAVAL-MICHELET

Je suis invitée à répondre, Monsieur le président. Je vois que décidément, ce sujet taraude Monsieur BIASOTTO, mais je tiens à lui rappeler que lorsque cette question de la métropolisation de Toulouse Habitat a été posée, nous étions alors loin, en effet, des sujets qui nous occupent aujourd'hui concernant la loi logement préparée par ce nouveau gouvernement et qui, d'ailleurs, met fortement en difficulté dans le cadre de la loi de finances les organismes de logements sociaux. Donc, à l'époque, il n'y avait, en effet, aucun lien entre les deux organismes. Il n'y a toujours aucun lien, Monsieur BIASOTTO, mais en ma qualité de Vice-présidente à Toulouse Métropole en charge de l'Habitat, lors de la métropolisation de Toulouse Habitat, je n'ai pas été élue par le Conseil de la Métropole au conseil d'administration de Toulouse Métropole Habitat. Voyez-vous, je n'arrive toujours pas à comprendre, mais peut-être vous me l'expliquerez mieux, le lien que vous faites, si ce n'est une sorte de, disons le mot, je voulais pas le lâcher parce qu'il n'est pas joli ce mot, une sorte de *chantage* finalement, selon lequel il faudrait que je vous livre sur un plateau Colomiers Habitat, afin que vous vouliez bien accepter ma candidature à Toulouse Métropole Habitat. Non, il n'en est rien, ne confondons pas tout. Je crois que ce que voulait dire le président de notre groupe, Claude RAYNAL, c'était clairement qu'aujourd'hui, c'était ses propos liminaires, Toulouse Habitat est devenu Toulouse Métropole Habitat, et finalement, je me le disais moi-même en l'écoutant ce matin, depuis lors, nous n'avons eu aucun compte rendu de l'action de Toulouse Métropole Habitat au sein de cette assemblée, ce qui est quand même troublant vous en conviendrez, alors qu'aujourd'hui je pense que tous les conseillers métropolitains seraient tout

à fait légitimes à connaître les actions, les positionnements, les interventions de Toulouse Métropole Habitat dont vous êtes le président. Je crois que ce que voulait dire Monsieur RAYNAL c'est que si, en effet, j'avais été désignée au sein du conseil d'administration, cela aurait auguré d'une certaine transparence, d'un certain partage en tout cas de l'information et qu'ensemble, comme nous le faisons d'ailleurs à la Commission Habitat, qu'ensemble nous puissions travailler pour informer nos collègues sur l'action de Toulouse Métropole Habitat. Voilà, on en est toujours là, vous ne décrochez pas de votre idée. Maintenant, vous essayez de trouver une nouvelle accroche avec la nouvelle loi, je sais que vous êtes très proche du ministre, vous allez souvent au ministère, vous le dites vous-même dans la presse, je la lis tout comme vous. Finalement je suis, au nom de Colomiers Habitat, j'allais dire presque surprise de voir comme cet organisme, cette société anonyme, d'ailleurs ne l'oubliez pas, fait l'objet de tant de convoitises. J'ai lu comme vous dans la presse que peut-être, d'autres organismes souhaiteraient se rapprocher de Colomiers Habitat. Peut-être d'ailleurs, j'allais dire malheureusement, la loi pourrait nous y obliger parce qu'en effet si la loi, ce qu'elle ne devrait pas faire avant peut-être 2022 ou 2024, n'oblige pas dans un premier temps les organismes à vocation sociale à opérer ces rapprochements en fonction du nombre de logements qu'ils gèrent, sachant que Toulouse Métropole Habitat comme Colomiers Habitat gère quand même un nombre important de logements sociaux, cela pourrait se produire à travers l'application pure et simple de la loi de finances ou par le seul biais de la réduction des loyers sociaux liée à la baisse des APL. Car en effet, nombre d'organismes de logements sociaux vont se retrouver en très grande difficulté, ce qui, je vous rassure, ne sera pas le cas de Colomiers Habitat, bien heureusement puisqu'il y a une gestion particulièrement saine, mais nombre d'organismes en France vont se retrouver en difficulté, notamment des organismes de taille plus modeste ou qui interviennent justement dans des territoires où la solidarité est nécessaire, ou, en effet, dans des territoires moins urbains que les autres. Ces organismes là sont quand même nécessaires, pour permettre aussi dans ces territoires de loger des personnes qui peuvent y prétendre au regard de leur revenu et de leur situation. Voilà, aujourd'hui Monsieur BIASOTTO, je n'ai pas le sentiment que les choses ont bien changé, ont bien évolué. Depuis notre discussion précédente, où vous avez fait même procéder à un vote au sein de cette assemblée, Monsieur le président, j'étais très vexée de ce vote. Mais bon, il faut bien accepter ce vote puisqu'il a été conduit, je le vérifiais encore l'autre jour, je n'avais réussi à obtenir que 60 voix, écoutez, je m'en tiendrai donc là.

J.-L. MOUDENC

Très bien, la question soulevée ce matin par Claude RAYNAL a permis de rebondir sur ce débat. Moi, j'émetts le souhait qu'un jour, selon des modalités qu'il reste à convenir, les deux organismes arrivent à converger parce que c'est la logique, dans le respect des personnes, dans le respect des parcours et dans le respect aussi des règles juridiques, parce qu'il y a des difficultés juridiques. La logique métropolitaine voudrait que nous ayons un seul organisme dépendant de nous. Je sais que les choses ne sont pas mûres et cela vient d'être démontré à l'instant, j'espère simplement que l'esprit de dialogue prévaudra et qu'à un moment, l'esprit métropolitain rejoindra l'esprit de dialogue et qu'on arrivera à une convergence. Ça serait dommage que ça soit la loi qui oblige aux convergences.

P. COHEN

Ce sujet pourrait s'arrêter là, mais je voudrais dire que vous avez toujours le don de faire penser que les autres n'ont pas l'esprit métropolitain, alors que vous, vous l'avez. Je crois qu'on peut être d'accord sur un rapprochement, on l'a vu quand nous étions en responsabilité, on l'a fait avec les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) d'aménagement. Ce n'était pas simple entre la SEM de Colomiers, la SEM de Blagnac, la SETOMIP de Toulouse, d'arriver à faire quelque chose qui, évidemment, heurtait à la fois des traditions, l'histoire et même les cultures. Nous l'avons fait et tout le monde a fait des concessions. Aujourd'hui, qu'est-ce qui est « l'esprit métropolitain » ? C'est ce que demande Karine TRAVAL-MICHELET, d'être présente dans l'organisme le plus important parce qu'il est métropolitain. Elle pense, nous pensons qu'elle représente l'ensemble de la Métropole, qui n'est pas obligatoirement l'esprit de l'équipe majorité de Toulouse. Oui, nous le pensons et le geste que vous auriez pu faire et que vous pourriez faire encore aujourd'hui irait dans ce sens-là. Mais aujourd'hui il y a quelque chose de plus grave. Votre ami, Monsieur MACRON, est en train de préparer quelque chose qui est extrêmement dangereux. On ne sait pas où ça va, j'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables des organismes HLM au niveau national et je peux vous dire qu'ils ont évité des coupes sombres extrêmement impor-

tantes. Pour le moment ils sont quand même très contraints, avec un avenir incertain, ils ne savent pas exactement où ils vont. Je suis d'accord avec le fait qu'on pourrait avoir quelque chose dont nous sommes fiers, c'est-à-dire un organisme HLM qui, dans une logique d'intérêt général, oeuvrerait pour tout le territoire. Et la problématique que cela pourrait être repris par des organismes privés, dans le cadre de la fameuse reconcentration de tous les organismes HLM, c'est peut-être de cela sont il faudrait discuter et je ne suis pas sûr que Monsieur BIASOTTO, avec les accointances qu'il a avec le Président de la République, soit le mieux à même pour mener la discussion, dans la mesure où il y a une logique importante de résistance, voire même d'opposition à avoir par rapport à ce projet.

J.-L. MOUDENC

Bien, on en reparlera.

DEL-18-0134 - Adoption du protocole Lutte contre l'Habitat Indigne - 2018-2022

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-18-0109 - ADIL 31 : adoption de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale 2017-2019 et attribution d'une subvention au titre de l'année 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME BUYS, M. BIASOTTO.)

DEL-18-0110 - ATLAS : attribution d'une subvention pour la gestion du fichier départemental de la demande locative sociale au titre de l'année 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME TRAVAL-MICHELET, M. BIASOTTO.)

DEL-18-0108 - ObserveR : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME TRAVAL-MICHELET, M. BIASOTTO.)

DEL-18-0088 - Club des conseils syndicaux de Haute-Garonne : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

12 Cohésion sociale

M. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre relatif à la Cohésion sociale ?

C. TOUCHEFEU

Une intervention à propos de la délibération 12.1 sur le rapport annuel de la politique de la ville. Dans la délibération, il est bien noté que la présentation de ce rapport annuel, qui est une nouvelle obligation faite dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, doit permettre le débat démocratique. Il faut bien dire qu'un rapport présenté le 15 février et qui porte sur l'année 2016 n'est pas tout à fait de bon augure et ne rend pas facile le débat démocratique puisque, évidemment, ce qui est présenté dans ce rapport est aujourd'hui dépassé, et qu'on sait que si l'on prend le rapport au pied de la lettre, il ne représente plus exactement la réalité. Et puis, ce débat démocratique il n'est pas non plus facilité, c'est là que je voudrais en venir, par la forme de ce rapport. Je ne voudrais pas vous faire l'affront, mes chers collègues, de vous demander combien parmi vous ont lu les 60 pages de ce rapport. Je pense qu'il y en a quelques-uns, bien sûr, mais puisqu'il doit ouvrir et permettre un débat démocratique sur la politique de la ville, il me semble qu'il n'a pas été construit de manière à permettre ce débat. D'une certaine manière, nous n'avons pas rompu avec les anciens rapports sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),

on a donc là une présentation un peu *à la Prévert*, non exhaustive, mais personne ne demande à être exhaustif sur ce sujet. Il nous semble que ce n'est pas du tout cette méthode qu'il aurait fallu adopter, mais bien prendre les cinq axes stratégiques de la politique de la ville, et dès le premier rapport, essayer de travailler sur les indicateurs en vue d'atteindre des objectifs sur ces axes stratégiques. Je ne vais prendre que les deux premiers, il y en a cinq, mais vous allez comprendre où je veux en venir. Le premier axe, c'est réduire les écarts les plus significatifs existant dans les quartiers prioritaires et le reste de la métropole, en matière d'emploi, de précarité, d'éducation, de formation, de logement et de santé. Pour construire ces rapports annuels, pour permettre un débat sur l'ensemble de la métropole, il serait tout à fait intéressant, non pas d'avoir un inventaire de ce qui se fait, mais d'avoir des indicateurs qui permettent de suivre ces écarts et d'avoir du coup un regard sur l'ensemble de la métropole, sur l'ensemble de ces indicateurs de bien-être social sur la question de l'emploi, de l'éducation, etc. Le deuxième axe, c'est rééquilibrer l'offre de logement entre les quartiers prioritaires et le reste de la métropole afin de mieux organiser la fonction métropolitaine d'accueil des ménages les plus précaires et de permettre la diversification des fonctions dans les quartiers prioritaires. Nous avons absolument besoin d'un suivi régulier sur cette question. Aujourd'hui, nous n'avons pas le suivi réel et je faisais allusion tout à l'heure à l'avis négatif du commissaire enquêteur sur le projet de Reynerie. Ce n'était pas des bagatelles ce qu'il disait, il disait : *"Aujourd'hui les quartiers politique de la ville continuent à être les quartiers d'accueil des ménages des plus faibles revenus."* Donc aujourd'hui nous avons besoin de ces indicateurs et des outils. Dans ce rapport est signalé la création de la conférence intercommunale du logement (CIL) dont nous savons que c'est un outil indispensable pour pouvoir travailler sur les attributions de logement social et pour pouvoir suivre justement la population. Nous avons eu en commission, il y a quelques jours, la présentation de la mise en place de cette conférence et nous voyons bien que nous sommes encore très loin de l'objectif affiché, puisqu'on voit très bien que les habitants les plus en difficulté, aujourd'hui ne trouvent pas de réponse en termes de logement social, que les quartiers prioritaires continuent à être la réponse, et que par ailleurs, nous n'arrivons pas à avoir une diversification d'attribution de logement sur les quartiers. Donc il nous semble absolument nécessaire, non seulement d'essayer de présenter des rapports politique de la ville un peu plus actualisés, mais surtout d'avoir, pas forcément de manière exhaustive, un certain nombre d'indicateurs qui permettent véritablement le débat au niveau de la métropole pour que l'ensemble de la métropole se saisisse de ces sujets. Ça nous permettrait aussi de voir les conséquences des politiques de droit commun, que ça soit à l'échelle locale ou à l'échelle nationale. Évidemment, dans ce rapport qui date de plus d'un an, il n'y a par exemple pas un mot sur la question de la répercussion dans les quartiers politique de la ville de la baisse drastique du nombre des emplois aidés, c'est un exemple. Ou nous n'avons pas de prévision dans ce rapport, sur justement ce qui vient d'être l'objet de discussions, sur l'état des organismes de logement social et les conséquences qu'il pourrait y avoir, puisqu'on sait que ces organismes développent aussi des actions, pas simplement strictement dans leurs compétences, mais aussi en termes d'accompagnement social, qui sont indispensables dans ces quartiers. Donc le fait d'avoir un rapport aussi tardif ne nous permet pas d'avoir un regard sur l'actualité et je pense qu'il faut absolument revoir ce moment, qui doit être un rendez-vous pour l'ensemble des élus métropolitains.

J. ESCUDIER

Monsieur le président, chers collègues, Madame TOUCHEFEU. Comme vous le savez, ce rapport politique de la ville qui intervient maintenant, est un rapport qui correspond à l'année 2015-2016. J'entends bien la remarque sur l'arrivée tardive du rapport. Cela dit, il s'agit d'un premier rapport qui a, je le rappelle quand même, été déjà présenté parmi les conseils municipaux et a été présenté aux conseils citoyens. Donc en termes de présentation globale, elle a été préalable à celle d'aujourd'hui, elle a été déjà évoquée dans le débat public et dans le débat citoyen. L'obligation qui est portée pour ce rapport politique de la ville est à mi-parcours, nous n'y sommes donc pas pour l'heure. Certes, nous aurions aimé avoir plus que ce que vous qualifiez d'un catalogue « à la Prévert », mais il n'en demeure pas moins que c'est déjà ça, et l'obligation qui nous est imposée d'avoir un rapport d'évaluation n'est pas encore arrivée à son échéance. Il est bien évidemment prévu que ce rapport intervienne pour cette année 2018. Sur les critères, puisqu'au fond, qui dit évaluation dit nécessité de pouvoir analyser comment les politiques publiques sont menées et surtout quel est l'intérêt des politiques menées, de façon à pouvoir les réajuster ; comme vous l'avez vu en page 10 du rapport, les critères retenus pour l'évaluation ont amené la création d'un groupe de travail en 2016 qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis 2016. Ce n'est

pas mentionné dans le rapport puisque il s'agit effectivement d'un rapport 2015-2016, mais ce groupe de travail, qui réunit Toulouse Métropole, l'État, la Préfecture dont la DDT, la CAF, l'AUAT et l'INSEE, a eu pour objectif de définir une méthode et de sélectionner une série d'indicateurs-clefs pour pouvoir justement mesurer l'évaluation des grands écarts entre les quartiers prioritaires et la métropole. Ces critères retenus sont 11 indicateurs. 11 indicateurs, que vous trouvez en page 10 du rapport. L'objectif, c'est aussi des ajustements de ces critères en fonction, au fond, de leur efficacité. Donc, comme vous le disiez à juste titre, ces critères doivent notamment intégrer tous les travaux dans le cadre de la CIL, dans le cadre du PLUi-H, sachez qu'on y est extrêmement vigilants. Voilà, ce rapport politique de la ville est un premier rapport qui, certes, peut se bonifier, s'améliorer, mais a quand même eu pour objectif de recenser, non pas de façon exhaustive, les diverses actions qui ont été mises en œuvre. Sachez que du travail est fait et suit son cours, vous évoquiez tout à l'heure les maisons du projet rendues obligatoires par l'ANRU, qui normalement sont obligatoires uniquement sur la concertation sur le renouvellement urbain, ont été élargies, au-delà des renouvellements urbains, à tous les projets de quartier. Donc notre objectif est bien d'être au plus proche des conseils citoyens, des habitants et de tout projet pouvant émerger sur les territoires. Sachez que le prochain rapport sera un véritable rapport d'évaluation tel qu'il est exigé à compter de 2018.

DEL-18-0089 - Contrat de ville 2015-2020 : approbation du rapport annuel Politique de la Ville - Toulouse Métropole - année 2016
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-18-0071 - Cohésion sociale : Veille Educative - programmation 2018
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-18-0052 - Fonds d'Aide aux Jeunes collectif : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Rebonds au titre de l'année 2018
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-18-0074 - GIP Réussite éducative - Contribution 2018 de Toulouse Métropole et adoption d'une convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-18-0075 - GIP CDAD : Adoption du protocole de coordination des Maisons de Justice et du Droit de la Haute-Garonne
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

13 Environnement, Développement durable et Energies

M. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre relatif à l'Environnement ?

A. MAURICE

Cette délibération relative à notre convention avec l'association Solagro pour le financement de l'espace info-énergie, qui relève du Plan climat air énergie (PCAET), est l'occasion de faire un point et pour nous de vous interpeller, Monsieur le président. Nous avons voté en avril 2017, donc il y a presque un an, une stratégie du nouveau PCAET que vous deviez mettre en place, qui assurait effectivement une ambition forte de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre, nous l'avons toutes et tous voté ici. Près d'un an après, nous n'avons toujours aucune visibilité sur le plan d'action de ce Plan climat. Aucune visibilité et les dernières commissions Environnement ont aussi été l'occasion de voir la difficulté aujourd'hui à voir avancer les projets, à part sur certains sujets comme des projets d'énergie renouvelable que nous avons d'ailleurs approuvées. La Commission peine aujourd'hui à avancer. On voit effectivement des difficultés, visiblement, avec du personnel qui s'en va. On voit une Présidente de commission qui, en commission, n'est pas au courant de l'avancée d'un certain nombre de projets et pose des questions. Le vice-président n'est pas présent aux commissions Environnement.

On ne voit rien en fait ! Donc je veux bien, Monsieur le président, que vous disiez, en conférence de presse organisée pour les vœux de nouvelle année : "Nous, on ne fait pas de l'écologie politique mais de l'écologie pragmatique." Mais où est votre pragmatisme, Monsieur le président, quand un an après le vote de la stratégie, on n'a aucune visibilité ni aucune action ? Je comprends que vous soyez un peu mal à l'aise pour annoncer ce plan d'action, qui devra reposer en grande partie sur la question des transports, qui représentent 50 % de nos émissions de gaz à effet de serre, quand dans le même temps vous nous proposez un Plan mobilité qui augmentera de 12 % ces mêmes émissions de gaz à effet de serre. Mais pour autant, nous pensons qu'il y a aussi des enjeux sur ces émissions, comme l'énergie, sur d'autres comme l'agriculture, pour laquelle nous attendons aussi de voir l'avancée des projets. Je vous interroge aujourd'hui pour savoir où on en est ? Puisque nous n'avons aucune information en commission ! Quand est-ce que nous allons enfin prendre à bras le corps cette question à travers le plan d'action du Plan climat air énergie territorial ?

M. AUJOLAT

Monsieur le président, mes chers collègues, je crois qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Monsieur MAURICE, vous dites que vous ne me voyez pas en commission, je vous renvoie la pareille parce que j'ai à votre disposition les différents taux de présence, je vous y vois vous aussi rarement. On pourra en discuter si vous le voulez. Moi, à part la dernière fois, j'y suis toujours. Ceci étant, je vous rappelle, vous l'avez rappelé vous aussi, que nous avons voté la stratégie, que nous avons dû remplacer notre directrice du Plan climat, qui est arrivée il y a maintenant un mois ; qu'entre temps, j'ai rencontré personnellement un certain nombre de maires et que nous avons rencontré, avec les services, un certain nombre de maires pour avancer dans chaque commune. Contrairement au Plan climat que vous avez fait voter à l'époque, nous tenons, nous, à associer chaque commune. Au lieu d'un Plan climat typiquement toulousain, nous tenons à faire participer les 37 communes, donc effectivement nous prenons notre temps. Nous prenons notre temps pour rencontrer les communes, les associations, les entreprises, les étudiants et les jeunes. Il y aura quatre temps forts d'ici le mois de juin, puisque vous le savez fort bien, ce Plan climat sera définitivement voté, ça a été dit à la dernière commission, au mois de juin. Il y a un rétroplanning qui vous a été donné. Nous allons avoir des ateliers qui seront faits au printemps 2018, au cours du mois de mars, avec communes, associations, entreprises, étudiants. Nous aurons, je vous le rappelle, du 30 mai au 5 juin, la semaine du développement durable avec les rencontres citoyennes. Nous sommes à la troisième ou quatrième réunion des rencontres citoyennes où nous avons mobilisé chaque fois aux alentours de 300 voire 400 personnes, donc je pense que c'est un succès. Effectivement, ça ne passe pas que par les élus, ça ne passe pas que par vous, ça passe aussi par la population qui est largement intéressée. J'ai tenu à ce qu'on puisse rencontrer, avec l'adjoint sur Toulouse qui est en charge de ce dossier, Monsieur CHOLLET, le Sicoval, le Muretain. En bref, l'air ne vous appartient pas, il ne nous appartient pas, il appartient à tout le monde et nous avançons sur le sujet. Le vote du PCAET aura lieu au Conseil du 28 juin. Voilà Monsieur le président, ce que je voulais préciser.

J.-L. MOUDENC

C'est très clair. Donc je mets aux voix cette délibération.

**DEL-18-0118 - Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET - Convention 2017 - 2019 avec l'association Solagro pour le financement de l'Espace Info Energie de Toulouse Métropole : adoption de l'avenant 2018 et attribution d'une subvention
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]**

14 Culture

M. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur les délibérations du chapitre Culture ?

- DEL-18-0037 - Muséum - Accès aux Jardins du Muséum et Jardin Botanique Henri Gaussen - Evénements 2018 : approbation du principe de gratuité**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-18-0039 - Muséum - Accès du public en situation de handicap : adoption de conventions de partenariat avec l'association "Route Nouvelle" et l'association "Valentin Haüy"**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-18-0042 - Muséum - Itinérance de l'exposition "Les coulisses des As de la Jungle" - Convention de partenariat avec la Sarl TAT productions : adoption de l'avenant n°1**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-18-0045 - Muséum - "La Valise Rio Loco 2018" : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-18-0040 - Quai des Savoirs et Muséum d'Histoire Naturelle - Evénement "Week-end la Chimie et le Vivant" : adoption d'une convention de partenariat avec la Société Chimique de France**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-18-0041 - Quai des Savoirs - "Semaine du Cerveau" : adoption d'une convention de partenariat avec le Centre de Recherche Cerveau et Cognition**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-18-0043 - Quai des Savoirs et Muséum d'Histoire Naturelle - Représentations d'un spectacle au théâtre Sorano : adoption des tarifs**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-18-0120 - Quai des Savoirs et Muséum d'histoire naturelle - billetterie en ligne : adoption de conventions de commercialisation avec la Société Festik**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

15 Voirie

M. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre relatif à la Voirie ?

J.-M. BARÈS-CRESCENCE

Je souhaite intervenir sur la 15.2 et la 15.4. Concernant la réfection du chemin des Tuileries, j'émet un vœu, pour dire que ce serait bien que les habitants du quartier puissent être associés à ces travaux-là ; puissent être concertés sur les futurs aménagements en termes d'utilisation ; pour qu'ils puissent se projeter sur le futur chemin des Tuileries. Voilà, c'était un vœu que je faisais à cette occasion puisque je sais que c'est un sujet qui préoccupe beaucoup les habitants du quartier, on en parle depuis un moment, ces travaux sont bien entendu les bienvenus.

Sur la délibération 15.4 concernant le quartier de Montaudran avec la suppression du passage à niveau Carrosse et la création de deux trémies, il y a, là aussi, une préoccupation forte des habitants du quartier qui redoutent, en fait, un report de la circulation sur les rues avoisinantes, Payssat, Armentières, etc. Ma question est de savoir ce qui est prévu justement en accompagnement de la suppression de ce passage à niveau pour éviter de nouvelles nuisances au quartier et, là aussi, associer les habitants au maximum aux travaux projetés.

P. COHEN

Je suis désolé, je n'étais pas en Commission Voirie, donc c'est peut-être une question qui aurait pu être débattue en commission, mais je trouve que le sujet est important concernant le chemin Carrosse avec cette possibilité d'avoir les deux trémies. À une époque, la SNCF ne voulait participer qu'à une seule trémie, ce qui nous avait obligés à n'avoir qu'un seul véritable projet de déplacement au sud de Toulouse Montaudran Aerospace. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'il y a une évolution, j'aurais voulu savoir si ça veut dire que la SNCF participerait à l'ensemble du financement, qui ferait que ce n'est pas simplement la ZAC qui en serait porteuse. La Région, je sais qu'elle participe.

J.-L. MOUDENC

Je vais demander à Grégoire CARNEIRO de donner des éléments de réponse et à Emilion ESNAULT de compléter, en tant que maire de quartier, pour l'aspect quartier de la question de notre collègue BARÈS-CRESCENCE.

G. CARNEIRO

Merci, Monsieur le président. Alors, pour la 15.2, ce chemin qui fait 1 200 mètres concerne plusieurs communes : Quint-Fonsegrives, Saint-Orens, Toulouse et l'aménagement devrait être fait en deux phases. Je pense qu'on est là uniquement sur la première phase. La concertation ne posera aucun problème, elle a été engagée, elle sera poursuivie. Pour ce qui concerne les deux trémies, Carrosse et Payssat, il y a une très forte sensibilité des riverains, c'est vrai, sur cette question, d'autant plus qu'il y a des projets d'urbanisme importants autour, donc on comprend leurs préoccupations. Le parti qui a été adopté, c'est de faire un premier aménagement du côté de Payssat parce que, je vous rappelle, ce sont des trémies de 12 et de 24 mètres, c'est-à-dire avec un passage de Transport en Site Propre (TSP) pour celle de Payssat, ce sont de gros ouvrages. Les travaux seront faits en alternance de façon à ce qu'ils n'obstruent pas complètement le passage. En phasant les travaux dans de bonnes conditions, on arrivera sans aucun problème à répartir les flux de circulation, y compris d'ailleurs après, lorsque l'urbanisation sera réalisée, ils seront alors répartis entre les deux trémies. Initialement, le projet comportait une seule trémie, il y en a désormais deux dont une beaucoup plus large, pour permettre de desservir la future zone de Montaudran, y compris en TSP jusqu'à la halte ferroviaire, c'est un projet qui est parfaitement phasé. Nous associerons également, comme ça a déjà été fait par le passé, l'ensemble des riverains à ces projets.

E. ESNAULT

Un mot rapidement puisque l'essentiel a été dit. Simplement pour rappeler que sur la partie Tuileries, les travaux qui sont en cours aujourd'hui sont des travaux de réseaux. Après, sur la partie aménagements il est bien prévu, avec Dominique FAURE, puisque le chemin Tuileries est à la limite de Toulouse et de Saint-Orens, une réunion de concertation commune avec les riverains, pour parler du projet d'aménagement. Donc les riverains sont bien associés à ce sujet, de la même manière que les riverains de Payssat sont associés naturellement à la réflexion. Leur inquiétude porte sur le report du trafic. On est en discussion constante avec eux de manière à garantir que le trafic parte vers Védrines et Daurat et on prendra les moyens nécessaires, comme ça avait été indiqué, ça a été rappelé. On travaillera ces sujets-là avec des aménagements de sens de circulation, par exemple, sur la partie sensible du chemin Payssat, on travaillera de manière à ce que le flux ne soit pas totalement reporté sur la partie habitée chemin de Payssat.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE

J'ai encore une remarque à faire justement sur le chemin Carrosse. C'est quand même un élément nouveau le fait qu'il y ait une petite trémie qui soit prévue sur le projet, puisqu'à la base, il était prévu qu'il y ait juste un passage piéton, éventuellement surplombant, au-dessus de la voie SNCF. Donc cette petite trémie, elle pose quand même question. Il est marqué qu'elle pourrait devenir ouverte à la circulation, ce qui pose quand même un problème sur le devenir du projet, puisqu'à la base, il était dit qu'il ne fallait pas que les voitures perturbent, et surtout polluent, ce nouvel environnement avec une belle place centrale. Donc la question que je pose c'est qu'est-ce qui fait que cette petite trémie serait ouverte à la circulation, aujourd'hui c'est prévu piéton, mais facultativement ouvert à la circulation. Quelles sont les données ? Il ne faudrait pas qu'aujourd'hui, on entérine le fait d'avoir deux passages voiture au

lieu d'un initialement. C'est quand même ça l'objectif, que l'automobile ne commence pas à envahir ce nouveau quartier.

G. CARNEIRO

Sur la délibération il est prévu, je le lis : "En 2016, SNCF réseau et Toulouse Métropole ont signé une convention de financement pour les études avant projet pour la création d'un ouvrage dénivelé à gabarit réduit pour les modes doux au niveau du chemin Carosse, préservant la possibilité à terme d'y faire passer une voiture." Donc ça n'est pas projeté aujourd'hui, c'est une simple possibilité. On peut effectivement se projeter dans l'avenir, mais en tout cas la délibération ne fait que présenter une option. À ce stade, rien ne laisse envisager qu'elle pourrait être mise en œuvre. Mais même si elle était mise en œuvre, je crois que les riverains de ce quartier ne souhaitent pas qu'il y ait une saturation de l'un des deux passages, et ils souhaitent effectivement qu'il y ait une fluidification sur les deux, c'est ce que je crois savoir, Monsieur ESNAULT est plus qualifié que moi pour répondre sur cette question.

DEL-18-0057 - Commune de Saint-Jean - Aménagement du carrefour giratoire entre la RD 888 (route d'Albi) et la RD 70 (chemin de Montrabé) : approbation de l'avant projet et du montant prévisionnel de l'opération
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-18-0061 - Communes de Toulouse et de Saint-Orens de Gameville - Chemin des Tuileries - Requalification des voiries et des modes doux : approbation de l'avant-projet de la phase 1 et du montant prévisionnel
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-18-0060 - Commune de Toulouse - Réaménagement de la rue Negreneys : approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel de l'opération
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-18-0005 - Suppression du passage à niveau préoccupant n°189 bis situé chemin Carrosse à Toulouse - Réalisation des études projet et des travaux des trémies Carrosse et Payssat : adoption d'une convention financière avec SNCF Réseau et la Région Occitanie
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

16 Voeux

J.-L. MOUDENC

Nous allons maintenant examiner les vœux qui ont été déposés pour cette séance. Nous avons un vœu du groupe Écologie les Verts sur la LGV, et un vœu du groupe Communiste républicain citoyen, également sur la LGV. Donc je propose que chacun présente succinctement son vœu et que nous ayons un seul et même débat.

R. GODEC

Tout d'abord une précision, il s'agit bien d'un vœu du groupe des élus écologistes, auquel s'associe le groupe Métropole citoyenne. C'est un vœu très simple, en réalité, que nous proposons aujourd'hui et dont l'objet se résume en quelques lignes, c'est celui d'organiser un débat serein, avec des arguments chiffrés et pondérés, sur la question de la réponse que notre collectivité doit apporter au gouvernement sur le grand projet sud-ouest qu'on appelle le projet GPSO. Nous souhaiterions d'ailleurs qu'à l'avenir, avant les déclarations du président de cette assemblée, il y ait une consultation préalable des maires et des membres de l'assemblée afin d'éviter des déclarations imprudentes faites sur la vie de notre collectivité.

Vous le savez, le grand projet sud-ouest, en réalité, concentre quatre projets à l'intérieur du même dossier. Le dossier de ligne à grande vitesse Bordeaux-Dax, le dossier de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, et deux projets d'aménagement ferroviaire. Le projet d'aménagement ferroviaire sud Bor-

deaux, et le projet d'aménagement ferroviaire nord toulousain. La commission d'orientation des infrastructures, présidée par Monsieur DURON, a rendu son rapport le 1^{er} février et a évoqué trois scénarios. Ils concernent l'ensemble des politiques de mobilité mais évidemment, ils rendent un avis en direction du gouvernement et de la ministre, sur la question de l'avenir du grand projet sud-ouest. Dans ces trois scénarios, la commission DURON a mentionné les aménagements ferroviaires du nord toulousain comme des aménagements prioritaires. Je cite : *"Le traitement des nœuds ferroviaires de Toulouse et Bordeaux, tout comme la réalisation des travaux sur la ligne classique en sortie nord de Toulouse et en sortie sud de Bordeaux, sont à la fois un préalable indispensable à l'accueil des TGV de la future ligne nouvelle, et une priorité pour répondre aux problèmes de saturation que l'on concentre sur les secteurs concernés."* Le projet des aménagements ferroviaires du nord toulousain, je ne vais pas le développer, c'est la capacité pour ces territoires d'avoir des navettes au quart d'heure entre Castelnau-d'Estrétefonds et Toulouse, avec des haltes ferroviaires dans un certain nombre de communes, dont celle de Lespinasse. Je la mentionne particulièrement parce qu'elle n'était pas dans la première mouture du projet. Nous pensons que notre assemblée ne peut pas prendre à la légère cette déclaration du rapport DURON et doit répondre de manière favorable à la priorisation des investissements sur les aménagements ferroviaires du nord toulousain et sur les nœuds ferroviaires. Et pourtant, Monsieur le président MOUDENC, dans votre déclaration qui a suivi la parution de ce rapport, on peut lire : *"Je n'accepterai jamais que l'on fasse les aménagements ferroviaires des deux agglomérations, Toulouse et Bordeaux, sans commencer la ligne Bordeaux-Toulouse."* Et vous dites par ailleurs : *"Non au saucissonnage"*, c'est une expression que vous avez utilisée. Nous pensons que cela est imprudent, nous pensons que la position « LGV ou rien » peut finalement amener les aménagements du nord toulousain à un horizon très lointain. Je vous rappelle que parmi les scénarios développés, il y a une proposition d'avoir l'intégralité du tronçon LGV et donc un aménagement ferroviaire à l'horizon 2037. Comment pourrions-nous proposer aux maires du nord toulousain d'attendre 19 ans pour avoir des aménagements ferroviaires et des navettes cadencées sur ce tronçon ? C'est l'amorce d'un projet d'étoile ferroviaire qui pourrait être développée, par l'aménagement ferroviaire du nord toulousain, et vous savez à quel point nous y sommes attachés ; c'est pourquoi nous pensons justement que nous devons investir fortement cet atout de notre collectivité locale. Voilà pourquoi, par notre vœu, nous proposons un débat serein et argumenté, chiffré, au sein de notre assemblée, pour vous permettre de vous exprimer de manière plus légitime et plus mesurée sur le devenir du nord toulousain lié au projet GPSO.

J.-L. MOUDENC

Merci. Pierre LACAZE présente maintenant son vœu.

P. LACAZE

Pour faire un lien avec l'intervention de Régis GODEC, je pense qu'il n'y a pas d'opposition à avancer sur cette question d'étoile ferroviaire et à revendiquer l'idée d'avoir un engagement pour une ligne complète. Notre vœu fait référence aussi au conseil d'orientation des infrastructures, qui vient de remettre son rapport, avec une priorisation de la ligne LGV Bordeaux-Toulouse, mais qui effectivement envisage trois scénarios. Régis GODEC vient d'évoquer un des scénarios possibles avec la question des 19 ans d'attente. Nous rappelons des éléments que vous connaissez, c'est un dossier important. D'abord l'idée que notre collectivité, comme d'autres, a contribué pour la LGV Bordeaux-Toulouse. Pour nous, je le redis ici, par rapport aux pollutions amenées par l'aéroport, aux questions des nuisances sonores que nous sommes nombreux à évoquer aussi sur l'aéroport, nous pensons que la LGV, qui peut libérer aussi une ligne de fret, serait un apport considérable au niveau de l'environnement. Nous n'opposons pas le développement des trains du quotidien avec l'arrivée de la LGV. Notre vœu propose de valider une partie des financements que vous avez, Monsieur le président, soutenus avec la présidente de Région Occitanie et la région Nouvelle Aquitaine et, me semble-t-il, la Métropole de Bordeaux. Un financement avec notamment la taxe sur les surfaces de stationnement, une proposition qui a été actée et qui émanait des élus régionaux communistes d'Île-de-France, ou la taxe sur les zones commerciales dédiées au transport. Le vœu que nous proposons se prononce pour que le Conseil de la Métropole ne baisse pas bras, nous savons que le gouvernement va se prononcer dans les semaines ou les jours qui viennent, il s'agit donc de lui demander de confirmer la LGV Bordeaux-Toulouse pour une mise en service vers 2024.

J.-L. MOUDENC

Très bien. Il appartient maintenant à chacun de se positionner par rapport à ces deux vœux. Ce que je peux dire, c'est que ma position en faveur de la LGV est ancienne, constante et majoritaire dans cette assemblée. Elle transcende les groupes politiques. Par ailleurs, lorsque je m'exprime en faveur d'un projet unique, je m'exprime à l'unisson avec la présidente de Région, Carole DELGA, avec le président du Département, Georges MÉRIC, dont on parlait ce matin, avec le président de la Métropole bordelaise, Alain JUPPÉ, et avec le président de la Région Nouvelle Aquitaine, Alain ROUSSET, ainsi que le président de l'association EuroSudOuest, le président du conseil économique et social environnemental, Jean-Louis CHAUZY. Donc le moins qu'on puisse dire, c'est que je n'exprime pas de position personnelle. Ce que nous ne voulons pas, c'est d'un piège qui consisterait à étaler trop longtemps dans le temps la réalisation de la ligne à grande vitesse. C'est la raison pour laquelle nous défendons une approche unique. Sur le plan technique, il est évident qu'il faut commencer par le traitement des nœuds ferroviaires. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. C'est-à-dire l'Aménagement Ferroviaire du Nord de Toulouse (AFNT) pour ce qui nous concerne, et les ASB pour ce qui concerne la métropole bordelaise. Simplement, ce que nous ne voulons pas, c'est qu'une fois que ces deux chantiers seront lancés et achevés, qu'il y ait une interruption du chantier en attendant que l'on commence à traiter le tronçon Toulouse-Bordeaux. Nous voulons qu'il y ait un enchaînement des chantiers. Nous comprenons bien sûr que ce chantier qui est important, comme tous les chantiers, doit connaître plusieurs phases. Nous sommes d'accord pour dire que dans la phase 1, il faut d'abord désaturer les deux agglomérations et les nœuds ferroviaires concernés. Mais ce que nous ne voulons pas, c'est ça, c'est qu'ensuite nous prenions le risque d'une période blanche où rien ne se passe, avant que la suite, qui pour nous est essentielle, s'enclenche. C'est ce que nous avons dit au Premier ministre tous ensemble, vendredi dernier, et il appartient maintenant au gouvernement de prendre ses décisions. Le rapport DURON a donné plusieurs calendriers possibles, et chaque calendrier est lié à une enveloppe différente selon qu'au cours des 20 prochaines années on met 48 milliards, 60 milliards ou 80 milliards sur les investissements des infrastructures dont notre pays a besoin. Forcément, les projets sont plus ou moins rapprochés dans leur réalisation, plus ou moins décalés. Donc nous avons plaidé bien sûr tous ensemble pour le resserrement du calendrier le plus possible. Nous savons tous que la date qui était proclamée par le précédent gouvernement, réaffirmée à plusieurs reprises, à savoir une mise en service en 2024, date que nous approuvions, nous savons bien que cette date n'est plus tenable aujourd'hui, pour une raison de bon sens. On aimerait bien que ça soit prêt pour 2024, mais dans la mesure où le chantier n'est pas commencé, il tombe sous le sens qu'espérer 2024 comme mise en service, même s'il y avait une décision politique favorable correspondant à la totalité de nos souhaits, avec la totalité des problèmes financiers résolue, ça ne serait pas techniquement réaliste. Donc, nous sommes dans l'idée d'accepter un décalage dans le temps par rapport au calendrier tel qu'il nous était donné par l'État jusqu'ici, mais nous ne voulons pas aller jusqu'à des réalisations qui nous donneraient rendez-vous à 2037, donc quasiment 20 ans, pour l'achèvement d'une infrastructure dont on nous promet la réalisation depuis le printemps 1991. Je rappelle que c'est le CIADT (Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire), à l'époque présidé par le Premier Ministre en fonction, Michel ROCARD, qui le premier a dessiné cette perspective pour l'agglomération toulousaine. Donc, comme nous l'avons dit au Premier ministre, nous attendons depuis plus d'un quart de siècle et à partir de là, nous comprenons bien que nous devons attendre encore, mais nous voulons limiter l'attente. Voilà pourquoi effectivement j'ai exprimé cette position et je la maintiens. C'est la raison pour laquelle, en ce qui me concerne, non seulement je ne pourrai pas voter le vœu des Verts, mais je voterai contre. Quant au vœu de Monsieur LACAZE, il me semble correspondre aux débats qui ont eu lieu dans cette assemblée depuis très longtemps déjà, qui, je le répète, ont transcendé les clivages et les changements de majorité et en ce qui me concerne, je serai prêt à le voter avec juste la prise en compte, je dirais, de la réalité pour la date de 2024 qui est mentionnée à la fin de son vœu.

R. GODEC

Merci Monsieur le président pour ces précisions. Juste un étonnement. A la fin de votre intervention, vous annoncez que vous allez voter contre le vœu que nous présentons. Mais l'objet de ce vœu, je le redis, tient dans les quatre dernières lignes, nous demandons à ce que le Conseil de Toulouse Métropole engage dans les plus brefs délais une réunion exceptionnelle de l'assemblée afin d'arrêter une position éclairée et concertée sur le calendrier et les conditions financières de la réalisation du grand pro-

jet sud-ouest. Dans ce débat, vous pourriez produire des éléments que nous n'avons pas aujourd'hui pour argumenter votre position, et la position que vous tenez au nom de l'assemblée n'en serait que plus légitime. Parmi ces éléments importants, il y a des éléments sur les propositions budgétaires que vous portez, ce que vous appelez les financements innovants que vous avez présentés au gouvernement en notre nom, sans que jamais nous n'ayons eu la communication de ces éléments et de l'impact budgétaire, pour nos collectivités. D'ailleurs, parmi ces éléments budgétaires, vous évoquez la mise en place d'une taxe spécifique sur les bureaux, si j'ai bien compris. Il se trouve qu'il y a deux jours, il y avait un débat sur la tour Occitanie, avec un intervenant de la Compagnie de Phalsbourg. Quand je lui ai demandé : quel budget avez-vous provisionné pour participer au financement de la LGV ? il m'a dit : "Mais nous n'avons rien provisionné du tout", il n'a jamais été question que nous financions une partie de la LGV avec les mètres carrés de bureaux. Et pourtant, s'il y a un projet architectural urbain qui bénéficierait de la LGV, ce serait bien la tour Occitanie. Donc nous voyons bien que là-dessus, il y a besoin d'avoir des éclairages un peu plus précis sur ces financements innovants que vous proposez. Encore une fois, à propos de l'impact sur les aménagements ferroviaires du nord toulousain ; dans votre réponse, vous indiquez : "Nous entendons très bien qu'il faut commencer le chantier par les nœuds ferroviaires", mais accepterez-vous, si le gouvernement le propose, qu'il y ait une inscription budgétaire des aménagements ferroviaires du nord toulousain dans un premier temps, et une inscription budgétaire de la ligne à grande vitesse dans un second temps ? Si jamais vous refusiez cette éventuelle proposition, finalement vous prenez en otage les aménagements ferroviaires du nord toulousain pour tenter d'obtenir une modification du calendrier de la livraison de la LGV. Cela serait extrêmement préjudiciable pour les habitants du nord toulousain et pour les maires du nord toulousain qui sont dans cette assemblée. Voilà pourquoi nous vous demandons simplement, étant donné les enjeux de ce projet et de votre réponse au gouvernement, à ce qu'il y ait un débat sur cet élément-là avant votre prise de position. Il me semble que vous pourriez en vérité voter ce vœu.

J.-L. MOUDENC

Le débat, justement, il y a lieu en ce moment, Monsieur GODEC. C'est ce que j'ai répondu à Madame BLEUSE lorsqu'elle m'a écrit pour me demander un débat, je sais que vous êtes friands de débats et je crois comprendre que dans cette assemblée, vous devez être plutôt sevrés en matière de débat. Donc nous avons un débat. D'ailleurs, je ne sais pas si vous comptez que vos amis déposent le même vœu à l'assemblée régionale, parce que vos amis sont membres de la majorité régionale. Or, s'agissant de cette position, je vous le répète, ce n'est pas une position personnelle c'est une position interinstitutionnelle que nous défendons. A propos des financements, puisque vous mettez en cause les financements innovants que nous avons proposés. Je vous rappelle ce que je vous ai déjà dit, mais j'ai l'habitude que vous posiez dix fois la même question et j'ai la patience suffisante et le caractère naturellement calme pour vous répondre et vous répéter dix fois la même chose. Donc je veux bien vous redire ce que je vous ai déjà expliqué il y a plusieurs mois. Ces financements innovants, ils ont été proposés à l'issue d'un travail technique qui a été commandité par les deux Régions, la Région Occitanie et la Région Nouvelle Aquitaine, à un cabinet spécialisé. Ce travail fait par les deux Régions a été, pendant l'été, partagé avec les deux Métropoles, et à la fin de l'été nous nous sommes mis d'accord, les quatre institutions, les quatre exécutifs, à la veille d'aller voir Madame BORNE le 5 septembre. C'est un rendez-vous dont je vous ai parlé, c'est pour ça que je sais très bien que tout cela n'est pas nouveau. Ces financements, aujourd'hui ils ne font pas l'objet d'une décision, c'est juste une proposition, proposition très collective et nous en avons reparlé avec le Premier ministre l'autre jour. Vous dites : "La compagnie de Phalsbourg n'a pas prévu de payer la taxe sur les bureaux..." Évidemment, elle n'a pas prévu de la payer puisqu'elle n'existe pas, elle n'est pas instaurée. C'est une simple proposition que nous faisons. Elle existe pour le Grand-Paris et nous prétendons, nous, que des financements qui aujourd'hui ne sont fléchés que pour le Grand-Paris, sont légitimes à pouvoir également bénéficier à notre territoire. Mais cela ne pourra être possible que, un, si le gouvernement le décide ; deux, si le parlement le vote. Nous n'aurons pas là-dessus l'initiative, pour des raisons juridiques. À partir du moment où ce processus aboutirait, ce que nous souhaitons, alors effectivement, tout le monde, la Compagnie de Phalsbourg et les autres, seront obligés de s'y conformer. Mais on en n'est pas là encore, je crois que tout le monde le comprend aisément.

P. LACAZE

Monsieur le président, mesdames et messieurs. Dans ce débat, nous, nous nous positionnerons contre le vœu déposé par les Verts, parce que nous pensons qu'au-delà du débat, Monsieur GODEC, il y a dans votre vœu, c'est une position que vous avez souvent défendue, l'opposition à la LGV de manière globale sur la totalité de la ligne. Je crois que la demande du groupe Europe écologie les Verts porte sur la nécessité de travailler sur une étoile ferroviaire en la priorisant, donc peut-être qu'il y avait une formulation maladroite dans le vœu, ça je l'entends. Nous sommes opposés sur cette question, ici comme dans d'autres endroits. Monsieur le président, vous parlez de la date de mise en oeuvre. Je veux simplement dire à cette assemblée que ça serait un « bras d'honneur » à la Région Occitanie et au grand sud de la France que d'annoncer 2037. Le gouvernement doit regarder les possibilités, effectivement, mais s'éloigner trop de 2024 pourrait aller dans le sens du gouvernement qui, bon an mal an, est contre les investissements importants pour notre pays. Peut-être, Monsieur le président, on peut modifier la dernière phrase du vœu : "*Le Conseil de Toulouse Métropole réuni ce jour demande au gouvernement de confirmer la LGV Bordeaux-Toulouse pour une mise en service la plus proche possible de 2024*", nous semblerait mieux que "vers 2024", pour comme vous le dites, dépasser cette date sans trop s'en éloigner et ne pas donner la tentation d'une solution mixte en 2032 vis-à-vis du Premier ministre. Nous devons ainsi montrer que nous sommes toujours mobilisés pour cette ligne. Donc "une mise en service la plus proche possible de 2024", plutôt que "vers 2024."

J.-L. MOUDENC

Pour des raisons sémantiques, il me semble mieux de dire "à une date qui soit la plus proche possible."

S. BRIAND

Et dans ce cas, si je peux me permettre, il faut gommer le titre du vœu pour être cohérent. Il faut enlever "en 2024" sur le titre également.

J.-L. MOUDENC

D'accord, très bien. Donc je soumetts les deux vœux au vote de l'assemblée. D'abord le vœu du groupe Europe écologie les Verts.

Le vœu n'est pas adopté.

Le vœu du groupe Communiste républicain citoyen avec les amendements présentés par Monsieur LACAZE à l'instant.

Le vœu présenté par Monsieur LACAZE est adopté.

DEL-18-0312 - Vœu du groupe Communiste, Républicain et Citoyen pour une réalisation de la LGV Bordeaux-Toulouse à une date qui soit la plus proche possible de 2024
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, MM. LOZANO, KELLER, CARLES, GUERIN, SIMON, DESCLAUX.)

J.-L. MOUDENC

Il y a ensuite un autre vœu, déposé par le groupe Communiste républicain et citoyen. Je donne la parole à Monsieur LACAZE à nouveau.

P. LACAZE

C'est un vœu que nous présentons, au sujet du maintien de l'indemnité compensatoire de handicap naturel aux paysans. Bien sûr, nous avons, les uns et les autres, suivi l'actualité. Ce sujet, depuis que nous avons déposé ce vœu, élaboré avec l'ensemble des organisations syndicales paysannes de Haute-Garonne, a connu un certain nombre d'évolutions, notamment dans le nombre de communes concernées en Occitanie, en Haute-Garonne, ou dans des départements proches. Nous proposons, Monsieur le président, de ne pas présenter ce vœu au vote s'il y a un engagement de votre part sur une position

de soutien au monde paysan, notamment sur cette indemnité compensatoire de handicap naturel. Vous avez souligné ce matin votre volonté de coopération avec d'autres collectivités, notre département connaît des zones de montagne et nous avons donc une préoccupation spécifique. Les chiffres que nous énonçons dans ce vœu ne sont plus tout à fait exacts puisque le mouvement perdure, puisque tout n'a pas été obtenu même si un certain nombre de communes ont été réintégrées.

J.-L. MOUDENC

Je veux bien m'exprimer à nouveau sur ce dossier. Je me suis exprimé sur ce sujet la semaine dernière, sur une radio nationale, je soutiens les revendications des paysans, qui sont vitales pour leur pouvoir d'achat. C'est une situation dramatique, je sais pas si tous les « urbains » réalisent l'enjeu pour le pouvoir d'achat des paysans, c'est quelque chose de tout à fait basique et élémentaire. Par contre, sur les méthodes de protestation, je ne suis pas d'accord. Je pense que certains excès auraient pu, auraient dû être évités, et auraient d'ailleurs rendu plus populaire et plus partagé dans l'opinion publique le mouvement de protestation déclenché par les agriculteurs. Voilà, ma position est très claire et c'est une position qui concerne tout particulièrement la région Occitanie. Ce vœu n'est donc pas soumis au vote. Y a-t-il des questions diverses ? Il n'y en a pas. La séance est levée, merci.

La séance est levée à 16h40